於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於於

CHAPITRE XLII.

JOYEUSE, DUCHE-PAIRIE.



Ecartelé. Au 1. & 4. pallé d'or & d'azur, an chef de quenles, chargé de 3. hydres d'or. Au 2. & 3. d'azser au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de 8. fleurs de lys d'or, qui eft S. Didier.

A TOYEUSE, bourg dans le Vivarés, frontiere de Languedoc & de Gevaudan, qui a J donné le nom à une branche de la maison de Chateauneus-Randon, porta d'abord le titre de vicomté, puis fut érigé en duché & Pairie avec les seigneuries de Beaubiac, Rosseres, la Blanchiere, la Baume, &c. par lettres données à Paris au mois d'août 1581. registrées le 7. septembre suivant, sur les lettres de jussion données le 4. précedent avec des prééminences extraordinaires, en faveur d'ANNE, vicomte de Joyeuse, chambellan ordinaire & favory du roy Henry III. depuis amiral de France, & en faveur de ses hoirs, successeurs & ayans cause. Ce duché-Pairie passa dans la maison de Lorraine-Guise par le mariage d'HENRIETTE-CATHERINE duchesse de Joyeuse, fille d'HENRY duc de Joyeuse, Pair & maréchal de France, mort Capucin, frere d'ANNE, premier duc de Joyeuse, avec CHARLES de Lorraine duc de Guise; son petit-fils FRANÇOIS-JOSEPH de Lorraine duc d'Alençon, de Guise & de Joyeuse, Pair de France étant mort sans enfans le 16. mars 1675, cette Pairie fut éteinte & réduite à son premier état de vicomté, lequel avec les terres mentionnées cy-dessus, ayant esté acquis par LOUIS de Melun, prince d'Epinoy, fut de nouveau érigé en duché-Pairie sous le nom de Joyeuse, pour lui, ses enfans mâles en loyal mariage, par lettres patentes données à Fontainebleau au mois d'octobre 1714. registrées le 18. decembre suivant. Il est mort sans enfans à Chantilly le 31. juillet 1724.

On va donner la genealogie des ducs de Joyeuse en faveur desquels sut faite la premiere érection, après avoir rapporté les pieces qui la concernent; celle des ducs de Joyeuse de la maison de Melun se trouvera sous la date de l'érection de ce duché-Pairie en leur faveur.

PIECES CONCERNANT LE DUCHE'-PAIRIE DE JOYEUSE.

Lettres d'érection en duché de la terre de Joyeuse.

ENRY par la grace de Dieu roy de France & de Pologne; à tous présens & à venir, salut. Les rois nos prédecesseurs à bon droit ont jugé que l'honneur est le propre & le plus digne loyer de la vertu, & ont veu par effet que la noblesse de France, liberale de ses biens & de son sang pour leur service en la conservation de cette monarchie, a singulierement estimé les marques qui sont demeurées en leurs maisons & familles, de la valeur & des beaux & signalez faits d'armes d'eux & de leurs ancêtres: c'est pourquoy ils ont esté soigneux non seulement d'honorer les vaillans & vertueux hommes, des grandes charges & estats de ce royaume, mais aussi de décorer leurs terres & mailons, les eslever & agrandir par titres honorables, afin que les vertus évi-Tome III.

Aoust 1581.

ALVAY & PROPERTY OF MALES a day de fere propo à lette de contra de

क्टा का किए के तर के का किए की की

a per casa le trans manufar par de many

and the Heavy Printer to be ्राच्या स चित्रके से विद्यान हरणा है । corner al Fague à pas à Pola piè-

कार्य कृतिक स्थापन कार्य कार्य

des and one or back to Print the

daupho llorge, à bone à be hot

in port a tere ton, a mar print

hin chop that middley

cure tree, pain temper, m-

faite a lor a pain has anny

on de l'impode l'autrouré à

is personal relation from

E and colonic a 1 decime in come of

tes de se fra è des fraciles ar mele haqui d'Auto, payahi

wells prime to at less, minima

द्वार के विकास के वित theer, and a parent parts of 17, par ores, propert, products, back

du legas, pipo o ca labracio pro max am pe a nom a st min mile per per la cour les poir à unicolor l

of our inverse first had figure, or That

the de Charge, to debt

la con in al mo. 174.

dentes & illustres fusient pareillement témoignées par remarquables ornemens, qui paruffent, & se manifestassent à tout le monde, par où ils ont non seulement reconnu & remuneré les grands mérites, avec démonstration du contentement qu'ils en avoient pour le bien de leur royaume & subjets, mais encore ont laissé aux enfans & successeurs, par telles vives histoires de leur vaillance & de son prix, certains enseignemens & poignans exemples pour les animer à l'imitation de la domestique & familiere valeur françoile, nous aussi, qui avec nos predecesseurs rois, honorons & prisons grandement la nobleffe de ce royaume; leur avons femblablement à toutes occasions & fujets qui s'en sont présentez, voulu bien largement départir les récompenses & duës remunerations des penibles labeurs exposes au bien & service de cette couronne, entre lesquels nous avons mis en confideration l'antiquité, noblesse & dignité de la maifon de Joyeuse, & la vaillance, sagesse & vertueux déportemens de plusieurs magnanimes & genereux seigneurs qu'elle a produit à grande foison, dont la pluspart sont morts 3 ès batailles & rencontres de guerre, exploitans les beaux & valeureux faits d'armes, & ceux d'entr'eux qui sont parvenus à l'experience & maturité pour administrer les grandes charges, en ont esté aussi dignement pourveus, comme ils les ont honorablement exercées, ayant l'un des seigneurs de cette maison vaillamment soutenu un long & fort siege en Turquie contre les Sarrasins pour la défense de la foy chrétienne ; un autre prudemment gouverné la ville de Gennes, & pays circonvoisins en Italie, lorsqu'ils estoient en la possession des rois de France; puis un autre le Dauphiné & Lyonnois, les tenant pour cette couronne contre les ennemis d'icelle : après lequel temps la terre de Joyeuse pour plusieurs bonnes raisons, sut érigée en vicomté par lettres patentes du roy Charles VII. nostre prédecesseur (de très-heureuse memoire), & depuis Louis de Joyeuse, neveu du roy Louis XI. (aussi de très-haute memoire,) épousa de sa volonté, damoiselle Jeanne de Bourbon, de laquelle est issu en droite ligne & troisième degré, C nostre cher & bien-aimé cousin messire Anne de Joyeuse nostre chambellan ordinaire, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances, & conseiller de nostre conseil & affaires d'estat, à présent seigneur de ladite maison, par la donation qui n'aguerres lui en a esté faite par nostre cher & bien-aimé cousin messire Guillaume vicomre de Joyeuse son pere, chevalier de nostre ordre, conseiller d'estat & de nostre conseil privé, & nostre lieutenant general en Languedoc; auquel messire Anne vicomte de Joyeuse, comme nous ayons puis n'agueres de l'avis de nostre très-chere & très-amée compagne la reine, & de nostre très-chere & très-amé frere le duc de Lorraine, & autres princes de nostre sang & lignage, destiné en mariage nostre très-chere & amée bellesœur la demoiselle de Vaudemont Marguerite de Lorraine, pour toutes les considerations susdites; Nous désirons, comme il est très-raisonnable, faire démonstration par grace speciale & particuliere, du grand contentement & satisfaction que nous avons des D seigneurs de la maison de Joyeuse, & même des importans & très recommandables services que nous avons receus dudit messire Guillaume vicomte de Joyeuse, tant à la conservation de nostre pays de Languedoc, puis vingt-cinq ans en çà, qu'en maintes autres grandes & laborieuses charges, & par special de ceux que nostredit cousin messire Anne à présent vicomte de Joyeuse nous a rendus, non seulement avec toute assiduité près nostre personne, mais aussi ès autres nos affaires d'estat, & en tous lieux d'honneur, dont l'occasion s'est présentée, depuis que son aage lui a permis l'usage des armes, nous convient par sa fidelité & rares vertus à lui relever & empreindre aussi hautement sur le front de sa maison, les enseignes & marques d'honneur compagnes ordinaires de la vertu, comme il porte honorablement gravées sur le visage les marques & enseignes de sa courageuse valeur, par la blessure qu'il a recüe en la derniere E entreprise d'armes où il s'est trouvé pour notre service & repos de ce royaume, Sçavoir faisons; que nous bien informés & deuement advertis que de ladite vicomté de Joyeuse; qui avant son érection étoit l'une des plus anciennes baronnies de France, & a toujours esté de gros & ample revenu, sont mouvans plusieurs beaux & grands siefs & arrierefiefs entre lesquels il a près & aux environs de ladite vicomté maintes grosses baronnies, terres & seigneuries, sous le ressort de nostre sénéchaussée & cour de parlement de Thoulouse; & n'y a personne autre que lui qui ait droit de justice esdites terres, fors la nostre royale & souveraine. Toutes lesquelles terres & seigneuries, leurs appartenances & dépendances, estant unies & incorporées avec ladite terre de Joyeuse pourront monter, ainsi que nous sommes très-bien advertis à si grand revenu annuel, qu'il sera suffisant pour porter & maintenir le nom & titre de dignité ducale. Pour ces causes & autres bonnes & justes considerations, par l'avis & déliberation de la reine notre très-honorée dame & mere, des princes de notre sang & lignage, & autres grands & notables personnages & seigneurs de notre conseil, & de nos propre mouvement,

DES PAIRS DE FRANCE. JOTEUSE. A certaine science, grace & liberalite speciale, pleine puissance & autorité royale, joignons, unissons & incorporons à ladite vicomté de Joyeuse, du vouloir & consentement de notredit cousin & futur beaufrere, les terres & seigneuries de Baubiac, Rosieres, & la Blanchiere, de la Baume, de Saint Aubain, de Saint André & Congeres, de Saint Sauveur, & bec-de-Juin, de Lape, de Dumieres, & baronnies de S. Didier & de la Matre; laquelle vicomté, avec les fiefs & arrierefiefs qu'en tient & possede notredit cousin, estant ainsi augmentée & accrue par le moyen de l'adjonction, union & incorporation des terres susdites; avons créé, érigé & eslevé, creons, érigeons & eslevons en titre, nom, dignité & prééminence de duché & Pairie de France, voulons & nous plaist lesdites vicomté, terres & seigneuries estre d'oresnavant appellée & dite duché de Joyeuse, & Pairie de France, pour en jouir & user perpetuellement & à toujours par nostre cousin & futur beaufrere messire Anne de Joyeuse, & après son deceds par ses enfans procréez de son corps en loyal mariage, & par ses hoirs fuccesseurs & ayans cause, en titre de duc & Pair de France, avec les honneurs, prérogatives & préciminences à duc & Pair de France appartenans, ainsi que les autres ducs & Pairs de France en jouissent & usent, tant en justice & jurisdiction, qu'en tous autres droits quelconques. Voulons nostredit cousin & ses successeurs seigneurs desdits lieux estre & se nommer & estre dits censés, réputés & nommés duc de Joyeuse & Pairs de France, & que ladite vicomté, avec lesdites terres & seigneuries y jointes & incorporées, ils tiennent d'sormais & à toujours en titre de duché & Pairie de France, à une seule foy & hommage de nous & de nostre couronne, de laquelle duché, terres & seigneuries unies & incorporées à icelle, nous voulons toutes les appellations ressortir nüement en notre cour de parlement de Toulouse, & pour ce l'avons distraite & exemptée, distrayons & exemtons du ressort de toutes nos autres cours & jurisdictions en tous cas, fors & excepté les cas royaux, dont la connoissance appartiendra à nos juges, pardevant lesquels ils ont accoutumé ressortir auparavant cette présente érection, fors aussi que quand il sera question de ses droits de Pairie, & qu'ils lui seront révoqués en doute, il pourra si bon lui semble, les induire & évoquer en notre cour de parlement de Paris, qui est la cour des Pairs, demeurant les autres causes des particuliers audit parlement de Toulouse: ce que nous avons voulu pour le foulagement de nos subjets, hommes & justiciables dudit duché & Pairie, aufquels la distraction hors la province seroit trop grieve & dom-mageable, dont partant nous avons reservé & exempté ledit duché & Pairie. Et encore que la séance des Pairs de France soit en notredit parlement de Paris, & que les appeilations de leurs justices ressortissent ordinairement en ladite cour de parlement de Paris; nous voulons neantmoins que notredit cousin & ses successeurs ducs & Pairs ayent lieu, séance, voix & opinion déliberative, & y puissent participer à tous droits d'honneur, comme les autres Pairs, & comme il fera aussi en notredite cour de parlement de Toulouse, & autres nos cours. Toutesfois pour ce que notredit cousin aura D l'honneur par le mariage tel que dit est, ja conclu & résolu, d'épouser la sœur de notre très-chere & bien-amée compagne la reine, & d'estre son beaufrere & le nostre. Voulons pour le décorer & privilegier de speciale dignité & prééminence, que non seulement en notredite cour de parlement, mais aussi en tous lieux & actes de seance ou degré d'honneur & de rang, il sied & marche, opine & delibere par prérogative particuliere, immediatement après les princes, & avant tous autres ducs & Pairs quelconques officiers de notre couronne, & tous autres sans aucune exception; si nous a notredit cousin dès le jour & date de ces présentes fait le serment de fidelité, tel qu'il est accoutumé en telle chose, auquel nous l'avons receu & recevons, pour en jouir selon le contenu en ces présentes, sans que par le moyen de cette présente creation de notre édit sait à Paris au mois de juillet 1566. sur l'érection des terres & seigneuries en duchez, marquisats ou comtez, l'on puisse prétendre ors ne pour l'advenir, à défaut d'hoirs masles en la mai-E son de Joyeuse, ladite duché & Pairie estre réunie & incorporée à notre couronne, &

sans que nous ou nos successeurs rois puissent audit cas revendiquer ledit duché; auquel notredit édit, attendu les causes susdites, nous avons pour le regard de notredit cousin & ses successeurs dérogé & dérogeons par ces présentes, sans laquelle dérogation notredit cousin n'eust accepté notre présent don, grace & liberalité, ni consenti en aucune sorte en la présente érection & creation: & sous cette charge & condition, nous a fait & presté lesd. foy & hommage & serment de duc & Pair, auquel & à la condition & charge susdite nous l'avons receu, comme dit est & non autrement, le tout sans tirer à consequence pour autres.

Si donnons en mandement à nos amez & feaux les gens de nos cours de parlement de Paris & de Toulouse, chambres de nos comptes de Paris & Montpellier, & à tous nos autres justiciers & officiers ou leurs lieutenans, présens & advenir, & à chacun deux si com-

The state of the s

and a re-base name of the same

なるないのはないのです。

for the local desiration

के व्यक्तिका है क्लिक केल्प

e de le min, pe à immo autre

n & bost of the Colonia

office are made that the office.

a Langua and refer has more a

Opera a la la misma à mona

cherel per translation in

definition un training at the

quere time, pe un huin-

al elt braintoit, tit dennium w.

rq comment nature de nesenta

mone or special in the specialist

neffer the use & me, with

rdoc, ja rapan map, namm

W bains state appropriate

e nou i mis, se miner pe per p

Co and a checker, knowled

tee, क्या ह्य अस्त्र अस्त्र हिन्दु है

Crass case is not a comment

es eniego à neper chomes capera

PROTECTION E SUPPLIES

ar, par la Mar qui a mort à lanci

or new brack special part for

then with one are an array one,

of access to the A fact & later

more plan but saidth to

COURSE AND SHEET PROPERTY.

for a new Louisett & ou de pre-

a married and high many long

me kind & time & optimization for

or Liver I and not the

again has it plus comes

me à lui appartiendra que nos présens érection & création de ducs & Pairs, ils fassent A lire, publier & enregistrer, & de tout le contenu en ces présentes ils fassent, souffrent & laissent notredit cousin messire Anne de Joyeuse & ses successeurs ducs de Joyeuse, Pairs de France, jouir & user pleinement, paisiblement, perpetuellement & à toujours, sans en ce leur faire, mettre ou donner, ne souffrir leur estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empêchement au contraire; lesquels si faits mis ou donnés, leur estoient, ils le mettent ou fassent mettre incontinent & sans delay à pleine & entiere délivrance & au premier estat & deu. Car tel est notre plaisir, nonobstant quant à ladite Pairie toutes ordonnances ou constitutions de nous, ou de nos prédecesseurs, par lesquelles l'on voudroit dire & prétendre le nombre des Pairs de France avoir esté préfix & limité, mêmement celui des Pairs laïcs au nombre de fix, soit pour le sacre des rois, entrée au parlement & ailleurs; & autres actes quelconques, le tout nonobstant toutes autres ordonnances & constitutions accoutumées, édits, mandemens, destenses & lettres à ce contraires, aufquelles nous avons dérogé & dérogeons, même à celle des B estats de Blois derniere, & à la dérogatoire de la dérogatoire d'icelles. Et afin que ce soit chose terme & stable à toujours, nous avons signé ces présentes de notre main, & à icelles fait mettre & apposer notre scel. Donné à Paris au mois d'aoust l'an de grace mil cinq cens quatre-vint-un, & de notre regne le huitiéme. Signé, sous le reply, HENRY. Et sur ledit reply, par le roy, DE NEUFVILLE. Età costé, visa, & scellées sur lacs de soye rouge & verte, en cire verte du grand scel.

Leues, publices & registrées, ouy & consentant le procureur general du roy, & a ledit messire Anne de Joyeuse fait & presté le serment de Pair de France requis & accoutumé, & prosession de sa foy qu'il a jurée. A Paris en parlement le septiesme jour de septembre mil cinq cens quatre-vingt-un.

Du jeudy septieme jour de septembre mil cinq cens quatre-vingt-un , en la prononciation solemnelle des arrêts pour la solemnité de Nostre-Dame.

MESSIEURS

M. N. de Thou, chevalier, premier président.

M. l'évêque & comte de Beauvais.

M. le duc de Guise.

Pairs de France. M. le duc d'Aumale.

M. de Vilquier, gouverneur de Paris & Isle de France.

M. N. Hector. M. N. Potier.

Maîtres des Requêtes

MESSIEURS.

L. Anjorant. . Pezanne. P. Delongueil.

T. Le Sueur. G. Montenault,

M. Parthet. Dupin.

A. de Reignoles. F. Briconnet. M. de Marle. D. Delyerre. I. Gilles. J. De Tou. Lescot.

CUR les lettres patentes du roy données à Paris au mois d'août dernier passé, signées D Henry, & sur le reply, par le roy, de Neufville; contenant pour les causes & considerations à plein y mentionnées, érection en duché & Pairie de la vicomté de Joyeuse, en faveur de messire Anne de Joyeuse vicomte dudit lieu, pour par luy en jouir & user perpetuellement & à toujours, & après son decès, par ses enfans procréez de son corps en loyal mariage, & par ses hoirs, successeurs & ayans cause en titre de duc & Pair de France, avec les honneurs, prérogatives & prééminences y appartenans, non seulement ès cours de parlement, mais aussi en tous lieux & actes d'honneur & de rang; veut ledit seigneur que ledit de Joycuse marche, opine & délibere par prérogative particuliere, immédiatement après les princes, & avant tous autres ducs & Pairs quelconques officiers de la couronne, & autres sans aucune exception, & sans que l'on puisse préte ndre, ores & pour l'avenir, à deffaut d'hoirs masses en la maison de Joyeuse, lad. duché & Pairie être réunie à la couronne, comme ainsi qu'il est plus au long contenu esdites lettres, après qu'elles ont esté judiciairement leues; & pareillement autres de justion dudit seigneur du quatriéme jour des présens mois & an, signées, Henry, par

A interior from the second of Que los a la poince data les que de la la la poince da la poince da la poince da la poince de la A first design. The product of land it the limited of For Louis one ment Louis de Joseph त रिका के पता है के तिक के का तक वह Ed. . . unile to your in face the ं रेर्ट्र हे गरेगार के जिसके व केंद्र है व gant den chara à les emai à passe I le restant dellers to to, a par le se & registers. La cour spirit our par in conthe first on the party of the later in le commo d'acce parce pares che co मान के केटले के विकार में दूसने के नाक कर की THE PART AND AND PARTY. course a ordere & ordere que la la print on the line, public to any more m, pur put h due le Par le forcit ! de loy en loyal manage fairn eur harme , de Joyeuse protestament noçu a tant de pa rous & accounts, & spot of I a affi de donner bos contel au roy en la grai cour administre de finer administre la pul acceptation is perform guide les ordinants a fon powor, amilio del bezzons de la d s'y componer d' conduire, comme il ap-If a cire reçu la monte es haut lueges, la delemán, par les degrez du cote des gro i a remothe data hasts begen & reft all

de Vilquies governieux de Paris. CUR les lones parentes du noy con in au mos d'act, ligners per le nov effant escules & constituentess a pleasy ments vele création de les procureurs de parties knethen, & ingrane leibts oficers de ich in is minimum, referens is ne judicionent les, entende extres à वार श्रेष्ट , व्हिंग्स हम है का विशेषा । वे sceniem la leiber de publicaren. La रेटी प्राच्यात है प्राचित्र, रेटर गाउँ, दूर होट paragon an, an of cip रेशमध्य मुक्ति है जिल्ला के कर्म



le roy, Brustier; Pasquier pour ledit messire Anne de Joyeuse, lequel pendant la lecture desd. lettres étoit debout dans le parquet du côté où sient les baillifs & senechaux; & après la lecture est entré au bureau du même côté; a requis la vérification desdites lettres, & icelui de Joyeuse être reçu à faire le serment aux Pairs de France appartenant. A quoy a dit de Thou, pour le procureur general du roy, que pour les grandes & rares vertus qui sont en la personne dudit sieur de Joyeuse, le roy l'a aproché près sa majesté, & l'a aimé & favorisé; mais quelque faveur qu'il luy ait faite, le sieur de Joyeuse fulgorem honorum. mais s'est tellement comporté, que pour ce le roy a bien voulu prendre de l'avis de tous alliance avec luy, qui n'est point chose nouvelle : car le roy Louis unze maria Louis de Joyeuse son neveu avec Jeanne de Bourbon; & de ce Louis est venu & descendu en tiers degré & droite ligne ledit sieur de Joyeuse : Et sic ab. . . . aussi le roy pour luy faire tenir rang digne de sa majesté & de ses merites, a érigé le vicomté de Joveuse en titre de duché & Pairie ; estime qu'avec la bonne grace d'un chacun & sans ennuy ils peuvent consentir, comme de fait ils consentent B la vérification desdites let res, & que sur le repli soit mis qu'elles ont esté lûes, publiées & registrées. La cour après que par son ordonnance très - humbles remontrances ont esté faites au roi par les présidens & conseillers d'icelle à ce commis & députez, sur le contenu ès lettres patentes portant création & érection dudit comté de Joyeuse en titre de duché & Pairie, & que la volonté du roy a esté entendue, tant de bouche &

vive voix, que par autres lettres patentes de justion, telle qu'elle y est amplement contenuë; a ordonné & ordonne que sur le reply desdites lettres de justion sera mis qu'elles ont esté lûës, publiées & registrées, ouy & consentant le procureur general du roy, pour par le duc & Pair de Joyeuse jouir du contenu en icelles, & les descendans de luy en loyal mariage selon leur forme & teneur. Et à cet effet sera messire Anne c de Joyeuse présentement reçu à faire & prester le serment de Pair de France en tel cas requis & accoutumé; & après qu'il a affirmé, promis & juré comme Pair de France, de donner bon conseil au roy en ses grandes & plus importantes affaires, & en ladite cour administrer & faire administrer la justice aux pauvres & aux riches, sans acception ne acceptation de personne, garder les ordonnances, obeir aux arrêts d'icelle, les faire executer à son pouvoir, tenir les déliberations de ladite cour closes & secretes, & en tout & par-tout s'y comporter & conduire, comme il apartient à un bon & vertueux Pair de France. Il a été reçu & monté ès haut sieges, & fait profession de sa foy qu'il a juré; puis étant descendu, par les degrez du côté des greffes, dans le premier barreau, & pris son épée, il a remonté esdits hauts sieges & s'est assis après le duc d'Aumale, & au-dessus du sieur de Vilquier gouverneur de Paris.

UR les lettres patentes du roy en forme d'édit, données à S. Maur-des-Fossez Jau mois d'août, signées par le roy estant en son conseil, Brussart; par lesquelles & pour les causes & considerations à plein y mentionnées, ledit seigneur, revoque l'édit de nouvelle création de ses procureurs & jurisdictions des prévots . . . lieutenans , baillifs & seneschaux, & supprime lesdits officiers dépendans, sans qu'il y puisse être pourvu, & par icelui fait les ordonnances, reglemens & établissement y contenus, après qu'elles ont été judiciairement lues, ensemble autres lettres de justion sur icelui, du 4 des présent mois & an, signées par le roy Bruslart; & que de Thou pour le procureur general en a consenti la lecture & publication. La cour a ordonné & ordonne que sur le repli desd. patentes & justion, sera mis, qu'elles ont esté lues, publiées & registrées, oùy le procureur general du roy, ainsi qu'il est porté par le registre. Collationné. Extrait des registres de parlement des ordonnances royaux. Signé, LORNE.

Jussion pour la vérification des lettres de l'érection de Joyeuse en duché & Pairie.

ENRY par la grace de Dieu roy de France & de Pologne : à nos amez & 4. Septemb. 1382. feaux les gens tenans nostre cour de parlement à Paris, salut & dilection. Ayant pour plusieurs bonnes & justes considerations à ce nous mouvans, octroyé à nostre cher & bien-amé cousin messire Anne vicomte de Joyeuse notre chambellan ordinaire, conseiller de nostre conseil & affaires d'estat, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances, nos lettres en forme de chartres contenant l'érection de ladite terre & vicomté de Joyeuse, avec l'union & adjonction de plusieurs autres baronies, terres & seigneuries incorporées à icelle, à titre de duché & Pairie de France, sur l'enterinement & vérification desdites lettres, vous avez par vostre arrest du premier de ce mois ordonné certaines remontrances nous estre faites par aucun de vous, lesquelles nous ont esté representées aujourd'huy de vive voix par nostre cher & bien-amé conseiller en Tome III.

conductive (ch h in or c

the same have an arrangement of the same of

Doze i Pasa na decine pe

to the property of the party of

DE NEW YORLD PROBERT OF A CO.

A SECTION ASSESSMENT OF THE PARTY OF THE PAR

from a look from the trace.

E STEED L WARD LEEK DE STEEL D

cles or newtone or appearance

s Regain

5 5 111115

To print

Ma Mit

A Delete

nees iles a mitaliane pai inni

an co said library of the said

in his part one plant winter

andread pass and a lort it be for

to spine & delice par par Lear and auto day & language

sent through his party

manto apputras, min

Chester bires

nostre conseil d'estat & premier président en nostred. cour, messire Christophe de Thou A assisté de deux autres présidens, & autres nos conseillers en icelle cour, ausquels combien que de bouche nous ayons fait entendre quelle est nostre intention sur le contenu en ladite remonstrance, nous avons bien voulu neantmoins decerner sur ce nos lettres patentes, pour desormais faire cesser toutes difficultez que vous pourriez faire en la publication & enregistrement des susdites nos lettres. A ces causes, ayant eu derechef l'avis & déliberation de nostre très-honorée dame & mere, des princes de nostre sang & lignage, & des autres grands & notables personnages de nostre conseil estans lez nous, & pour les mêmes bonnes considerations & particulieres raisons qui nous ont meu d'octroyer lesdites lettres, voulons, mandons & très-expressément enjoignons de nostre pleine puissance, certaine science & autorité royale, que incontinent ces présentes veues, vous procediez à la vérification d'icelles nos lettres d'érection en duché & Pairie, selon leur forme & teneur, purement & simplement, & sans aucune charge, restriction, ou modification, sans vous arrester ausdites remonstrances & occasions d'icelles, nonobstant tous édits & ordonnances à ce contraires, ausquelles nous avons derogé & derogeons par ces présentes, que voulons vous servir de toutes justions que pourriez attendre de nous. Car tel est nostre plaisir & propre mouvement, sans tirer à consequence pour autres, qui ne seroient fondez en semblables raisons. Mandons pareillement à tous nos autres justiciers & officiers ou leurs lieutenans, & à chacun d'eux si B comme à luy appartiendra, faire proceder à l'entiere execution de nosdites lettres & des présentes. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons signé ces présentes de nostre main, & à icelles fait apposer nostre scel. Donné à Paris le 4. jour de septembre, l'an de grace 1581. & de nostre regne le 8. Signé, HENRY, & plus bas, par le roy, BRUSLART. Et scellées sur simple queue de cire jaune du grand

Leues, publices & registrees, ouy & confentant le procureur general du roy. Et a ledit messire Anne de Joyeuse fait & presté le serment de Pair de France requis & acconstumé, & profession de sa soy qu'il a jurée. A Paris en parlement le 7. jour de septembre 1581. Ainsi signé.

DU TILLET.

Lettres patentes d'Henry III. ordonnant que nul sous couleur d'érection de duchez, de marquifats ou comtez, fors les princes du sang & autres princes des quatre maisons, & les dues de Joyeuse & d'Espernon, & ceux créez du temps de Henry II, ayent à préceder aucuns officiers de la couronne.

ENRY, &c. à tous ceux, &c. Le roy Charles dernier decedé considerant combien il est requis conserver & maintenir les officiers de nostre couronne en dignité par ses lettres patentes & declaration particuliere de l'an mil cinq cens soixante-seize, en auroit dit & ordonné son intention, & pour certaines occafions à ce nous mouvans, avons trouvé très-expedient faire ladite ordonnance qui s'enfuit, irrevocable, derogeant, cassant & annullant routes autres, qui par cy-devant ou par cy-après pourroient estre expediées contraires à cette-cy, sous quelque pretexte ou occasion que ce soit, enjoignant & destendant très expressément à nos secretaires d'estat, chancelier, garde des sceaux, de n'en figner ni sceller aucun par cy-après, & à nos cours de parlement & procureurs generaux de ne les publier ni verifier. A ces caufes nous voulons, disons & ordonnons par ces présentes signées de notre main, & scellées E de notre grand sceau, que nuls sous couleur d'érection de duchez, marquisats, comtez, & autres titres, fors & exceptez les princes de notre fang & autres quatre maisons des princes qui sont en nostre royaume, & les ducs de Joyeuse & d'Espernon, & puis après celles qui ont esté créées & érigées du temps du roy Henry nostre très - honoré seigneur & pere, puissent sous quelque pretexte & par quelqu'autre que ce soit, jamais préceder, marcher ni devancer en quelque lieu ni pour quelque occasion qui puisse estre, aucuns des officiers de nostre couronne, ni sous couleur d'iceux titres, d'attribuer aucun acte, prééminence, prérogative ni scéance en quelque lieu que ce soit, eux ni les leurs, au préjudice de nosdits officiers; assavoir le connestable de France, chancelier, garde des sceaux, le grand-maître, grand-chambellan, admiral mareschaux de France & le grand-écuyer de France, & non autres, lesquels nous voulons, ordonnons & nous plaist jouir & user des prééminences, prérogatives & droits mentionnez en cette nostre patente. Si donnons en mandement à nos amez & féaux les gens tenans nos cours de parlement, baillifs, seneschaux & autres nos juges & officiers qu'il appartiendra ou leurs lieutenans, & à chacun d'eux, que cesdites présentes ils fassent lire, publier & enregistrer, garder & observer inviolablement, nonobstant

A sain by county of homestak & a Joseph compete contract of an investment of per de Nachante & d'Auch, que l'est de at and & Par & France day school New to make of may proxime. Done is le pair le jour de la picterment des rois Leay Heavy IV. pt its laters across हुतेका है १५ वका गुरू है क्या कर da ny Histor III pour a preferenciar des AND A TOP A STORE AS A 1 1 EU par la cour, les grand chamb dute a cyc herones on as gra & Joseph, & Part & France, par contra dathe & Pane de danse Hermant-Ca lorente, Par de France, la mere, da des à faire & print à fermant en laine qu formation late doffice de latite cour, an, de te, mens, relean carnologue

w, a especiace as har are armes, de ler dicele à ce commis Ledit commet e dane Henrene Caherine de Joyeule , du ouché de joyale la Pairie de France - a par 12. femer demen, à la charge ent & detendors, subjets lent duche app la main de Joede, conjuntement ave incación de las donación su grafia da o to his letter persons do not Heart train vacante dade Jarace en duché la Paint James, & seen les dects, de la colle D de la hora, acceler la spessacle La mers en dern cour e lepterne lepterne reporte; carciners do procurso gene have cour a critical & coderate our les के वेद्वार से पुत्रक के केंद्र से निक्त के to man & attended, & a factor of the sept is a root to be been to be the

Mg. Spir, or Thier,

DES PAIRS DE FRANCE. JOTEUSE.

2 589

28. Mars 1647.

A oppositions, appellations ou empeschemens quelzconques, cessant aussi & faisant cesser tous troubles & empeschemens contraires, &c. En telmoing, &c. Donné, &c. Et enfuite de la main du roy.

Voilà comme je la veux, tant en paroles que substance, sans y rien changer, augmenter ni diminuer. Signé HENRY.

RREST du parlement de Toulouse, portant que madame sœur du roy, pour raison des comtez d'Armagnac & de Bigorre & autres terres, le sieur cardinal de Joyeuse comme cardinal & archevêque de Toulouse, duc & Pair de France, les archevêque de Narbonne & d'Auch, qui sont du ressort de ladite cour, & le duc d'Uzés duc aussi & Pair de France dans ledit ressort, présenteront à la cour les roses & chapeaux le mois de may prochain. Donné le 28. avril 1589. Suit un memoire de ce qui se passe le jour de la présentation des roses. Mss. de Brienne, vol. 238. fol 110.

Le roy Henry IV. par ses lettres données à Rouen au mois de septembre 1596. registrées le 14. mars 1597. & rapportées cy-devant, pag. 559. revoqua la declaration du roy Henry III. pour la presseance des ducs de Joyeute & d'Epernon.

Arrêt de reception de messire Louis de Lorraine à la duché de Joyeuse.

Extrait des registres de parlement.

TEU par la cour, les grand chambre, Tournelle & de l'Edit assemblées, la requeste à elle présentée par messire Louis de Lorraine, grand-chambellan, due de Joyeuse, & Pair de France, par contrat de donation entre-vifs & irrevocable de ladite duché & Pairie de dame Henriette-Catherine de Joyeule, duchesse de Guise & de Joyeuse, Pair de France, sa mere, du douziesme jour de sevrier 1647. afin d'estre reçu C à faire & prêter le serment en ladite qualité & dignité de duc & Pair de France, information faite d'office de ladite cour, le vingt-septiesme jour du mois de mars audit an, des vie, mœurs, religion catholique, apostolique & romaine, fidelité auservice du roy, & experience au fait des armes, dudit messire Louis de Lorraine, par le conseiller d'icelle à ce commis. Ledit contrat de donation entre-vifs & irrevocable, par ladite dame Henriette Catherine de Joyeuse, duchesse & douairiere de Guise sa mere, de ladite duché de Joyeuse & Pairie de France, au proffit dudit messire Louis de Lorraine, dud. jour 12. fevrier dernier, à la charge entr'autres choses, de porter par luy & ses enfans & descendans, ausquels ledit duché appartiendra par succession, le nom & armes de la maison de Joyeuse, conjointement avec les noms & armes de sa maison; acte d'infinuation de lad. donation au greffe du châtelet du 15. dud. mois de fevrier dernier, & les lettres patentes du roy Henry troisiesme, du mois d'août 1581. d'érection de la vicomté dudit Joyeuse en duché & Pairie de France, en faveur de messire Anne de Joyeuse, & après son decès, de ses enfans procréez de son corps en loyal mariage, & D de ses hoirs, successeurs & ayans cause. Leues, publiées & enregistrées, & prestation de serment en ladite cour le septiesme septembre audit, an & autres pieces attachées à ladite requeste; conclusions du procureur general du roy; la matiere mise en déliberation, ladite cour a ordonné & ordonne que ledit messire Louis de Lorraine sera reçu en ladite dignité & qualité de duc & Pair de France, en faisant par luy le serment en tel cas requis & accoutume, & à l'instant mandé, après qu'il a fait ledit serment, y a



esté reçu, & a rang & scéance en ladite cour. Fait en parlement le 28. jour de mars

1647. Signé, DU TILLET.

WOODER EL CHON

Color teles today & teles to

mes i de commercia, de place instante

town the desired plant party.

Party & proper description for the last and the last state of the last

to the letters of a chief facility

the Water opposite to the first the same to

The last of the la

the Lines of the Park of

は (大学 は 3 pt) なる な 22 pt 4 pt

confirm prove modele to history.

owen kin is has one of contactor.

a pariante we contribute

ment men in mice feeling helice in

to fing one ran to animals of the

corect a long to the Land a problem

te. Le se luis desse deux mien

A ment o character of minimum

& deixen percine à la ni ma

orden a min, kpe min to

c trescant in the state of the

र आजीत एक स्वत्य स्वत्यात

es contain i centro , un tarre price i ender a optioning topolity

figure a refer to the court time

टावयर के लांक क्रांत व सर्वत बे क्रांत के

CO less day and said page

toucher front to take the party of

or promy and in a management e, de bra port finants

क्षेत्र के कार के मानिक करिया जाता Successive Services the last per out a min or pai COL D IN COLD INT CODE OF THE PARTY OF THE P a fact a facts in the a sin alore e continue à fine

mak mint , state chambers, that white the second second and to promote the property is the day o runny in the 4th and have involved a most on party. A CHANGE OF THE PARTY OF THE PA parl done making part



GENEALOGIE

DE LA MAISON DE JOYEUSE

D'LUSIEURS auteurs qui ont écrit de la maison de Joyeuse, conviennent qu'elle A fort des anciens seigneurs de Chasteauneuf de Randon au bas Languedoc, ou Gevaudan, diocese de Mande, aussi-bien que les seigneurs d'Apchier ou Dapcher, & plusieurs autres branches, que quelques-uns font aînez des seigneurs vicomtes & ducs de Joyeuse Pairs de France, &c.

Ils commencent la genealogie dès le milieu du XI. fiecle, & leur attribuent des armes quoiqu'alors & julqu'environ l'an 1200, les surnoms fussent peu fixes & les armes peu en usage, particulierement dans ces pays éloignez. Cependant pour ne rien ôter à une maison si ancienne, & décorée des plus grandes dignitez de l'église & de l'état, on rapportera ce qui s'en trouve rassemblé jusqu'environ 1200. plutôt par ordre chronologique & par memoire, que par des degrez de filiation bien certains & prouvez.

SEIGNEURS DE CHATEAUNEUF-RANDON.

UILLAUME de chateauneuf, vivoit sous le regne de Philippe I. en 1050. étoit T seigneur de châteauneuf-Randon, & de plusieurs autres terres dans le Gevaudan B & le Vivarais; il est qualifié chevalier Damoiseau, Domicellus miles, dans l'obligation qu'il fit le 11. des calendes de septembre 1078. à noble Artande de Chateauneuf sa sœur, femme de Ponce de Brion, chevalier, de 5500. sols Viennois, pour sa portion des biens du Vivarais.

Le nom de sa femme est inconnu, & il peut avoir été pere des enfans qui suivent.

1. EUGARIS de Chateauneuf-Randon, qui suit.

- 2. BERTRAND de Chateauneuf, chevalier, présent l'an 1100. à la donation que Pierre de Fay & Marie sa femme firent en faveur de l'abbé de Pebrac, de la paroisse de Chaneac en Vivarais.
- 3. GERMAIN de Chateauneuf, présent à la même donation.

4. & 5. ARMAND & Guy de Chateauneuf.

II.

UGARIS de Chateauneuf, fit hommage en langue vulgaire à Guillaume évê- C que de Mande, de son château de Randon, avec toutes les forces qui y étoient contenuës l'an 1134.

Sa femme n'est pas connuë.

- 1. GUILLAUME de Chateauneuf, qui suit.
- 2. GUERIN de Chateauneuf, mort en 1162.

UILLAUME seigneur de Chateauneuf en Languedoc II. du nom, sit hommage Il'an 1150. à Guillaume évêque de Mande, donna au mois de novembre 1156. le Mas de Grosfaux à la commanderie de Jalets en Vivarais : fit encore don du Mas de Grosvillar à la même commanderie au mois de novembre 1162, pour le repos de l'ame de son frere & de la sienne, & vivoit encore en 1165.

Femme, MARIE ou marquise du Mas de Grosfaux, on leur donne pour en-

1. GUILLAUME de Chateauneuf, qui suit.

2. GUERIN

DESPAIRSDE

2. GUERIN's Character Service 4. RAINOND & Children of Contraction ministra de latre de constante di marillo a de la de Carlos

A ALLENNE DE CHARLES

done ils connected de

4 Got & Children Chi, 4 for la bra 图1110 年17. 图图

O VILLAUME de Chierre

France, GUILLUVETTE, Lond

GUGLES, Marian, Lance, A

OUIGUES, dit Mefilim, L du

1. RANDON, Segret de Chares

1. Opnos-Greats de Character

title topa quil product a

legren d'Ann, dans less territ de l Hate its experient as any or experience

Razzod come de Toulock, de co to be been cased for account quant

for our or laye. De la Sence of

Gorcos, Espair de Tournel, de la 94 flat to 11 & 14 topics

Goods & Morales dans pe te Galacce - Vinces de Dan

& Chattari Coria, Spirit

or man called

The security on 1937

U Rander, S. German, dec

DES PAIRS DE FRANCE. FOTEUSE.

2. GUERIN de Chateauneuf, tige des seigneurs d'Apchier, rapportez cy-après S. 11. 3. RAIMOND de Chateauneuf, seigneur de Barjac, sit plusieurs donations à la commanderie de Jalets du consentement de Guillaume son fils, en l'an 1186. & au mois de mars 1191. se dit fils de Guillaume de Randon en 1196. Femme, DoucE.

1. GUILLAUME de Barjac, que l'on marque avoir cu posterité.

A

the desired by the company of the

STATE OF THE STATE

on in legan distinction to

en for sint to have town there

micro de XI facir, is les micro du

tion, he femore factor per facilities as as as too tobas (deaps has a se

MA STATE OF THE ST

of vivil at medicine a most

im, & communication Damoia Jamia siz izploipa (il

1078 i ment a Committee for for-

है दिनक मा जिल्ला में महत्त्वार में किन्द्र में किन्द्

& I man a principal and

sevalies, med a mainimizações

s en fre a lar e les , a i pri

homes a loge offer a Colombia C

de Reale, and men in face

a han a locate in count to a last

and a property 194 page 2 page 189

C

andon, al

dent à brite brain.

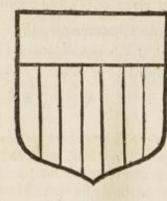
SECTION

11. RANBONNE de Chateauneuf, semme de Raimond de Montauban, qui sit une donation à la commanderie de Jalets le 9. avril 1215. confirmée par sa veuve en 1220. le 17. juillet.

4. Guy de Chateauneuf, a fait la branche des seigneurs de Joyeuse, mentionnée cyaprés S. IX.

UILLAUME de Châteauneuf III. du nom, seigneur de Chateauneuf, de T Randon, S. Germain, &c.

Femme, GUILLAUMETTE, dame de Saissac ou Ceissac en Velay. GUIGUES, dit Meschin, I. du nom, seigneur de Chateauneuf, qui suit.



D'or à 3. pals d'azur au chef de gueules. (Des memoires donnent pour armes aux feigneurs qui précédent ce degré, d'argent à 2. faces de gueules chargées de 8. epics de blé pojez 5. & n'en rapportent aucune preuve.)

V.

- UIGUES, dit Meschin, I. du nom seigneur de Chateauneuf, de Rangon, T&c. ne vivoit plus en 1212. Femme, N.
 - 1. RANDON, seigneur de Chateauneuf, qui suit.
 - 2. Odilon-Guerin de Chateauneuf, sit hommage à l'évêque d'Uzez le 15. juin 1212. de tout ce qu'il avoit dans ce diocese, étant avec son frere Guignes-Meschin, seigneur d'Altier, dans leur terre de Montfort (à présent Villefort.) Au mois d'avril 1226. ils écrivirent au roy qu'étant vassaux de l'église de S. Gilles & ennemis de Raimond comte de Toulouse, ils offroient les services qu'il pourroit exiger d'eux, & de bien traiter son armée quand elle passeroit dans leurs terres. Odilon-Guerin étoit mort en 1252. De sa femme dont le nom est inconnu il laissa

Guycon, seigneur du Tournel, sit hommage avec Randon de Chateauneuf à l'évêque d'Uzez les 23. & 24. septembre 1252, pour ce qu'il avoit à Montfort, Genouillac & Montalés; obtint par sentence arbitrale du 16. juillet 1257. contre Guillaume - Vincens de Durfort la haute jurisdiction de la métairie de Chambons; donna quittance le jeudy avant la S. Clement 1268. à Guerin de Chateauneuf chevalier, seigneur d'Apchier, de 15000. sols poyaux, & de 100. marcs d'argent.

- 3. GUIGUES-MECHIN de Chateauneuf II. du nom, a fait la branche des seigneurs du Tournel en Gevaudan, mentionnez cy-dessous S. I.
- 4. GUILLAUME de Chateauneuf, archidiacre de Mende, légat du S. siege contre les Albigeois, qui le firent assassiner en 1208, ce qui obligea ses freres d'écrire au roy contre le comte de Touloule, accusé de ce meurtre

Tome III.

T9

ANDON, seigneur de Chateauneuf & de Randon. Etienne évêque de Mande A sit venir contre lui plusieurs soldats & 200. cavaliers commandez par le seigneur de Mercœur, qui détruifirent 18. châteaux lui appartenans, ce qui l'obligea d'affieger la ville de Mande, d'où le seigneur de Mercœur le sit retirer. Il eut guerre auslibien que son frere Guignes contre Ponce V. vicomte de Polignac, pour la baronnie de Saissac, dont ils demandoient la moitié du chef de Guillaumette leur ayeule. Ces differens furent terminez en 1243. par sentence arbitrale de Bernard de Montagu, évêque du Puy, & d'Armand de la Pierre prevôt de N. D. Il transigea le 1. septembre 1246. avec l'évêque d'Uzés; lui rendit hommage en 1252. pour Montfort, Genouillac, &c. en fit un le 29. may de la même année au prieur de Sauve au nom de ses enfans mineurs pour la terre de Portes en Sevaine; accorda le 9. aoust 1269. des exemptions aux habitans de Montfort; fonda les Jacobins de Genouillac; & fit de grands biens à l'abbaye des Chambons.

Femme, MARQUISE d'Anduze, dame de Portes, de Luc, de Pradelles, &c. fille aînée de Bernard d'Anduze, seigneur de Portes, & de Vierne de Luc, fille de Guerin qualifié prince de Luc dans une vente qu'il fit au commandeur de Jalets l'an 1177.

- 1. GUILLAUME seigneur de Chateauneuf, IV. du nom, qui suit.
- 2. BERNARD de Chateauneuf, dit d'Anduze, présent aux exemptions que son perc accorda aux habitans de Montfort le 9. août 1269.

VII.

UILLAUME IV. du nom, seigneur en partie de Chateauneuf & de Randon; T rendit hommage à l'évêque d'Uzés le 6. may 1260. pour la moitié du château de C Montfort, & pour ceux de Montalat & de Genouillac, & lui remit tout ce qu'il avoit à S. Ambroise; donna du consentement de son pere la vigile de S. Laurent 1263. l'hôpital du Luc aux religieux d'Aubrac; fit hommage de ce qu'il avoit à Chateauneuf & à Randon à l'évêque de Mande en 1275. fut arbitre d'un différent en 1284, au sujet de l'hommage entre son gendre & Hugues de la Tour, seigneur de S. Vidal; rendit hommage à Guillaume évêque d'Uzés le 23. septembre 1288. est nommé le premier des barons de la senéchaussée de Beaucaire, qui se trouverent à l'assemblée tenuë à Montpellier le 25. juillet 1303 au sujet du disserend du roy avec le pape Boniface VIII. & il y affista pour Dragonnet de Joyeuse; testa en 1305. mourut la même année; & voulut être enterré aux Jacobins de Genouillac.

- I. Femme, VALPURGE de Rodez, fille d'Hugues comte de Rodez, & d'Elizabeth de Roqueteuil; testa en 1303.
 - 1. RANDON de Chateauneuf, mort jeune avant 1305.
 - 2. MARQUISE, dame en partie de Chateauneuf, qui suit.
 - II. Femme, ERMENGARDE d'Uzez, fille de Bermond vicomte d'Uzez.

VIII.

ARQUISE, dame en partie de Chateauneuf & de Randon, du Randonnat & en entier du Luc, de Portes, de Montelus; épousa en 1277. Armand vicontte de Polignac, mort le 29. avril 1289. Elle euten 1291. l'administration des biens de ses enfans malgré Beraud seigneur de Mercœur, & Ponce de Polignac doyen de Brioude qui la lui disputoient; confirma le 17. janvier 1311. la vente que Guillaume de Randon, chevalier, seigneur du Luc & de Portes, majeur de 20. ans, avoit faite de son E consentement le 9 janvier précédent à Jean de Barre archidiacre d'Uzés, de tout ce qu'il avoit au château de Genouillac. Elle fit son testament en 1334. par lequel elle fit plufieurs legs à 7. gentilshommes ou écuyers ses domestiques, & à autant de demoidelles, fit heritier son second fils; & mourut la même année.



DES PAIRS DE ES SEIGNEURS

O UIGUES WECH IN & Com The GUIGISTIECENT & 20 से के हार कार कार कार किए के दा Camb to position i & where the केला कुमी से प्रमुख्य है जिल्हा । य o prince habitate & conne logo ha Ri e st. Septembre 1148. a Berria er, to ce que la per mon denne de Morchet, & Randon de Charanton for & Regular, Egyen en pair à ma exemptors are labelled to More के के राज्यात देशा समाज हम्म अने हमारि tible par Pers de Mabale Fenne, VALPURGE.

DILON-GUERIN, Egac f () der jan basser en 1748 sker de Gerlande de Ceiles les ayoule, 8 Les habitan de Chapter Configuration France; MRACLE de Morden, F ganz d'Aurage a eccole france 1. ODBONGUERIN IL de nom a Rangos de Toursel, qui fat pe mis of Bull Legica de Marcha

Carrie le care opie le 4 avec

to homes a College qui en e

D

ODILON-GUERIN , legness du





SEIGNEURS DU TOURNEL

en Gevaudan.

VI.

UIGUE S-MECHIN de Chateauneuf, seigneur du Tournel, troisième sils T de GUIGUES-MECHIN I. du nom, seigneur de Chateauneuf, prit le nom de sa principale terre suivant l'usage du temps; rendit hommage avec son frere Odilon-Guerin le 15. juin 1212. à B. évêque d'Uzés de tout ce qu'il possedoit dans son diocese en qualité de seigneur d'Altier; reçut divers hommages en 1237. & 1238. en présence de sa femme & comme seigneur du Tournel; confirma avec Odilon-Guerin son fils le 28. septembre 1248. à Bertrand de Montaigu, commandeur de Gap - Francez, tout ce que son pere avoit donné à cette commanderie. Lui seigneur en partie de Montfort, & Randon de Chateauneuf, seigneur du Luc, & en partie de Montfort & Regardane, seigneur en partie des châteaux de Naves & de Malbosc, donnerent exemptions aux habitans de Montfort, Malbosc, Paris, Chateauneuf, Naves; & de toutes leurs terres par acte passé auprès de Montfort le 9. août 1269. & ratifié par Pons de Malbosc.

Femme, VALPURGE.

ODILON-GUERIN, seigneur du Tournel, qui suit.

VII.

DILON-GUERIN, stigneur du Tournel; fut pris prisonnier dans la guerre que son pere eut en 1243, avec le vicomte de Polignac au sujet de la succession de Guillemette de Ceissac son ayeule, & paya rançon; il reçut un hommage en 1254. Les habitans de Chapion s'obligerent à lui aux cinq cas en 1263, il étoit mort en

Femme, MIRACLE de Montlaur, fille d'Eracle seigneur de Montlaur, & de Mar-

querite d'Auvergne la seconde femme.

- 1. ODILON-GUERIN II. du nom, seigneur du Tournel, qui suit.
- 2. RANDON du Tournel, qui fut présent en 1278. avec ses deux freres, à l'hommage qu'Eracle seigneur de Montlaur rendit à Etienne évêque de Mende. Il étoit chanoine de cette église le 4. août 1292. que Pons seigneur de Montlaur rendit hommage à Guillaume qui en étoit évêque.
- 3. ERACLE du Tournel, présent à l'hommage de 1278.

VIII.

DILON-GUERIN, II. du nom, seigneur du Tournel, Damoiseau; rendit hommage le 11. fevrier 1278. à B. évêque d'Uzés pour la ville de Montfort, & le renouvella le 12. decembre 1287. à G. évêque d'Uzés pour la moitié de la ville & du château de Montfort, & pour le mandement de Villevic; & il y parle de Guiques son aveul. Il se trouva à l'assemblée des seigneurs convoquez pour l'affaire du pape Boniface VIII. le 25. juillet 1303. donna sa procuration au mois de juillet 1308, pour aviser au fait des Templiers. Il partagea le Vazeilles avec Bertrand & Guillaume d'Auriac le sainedy après la nativité de Notre-Dame, & Guigon son fils, approuva le partage.

Femme, N. . .

dans de Paris, de Los, de Paleiro, la

malom, h de fore de Las de diare को से व जानकार से विक कि गा

prompte and the same of the sa

m, legras produzent de

(Uzes tim no parameliane)

iz & clock the mercha

une de la recipitat i laminista e, he home a could be a Chennel

a 117 km in firm onker

: & Higs is a lor, byen a lill;

one of Castra press talk of mark fire de least, or a coresa i finite 113. 20 let den i machigi-

gunner a ber pin e tps sterie

odez , sie likus ome ie Roże, e Lieu-

ax Jacobná lenelic

not journally.

e de Cizzoni, celit

Unex, the bound warm flor.

water him is received for facilities in the what his roll had he

han de larg arbitante d'Université

A least the least the least least

and the original

- 1. Guigon du Tournel, marié par son pere en 1293. avec Valpurge de Polignac, A fille d'Armand IV. du nom, vicomte de Polignac; & de Marquise de Randon. Ils étoient cousins au IV. degré. Le mariage fut accompli à Montpellier en 1298. il n'en vint point d'enfans, & Valpurge fit sa mere son heritiere par son testament de l'an 1308, étant alors veuve. Elle vivoit encore le 16, juin 1328, qu'elle fit une vente au commandeur de Gap - Francez.
- 2. ODILON-GUERIN du Tournel, qui suit.

IX.

DILON-GUERIN III. du nom, seigneur, du Tournel, succeda à son frere mort sans enfans; & recutle 20. juin 1320. à Montfort l'hommage d'Etienne Altier, chevalier; obtint le 2. avril 1328. avec les autres barons du Gevaudan une ordonnance du sénéchal de Beaucaire, contre la cour commune du Gevaudan, qui empiétoit sur leurs droits. Il testa le 9. may 1363.

- I. Femme, ISOARDE de Simiane, fille de Guirand de Simiane VI. du nom, fei- B gneur d'Apt, & de Mabille d'Arpajon.
 - 1. GUIGON-GUERIN du Tournel, qui suit.
 - 2. MARGUERITE du Tournel, mariée après l'an 1340, à Bermend d'Anduze, mort avant 1351.
- II. Femme, MARGUERITE Adhemar, mariée après 1357. étoit fille de Gerand Adhemar, seigneur de Rochemaure, & d'Alix de Poitiers.

UIGON-GUERIN, seigneur du Tournel, reçut un hommage le 6. mars T 1381. & étoit mort en 1389.

Femme, ISABELLE de Chalançon, fille de Guillaume seigneur de Chalançon & de Valpurge, vicomtesse de Polignac; de la dot de laquelle on donna quittance en

- 1. ARNAUD-GUERIN, seigneur du Tournel, qui suit.
- 2. 3. 4. BONOT-GUERIN, GUILLAUME-GUERIN & JEANNE-GUERIN du Tournel, qui en decembre 1389. dénombrerent la dix - septiéme partie & moitié d'autre part d'Azilenc-le-Comtal en Nivernois.

RNAUD-GUERIN, seigneur du Tournel, rendit hommage pour un A fief à Arilham au mois de juillet 1410. infeoda à un habitant de Cambonet le D 17. septembre 1413. Le vicomte de Polignac capitaine general du Vellay, Vivarais & Gevaudan, étant fort vieux l'établit son lieutenant en 1420.

Femme, MARQUISE de Beaufort, fille de Marquis de Beaufort, seigneur de Canillac, & de Catherine Dauphine sa premiere femme.

- 1. PIERRE-GUERIN, seigneur du Tournel, qui suit.
- 2. & 3. MARQUIS & AMANJEU alias JEAN-GUERIN du Tournel.
- 4. JEANNE-GUERIN, mariée le 20. octobre 1423. à Antoine de Cardaillac, seigneur de Bioule.
- 5. MARGUERITE du Tournel, femme le 25. may 1432. de Louis de Sabran, baron
- 6. LEONORE du Tournel, qui épousa le 25. may 1432. Albert de Sabran, frere de E Louis.

XII.

IERRE-GUERIN, seigneur du Tournel, reçut le 10. sevrier 1445. une reconnoissance d'une terre située dans sa métairie de Chambonnet; & sit quittance le 16. avril 1449 à Pons Sarrazin d'un lods.

Femme

DES PAIRS DE FI

Fernot, LOUISE of Combinations START START OF THE PARTY OF THE

fre de Creitol, Edit de la la lace de lace de la lace de lace de lace de la lace de lace de la lace de lace de lace de lace de lace de la lace de lace de lace de lace de la lace de lace

directally de Tomod, alect

2 & decraint, qui tala & 19. ju

EAN-GUERIN, Septem de Ton Forme, SINONNE, roomste de

de Brance; for maint le 5 mile 147

进步连连连连

arararararara

SEIGNEU

OUERIN & Characters, chern U Characterf, de Randon II. dus n

pange Anna, a nome destruction

de fes temes à fon Sis aine le 4 mars 118

Fenne, ALIX d'Aprèser, bonnere à & Variley, & Montale race, has

a GURIN & Connected II de

s. Gracia de Chizament, apropria

(प्रकारकेट के विकाद 1 विकास

3 Contract de Commando dons

Ut has Maratra de la con

GUERN'S CORRE

DES PAIRS DE FRANCE. JOYEUSE. Femme, LOUISE de Crussol, dame d'Azilenc-le-Comtal, d'Espenan & de Per-

dillan, gouvernante du dauphin fils du roy Louis XI. fille de Gerand Bastet IV. du nom, fire de Crussol, & d'Alix de Lastic. Voyez cy-devant p. 765.

1. JEAN-GUERIN, seigneur du Tournel, qui suit.

2. GABRIELLE du Tournel, mariée le 11. mars 1485. à Sigismond de Chateauneuf, seigneur de S. Remesy, d'Aigues, & en partie de Chateauneuf-de-Randon.

3. Anne-Guerin du Tournel, alliée en 1477. à Berenger seigneur de Roqueseuil, & de Blancafort; qui testa le 19. janvier 1530.

XIII.

EAN-GUERIN, seigneur du Tournel, mort sans enfans avant l'an 1486. Femme, SIMONNE, vicomtesse d'Uzés, fille de Jean vicomte d'Uzés, & d'Anné de Brancas; fut mariée le 5. août 1475.



S. II.

SEIGNEURS D'APCHIER



D'or au château de gueules maconné de sable à 3. donjons de meme, somme de deux haches d'armes de

IV.

UERIN de Chateauneuf, chevalier, II. fils de GUILLAUME seigneur de I Chateauneuf, de Randon II. du nom, mentionné cy-devant p. 808. eut pour son partage Arzens, la moitié des baronnies de Chateauneuf & de Randon; & fit donation de ses terres à son fils aîné le 4. mars 1180.

Femme, ALIX d'Apchier, heritiere du baron d'Apchier, de S. Auban, de S. Chely

de Vazeilles, de Montaleyrac, &c.

1. GUERIN de Chateauneuf II. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.

2. Guigues de Chateauneuf, aprouva la donation faite par son frere au précepteur (commandeur) de Jalets le 2. octobre 1214.

3. GUILLAUME de Chateauneuf, doyen de l'église du Puy en 1245.

UERIN de Chateauneuf II. du nom, seigneur d'Apchier, de S. Chely, I S. Auban, Montaleyrac, de la moitié de Chateauneuf, de Randon, &c. vendit le 2. octobre 1214. au commandeur de Jalets tous ses pâturages du bois de Mercoire dépendant de Chateauneuf, pour 1000. sols poyaux & un cheval.

1. GUERIN de Chateauneuf III. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.

2. BERNARD de Chateauneuf, consentit à l'hommage rendu par Guerin son frere à l'évêque de Mande le 2. septembre 1245. L'année suivante étant doyen de l'église du Puy il fut élu évêque de Mande par une partie du chapitre, l'autre ayant élu Armand de Peyre. Ils renoncerent à leur élection pour le bien de la paix Tome III.

e, Se de Carad de Sease Video, le 1

A Secretary of the Section

frem plant the specialities

con , de bislan figur à Chianada de la le legita im que a

LUMI-GEST LESS-GESTER & THE pater ene la di-letter pate à mer les

Poligna: upuan pred & Telo, Fins

me le 年 mar 1472 是 date le Salama, but

me 1412 after de Sabras, tota de

ist for instant or the

teur de l'interier

sernos

entre les mains du pape Innocent IV. qui étoit lors à Lyon. 3. PIERRE d'Apchier, chevalier, fit hommage en 1257. à Guy de la Tour évêque de Clermont en Auvergne.

Car, free, fand, to Deare

le f length, Lebende, the elected of

Nather Hos on a miner dans in A front der front à S. Cherry & au Ca

PRINCIPAL DIES OF THE LINE PORTS

द्रारं मुक्ते हे ११-वेट वि विस्तादाके । ११४ व

I Former, TOLANDE & Paleste, on

3 come de Polymer, & de Marie de Char

& de Madge as Assegue

I For GUVERANDE & Name

and I want to Newson, the

à John vermen du Coffeine con Route

June, come de Rorlein & de Corta

i. GUERIN VI. du mon, legerar a

1. Essocia d'Aprèses, spossa en 1

Lautres, legacir de Parteille, de

3. BANN CARCINE, CHE SARRE

de Bun en Provence, conne d'Ave

Scales, colo tres les capes a loro de

mange it concert por apiets.

UERIN VI. da nom, legnesa d

Tipos ha has la carde de Mar

fin pere, & east majour of 14 ams, for

vandes le 11 mar 1919, lette comme les

pur Aforg Septem de Ponte le 11, legr

(de constituire le ser les descrit en néco

tion bei biess de bieses de Ballous, lorge

Armed Segret in Characterist Jacqu

de Cologie, legate de Marquiser

me pro de Marquier, à d'aures de

does qui aver les le recorne de Carle

out when in his recent to Nicholas

que Garna la restat au meirar arros, la

fa (a) I atru en 1915 la barrale d

South Property of South St. South habe to Marriery to have to risk to

Des Les habites de S. Cheb te corech

िक्व के क्षेत्रक किंद्रक में क्षेत्र क

the back against a room the new

boom de de la de la S

R pin pa la bana (spin

Maria Li dibi la Li

Meson d'Après des mies à 4 à

Garris for home 24 months (paid 4)

& remina

Taken, & on partie de Chier

VI.

UERIN de Chateauneuf III. du nom, chevalier, seigneur d'Apchier, de I Montaleyrac, & en partie de Chateauneuf-de Randon; fit hommage à Hu-Chambre des gues comte de Rodez (a) en 1236. de même qu'à l'évêque de Mande, du consentecomptes, titres de ment de Guillaume son oncle, de plusieurs de ses châteaux le 2. septembre 1245. fit de grands biens à la Domerie d'Aubrac en Rouergue; fonda à son retour de la Terre-Sainte pour satisfaire à un vœu, la chapelle de S. Jean à Apchier.

> Femme, BEATRIX de Chateauneuf, dame de Doallon, fille de Bertrand de Cha- B teauneuf, & de Luce de Montjuif, dame de Montjuif, de Doallon, S. Georges, Loberac, &c. fut mariée dans l'église de Notre-Dame de Montjuif. Bertrand de Chateauneuf son frere lui ceda pour sa dot en présence de son pere, de sa mere & de plusieurs autres personnes de Montjuif tous les droits qu'il avoit sur les biens de Bertrand de Montjuif leur oncle, duquel elle avoit eu la terre de Doallon. Elle étoit veuve en 1257. & ne vivoit plus en 1264.

1. GUERIN de Chateauneuf IV. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.

2. ELEONOR de Chateauneuf, épousa vers l'an 1264. Marquis de Canillac, frere de de Maralde, & fils de Deodat seigneur de Canillac; eut en dot la moitié des châteaux de Montjuif, de S. Georges, de Lobeyrac & de Doallon, avec 20000. fols poyaux. Elle fut l'ayeule du pape Gregoire XI, qui transfera le siege d'Avignon à Rome en 1376.

VII.

UERIN IV. du nom, seigneur d'Apchier, de S. Auban, Montaleyrac, Re-I coux, & en partie de Chateauneuf-de-Randon, de Montjuif, de Doallon, de S. Georges, de Lobeyrac: étant majeur de 18. ans rendit volontairement hommage de S. Auban & de Recoux à Hugues comte de Rhodes, par acte passé à S. Chely le 15. août 1257. scellé de son sceau & de celui du comte (b) en présence de Pons de Montlaur, de Randon, de Chateauneuf, d'Astorg, de Peyre de Deodat de Canillac, de Beatrix sa mere, & d'Eleonor sa sœur. Le roy S. Louis lui permit en 1262. de lever un peage sur ses terres en récompense des frais qu'il avoit faits à la guerre. Il fit hommage à l'évêque de Mande le vendredy après la S. Luc 1263. le renouvella le 27. fevrier 1291. & le 30. may 1298. Guiguon du Tournel, chevalier, lui donna quittance de 1500. fols poyanx & de 100. marcs d'argent le jeudy avant la S. Clement 1268. Pons seigneur de Montlaur lui infeoda le 31. août 1285. les châteaux des deux Chiens & de Vabres, & leurs mandemens, Chabestras, Montauroux, & Chambon dont il rendit hommage. Il transigea le 24. septembre & 3. octobre 1286. avec l'abbé de Pibrac, D prétendant que des biens donnez aux prieurez de S. Just & de S. Marii diocese de Clermont relevoient de lui; fonda les Cordeliers de sa ville de S. Chely, & leur donna 25. septiers de froment & 28. liv. tournois de rente pour augmenter leur fondation le 13. decembre 1297. fonda austi les prieurez de Prunieres, de Termes, l'hôpital de S. Chely; & fit de grands biens à la maison d'Aubrac & à l'abbaye de Chambon. Il testa le jeudy après la S. Martin 1301.

Femme, MARALDE de Canillac, mariée avant 1264. fille de Deodat de Canillac, & sœur de Marquis de Canillac, mari d'Eleonor d'Apchier.

1. GUERIN V. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.

2. BERNARD d'Apchier, chanoine & fort doyen de l'église du Puy, se fit ceder les E châteaux de Vazeilles & de Villaret, par transaction passée avec son neveu le 27. juin 1313. testa en 1317. en faveur de Guerine sa sœur.

3. Pons d'Apchier, vendit quelques heritages dans le comté de Velay à l'évêque du Puy en 1304. & se sit religieux de l'ordre de S. François. Il étoit mort avant 1313.

4. Guerin d'Apchier le jeune.

3. Astore, dit Aflorguet d'Apchier, Benedictin & chambrier d'Aniane, mort avant

6. Guerine d'Apchier, époula Beruyer de Peyre, damoileau, fils d'Astorg chevalier, baron de Peyre, & de Marguerite, dame de Cheilan & de Valentine, sa femme;

(b) Titres du comsé de Rhodés.

DES PAIRS DE FRANCE. JOTEUSE. A Il donna quittance de 2300. l. pour la dot de sa femme le vendredy après Noël

VIII.

UERIN V. du nom, seigneur d'Apchier, de S. Chely, S. Auban, Montaley-Trac, Arsens, Recoux, des Deux-Chiens, de Vaseilles, du Chailar, Vabres, Montauroux, Villaret, & en partie de Châteauneuf-de-Randon, de Montjuit, de Doal-Ion, S. Georges, Lobeirac, &c. obtint une ordonnance du sénéchal de Beaucaire le 15. octobre 1302, qui le maintint dans le droit qu'il avoit de faire tenir des marchez, & d'avoir des foires à S. Chely & au Chailar en certains jours de l'année. Il donna fa procuration au mois de may 1308. pour aviser sur le fait des Templiers; testa le mercredi après le 15. de la Pentecôte 1312. & étoit mort en 1317, que sa seconde semme se remaria.

I. Femme, YOLANDE de Polignac, mariée avant 1293. fille d'Armand I V. vi-B comte de Polignac, & de Marquise de Chateauneuf-de-Randon.

MELIOR d'Apchier étant majeure de 14 ans, donna quittance de tous ses droits à Guerin son frere le 2. novembre 1312. & épousa depuis Maurin, seigneur de Brion & de Mardogne en Auvergne.

II. Femme, GAUSSERANDE de Narbonne, mariée le 25. janvier 1303. fille d'Amaury III. vicomte de Narbonne, & de Jeanne de l'Isle-Jourdain; se remaria en 1317. à Jaspet vicomte de Castelnou en Roussillon, du consentement de Sanche roy de Majorque, comte de Roussillon & de Cerdaigne, seigneur de Montpellier son oncle.

1. GUERIN VI. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.

2. ELEONOR d'Apchier, époula en 1329. Philippe de Levis, vicomte en partie de Lautrec, seigneur de Florensac, de la Bastide & de Montfort en Languedoc.

3. JEANNE d'Apchier; étant majeure de 15. ans, devant se marier à Hugues baron de Baux en Provence, comte d'Avellin au royaume de Naples, amiral des deux Siciles, ceda tous ses droits à son frere le 23. may 1332. pour 9000. livres. Son mariage se conclut peu après.

IX.

UERIN VI. du nom, seigneur d'Apchier, de Randon, de Vabres, &c. né en T 1309, sut sous la tutelle de Marquis, seigneur de Canillac, consin germain de son pere; & étant majeur de 14. ans, se sit nommer un curateur par le bailly de Gevaudan le 11. may 1323. servit contre les Anglois, & reçut à la Reole en Gascogne avec Astorg seigneur de Peyre le 11. septembre 1337. deux tonneaux de vin par ordre C du connétable. Le roy lui donna en récompense de ses services en 1339. la confiscation des biens de Sicard de Bulliou, sergent d'armes. Il transigea le 10. avril 1340. avec Armand seigneur de Chateauneuf: Jacques roy de Majorque, comte de Roussillon & de Cerdaigne, seigneur de Montpellier; lui donna le 5. août 1343. la terre de S. Côme près de Montpellier, & d'autres biens pour 1200. écus d'or en payement des droits qu'il avoit sur le vicomté de Castelnou en Roussillon, que le roy de Majorque avoit acheté du feu vicomte de Narbonne son cousin; ce prince se reserva l'hommage que Guerin lui rendit au même tems, & dans l'acte il le qualifie son très-cher cousin. (a) Il acheta en 1353. la baronie de Ceray pour 8400. livres. Le roy Jean lui (a) Chamb. des permit le 15. mars 1362, de lever un peage dans ses mandemens d'Apchier, de Saint-comptes de Montpel-Auban de Montaleyrac & dans la ville de S. Chely, pour réparer & fortifier ses pla-lier. n. 18,

D ces. Les habitans de S. Chely ne contribuant pas comme les autres du mandement à l'égard du château d'Apchier, il passa un acte avec eux le 1. juin 1368 par lequel il eut le droit de prendre le nombre d'hommes qui seroit necessaire selon le tems pour la garde du château d'Apchier & de la ville de S. Chely; il rendit hommage à Guy seigneur de Montlaur le 14. octobre 1368, testa les 1. sevrier 1364. & 31. juillet 1372, vendit en 1374. sa portion des baronies & mandemens de Chateauneuf, Randon & Randonnat, & ne prit plus que le nom d'Apchier, que ses descendans ont seul retenu.

Femme, PHILIPPE de Baux, mariée le dernier fevrier 1327. fille de Raimond, baron de Baux, comte d'Avellin, & de Stephanie de l'Etendart son épouse, & sœur de Hugues de Baux, mari de Jeanne d'Apchier. Elle testa en 1371. le jeudi après la Conception de la Vierge.

1. GUERIN VII. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.

and Marie Ma

Nam-Dane & Maria Interior

a principle in principle in the last of th

a le dons qu'i ma le le les le les na cu la come de Dadino file con vern

to ano, become of beching our fax

the state of Carles bords State of the state

the state of the state of

or charge a man to their

new district Live Montals

ament-blate & Marit & New A

per de la mir victoria inc

us com elles, prair per stille à

L' de centime l'a pione à la é

cost , dies is les a loca a lair. m. Legilmapmanae

mente de la all me la si la gen l'a

maredy and the one empeted to

orace of the orace, a furtioner

es d'agracia ser à l'Operad.

to le principio dining de profes

habefir Imme tOmbe in buit

inc & christian like the

pricemes let the Silver beck t

Continue interior, design

mos à se pu ques la feix

prices & hous, & Iss, bed

la main d'ima à s'inter à Carin.

ETT. No combine pain our in most

mar a local late Visit links

2. RAIMOND d'Apchier, destiné en 1364. à être moine,

3. GAUSSERANDE d'Apchier dame de Feuletin, fut mariée le 29. mars 1362. à Guy seigneur de Montlaur, de la ville d'Aubenas, &c. à qui son pere donna le 20. decembre 1374. la terre de Feuletin en payement de sa dot. Elle étoit

4. MARGUERITE d'Apchier, épousa après l'an 1374. Beraud de Rochefort, seigneur d'Aurose, de Saillens, de Rochemaure, &c. qui testa le 21. juin 1380. &

mourut sans enfans. Elle vivoit encore en 1411.

5. ELEONOR d'Apchier, épousa le 9. avril 1348. Jean de Roqueseuil, fils d'Arnaud seigneur de Roqueseuil; & mourut sans enfans avant 1364.

UERIN VII. du nom, fut émancipé âgé de 14. ans le 17. janvier 1347. Son B T pere lui donna les terres d'Apchier, de S. Cheiv, de S. Auban & de Montaleyrac, en faveur du mariage qu'il contracta peu après Il commanda l'armée du pape contre le duc de Milan. Des memoires portent qu'il fut créé capitaine general ès pays de Velay & de Gevaudan, & servoit en cette qualité avec six chevaliers & treize écuyers; il reçut du tresorier des guerres au mois de fevrier 1360. 828. florins sur ses gages; testa le mercredi 14. juillet 1361. au château de Peyre; & mourut en 1364. avant fon pere.

Femme, MARIE de Beaufort, fille de Guillaume Roger, chevalier, comte de Beaufort & de la Motte, frere du pape Clement VI. & pere de Gregoire XI. & de Marie de Chambon sa premiere femme; se remaria le 10, avril 1377, avec Raimond de Nogaret seigneur de Calvisson, & vivoit encore le 28. juillet 1383.

1. GÜERIN VIII. du nom, segneur d'Apchier, qui suit,

2. JEAN d'Apchier, destiné par son pere en 1361. pour être Frere Mineur.

3. RAIMOND d'Apchier, a fait la branche des leigneurs de S. Auban, mentionnez, ci-après S. VIII.

XI,

UERIN VIII. du nom, seigneur de la moitié de Chateauneuf & de Randon, T d'Apchier, Cerais, Vabres, &c. chevalier & sénéchal de Rhodés étoit en mil trois eens soixante & quinze sous la curatelle de Marquis de Beaufort, seigneur de Canillac son (a) Justel, preu- oncle; (a) eut part au gouvernement de Languedoc du consentement des trois états, ves de la maijon & fut continué par lettres du 20. octobre 1383, rendit hommage le 13. juillet 1384, à Guy seigneur de Montlaur pour Vabres, le Chailar, &c. fut fait capitaine de quarante lances, & sénéchal de Rouergue en 1386. fut arbitre avec les cardinaux de Prenestre & de Damien, les comtes de Geneve & de Valentinois, entre le pape, le roy de Sicile, la reine sa mere, & le fils du vicomte de Turenne; & sur leur differend il sut fait un (b) Chartes du traité le 20. fevrier 1389. (b) Il est qualifié chambellan du comte d'Armagnac dans rey, sit. de Pre- la vente qu'il passa au nom de ce comte, du comté de Charolois au duc de Bourgo» D (c) Chartes du gne en 1390. (c) Il fit son testament le 20. juillet 1383. Le 10. juin 1391. Marie reine roy, titre de Cha- de Sicile & de Jerusalem, sa parente; lui donna 10000. liv. en récompense de ses services, & de ce que le même jour il avoit prêté serment de fidelité au roy Louis d'Anjou son fils; il testa de nouveau le 27. may 1391. & étoit mort en 1396.

Femme, BLANCHE dauphine d'Auvergne, fille de Beraud I. comte de Clermont,

dauphin d'Auvergne, baron de Mercœur; & de Marie de la Vie-Villemur; étoit morte avant le 23. juin 1386. que son mary donna 100. florins d'or, & 20. livres pour lui (d) Justel, preu- faire dire tous les jours une messe dans l'église des Cordeliers de Mande. (d) 1. GUERIN IX. du nom, baron d'Apchier, qualifié très-grand, magnifique & puif-

sant baron, né en 1376, testa le 9. avril 1400, allant faire la guerre aux Infidelles, fit une descente à Alexandrette sous les ordres du marêchal de Boucicault, faisant arborer sa banniere avec celles du marêchal, des seigneurs de Chateauneuf, & de Guillaume de Naillac, & étoit mort le 24. avril 1404.

2. JEAN d'Apchier, destiné par le testament de son pere à être Benedictin, eut du penchant pour les armes; & servit contre les Anglois en 1422.

3. RAIMOND d'Apchier, testa le 11. fevrier 1397.

4. BERAUD seigneur d'Apchier, qui suit.

5. Guy d'Apchier, prieur de l'Ile d'Aix, ordre de Clugny. 6. BERTRAND d'Apchier, destiné par son pere à être clerc.

7. AMALRIC

DES PAIRS DE

7. AMALRIC, drawf Low of April

Harris, Marrieras, de characte

describer country out display to As & 16 mm mal quest cent rings

Turke arount, it should be a

to hite let sale los for

day, tax is land par logar I la d

Strait in the de game, a day les min 14th Concinent of la la gamente keller de les armen la comme

fact for printer, is to per or pri parties to the chierry, shape and the

der maint. Le mand de france de par par

केरत बुक्तार व तक है कि है तक

AND FOR A STORE O IS BORREST, MA

for, pract I tal refer to sai concer

and perference and them to consider the property and in

threast manufit laber, or at purchase

hones, & incomes the per your

Opplesse da M. Happer Grand Interior en l

Conferenced for he little, or your majored

seques Bodes non clere, & facts felor de

l'an 1412. Il tefa le 10. fetter 1472.

Fenne, ANNE de la Gorce, alle de

Gorre, de Ministel, Company, &c. &c de mande le 8 may 140 le moutrait avant

1. CLAUDE legious d'Apchier , qu

2. JEAN d'Apphier, leigneur d'Arren ; FRANÇOIS d'Apchier, leigneur

Madazin & de Tiberio, rapporter i

great de Montagon, Brokehal d'A

g. Acasas d'Applies, aux en 1409, es

6. Marchente d'Aprèse, ner en l'

& Torne, bassa d'Alegre, his de Mough in Victor, elle des curries

the branching in chapter day in

7. Catanasi dapchia, sponia 1º

Chibers 19 16 18, june 1440 Charm, & Yake, & Caregoon

de Mayaret de Belefate (1) deser E & Bestles displace, first des desce

对我也并他即其地序题

Sound Super Change & Se Con

ton. Eratus de la parte da ras, com

S WANTE OF STATE OF THE STATE OF

benegation is Jam

CB 1411,

4 Axys d'Ageliet, ner en 1410, épi

a Auvergne.

d'Auvergne, page

PROCESSES OFFICE A STATE OF THE STA Contract Open at About the Name of the Nam contra po spo 1 contra loss o po eners potent qui fu cir sique pari o more morne quele ser la consta l'une and a new de ferrer 1360 fel fam is to the matter of Pour; & month or 194 ppe Carry II April 1 appelled Mars may be seemed to the last the see here of the I will cross by health a does gire of fa a to lon per a 160 per les l'artilles. cale la trais le egent le S. Adia, mar. agreent de la meil de Charment de de Andre, In the vale I had a file distanting mie de Man le leate, agente la le la me de Lagrie à colonnes de tre ou, more I 38; mir hormege is 14, parlet 1942 Gr and Charles to be deposited on contract 36. for the animalism differents 1 de Valence, ser le per, le ser le trat, la es de Teste, tile be bland i fa fa a countrie content to once change his comte, de com de Chroin se des de Barp : m k 10, playli, lan panja Neces mic; la sen con it a mapire à ज्य हो अरक्ट क्रेंड स्टब्स के क्रिकेट के एवं जिल्ह n le 27, no 130 d'aux mar ce 134. d'Auvenge, de de le ad Lonne de Cerron, COUNT, & the Mark to Victime, tour note of doors on freeze day, & st. but par la are logiste Continue to Mark of CApchia, suite no pai, apple o pi A STELL SET SET A PART OF THE का के क्षेत्र के अवस्था के के कार्य के के कार्य हैं। के दिश्वा के किया की in the part line formation as di जब दलक है सेन्द्रोवंड का स्थित 11. 500 187. The Late of Carrie the fit is fitted the cities

DES PAIRS DE FRANCE. JOTEUSE.

7. AMALRIC, die aussi Louis d'Apchier, a fait la branche des barons de Montbrun en Auvergne, qui sera rapportée ci-après S. VII.

8. PHILIPPE d'Apchier, fille pupille le 20. juillet 1383.

ERAUD seigneur d'Apchier, de Ceray, de Vabres, de Vazeilles, de S. Chely, Arzens, Montaleyrac, &c. chambellan des rois Charles VI. & Charles VII. Ce dernier nétant encore que dauphin, le fit chevalier dans l'églife de Notre-Dame du Puy le 16. may mil quatre cent vingt. (a) Etant devenu roy, il érigea sa terre de Vazeilles en vicomté, & affranchit tous les habitans de Vabres de tailles & de tous au-glise du Puy p. 350. tres subsides. Il est qualisé Beraut sire d'Apchier, chevalier, conseiller & chambellan Gail. Chust. du roy, dans des lettres par lequel il lui est ordonné 1000. liv. en consideration de ses grands services au fait des guerres, à charge de gendarmes, donné à Espaly près le Puy le 8. janvier 1424. Cette somme ne lui fut payée que le 6. may 1426. qu'il en donna quittance scellée de ses armes. Le comte d'Armagnac qui tenoit le parti des Anglois, l'ayant fait prisonnier, lui sit payer une grosse rançon, pilla ses terres, & ruina quelques-uns de ses châteaux, assiegea ceux d'Arzens & de Ceray, dont il ne put se rendre maître. Le marechal de Severac le prit pour son compagnon d'armes; on a cru devoir rapporter en entier la lettre de cette fraternité, à cause de sa singularité. Je Amaury seigneur de Severac & de Beaucaire, maréchal de France, par la teneur de ces presentes, promets à vous messire Beraud seigneur d'Apchier, de vous aider & secourir contre toute personne que vous vouldroit grever ou domaiger en bien ou en honneur, de cuer & de chevance maloyanté saulve, & de pourchasser à tout mon pouvoir toujours votre bien & honneur, & dorezenavant vous prens pour mon compagnon, & aussi le promets & jure en la C presence du M. Hugues Gruval licentié en lois, & archidiacre de Rhoudez, & de Jean de Chasteauneuf sire de Rivelet, & pour majeur farmetés, la presente lettre ai faite écrire par Jacques Bodon mon clerc, & faites sceler de mon propre scel. A Severac le 21. jour d'avril

Femme, ANNE de la Gorce, fille & heritiere de Gerand chevalier, seigneur de la Gorce, de Mirabel, Cropieres, &c. & de Mingonne (b) Villatte, dame de Vallon; fut (b) D'autres di-

mariée le 8. may 1408. & mourut avant fon mary.

1. CLAUDE seigneur d'Apchier, qui suit.

l'an 1422. Il testa le 20. fevrier 1452.

2. JEAN d'Apchier, seigneur d'Arzens, continua la posterité.

3. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Garde, a fait la branche des seigneurs de Mudazon & de Tibiron, rapportée ci-après S. V.

4. Anne d'Apchier, née en 1410. époula le 30. juin 1425. Hugues de Laudun, seigneur de Montfaucon, fénéchal d'Armagnac.

5. Isabel d'Apchier, née en 1409. religieuse Benedictine des Chazes en Auvergne

6. MARGUERITE d'Apchier, née en 1411. épousa le 28. août 1428. Ives seigneur de Tourzel, baron d'Alegre, fils de Morinot, chevalier, seigneur d'Alegre, & de Maragde de Vichy; elle étoit tutrice de ses enfans le 7. mars 1443. & leur posterité sera rapportée au chapitre des marêchaux de France.

7. CATHERINE d'Apchier, épousa 1º. Louis seigneur de Montlaur en Vivarais & d'Aubenas. 20. le 18. janvier 1445. Jean de Chazeron, chevalier, seigneur de Chazeron, de Volore, de Castelguyon, &c. fils d'Adrien seigneur de Chazeron, & de Marguerite de Bellefaye (c) dont elle resta veuve en 1452.

8. BEATRIX d'Apchier, l'une des dames de l'hôtel de Bonne de Berry, comtesse d'Ar- lui donnent qu'un magnac en 1434, qui lui fit un legs par son testament; épousa en (d) 1446. Jean mari nommé Louis Stuard, seigneur d'Aubigny & de Concorsaut, chambellan du roy, capitaine de (d) Titres d'arentes d'arentes d'arentes d'arentes d'arentes d'arentes d'arentes d'arentes d'aren 100. Ecossois de la garde du roy, chevalier de l'ordre du roy, mort en 1482. magnac & Berry.

9. BLANCHE d'Apchier, épousa en 1455. Guy seigneur de Pestels en Auvergne, qui donna quittance de sa dot à Jacques d'Apchier, seigneur d'Arsens, neveu de sa femme, le 2. novembre 1476.

10. Antoinette d'Apchier, femme d'Antoine vicomte de Lautrec, chevalier seigneur de Montredon, de Monterran, de la Roquette, baron de Fervals & de la Bruyere, qui donna quittance le 13. octobre 1455. à Jean d'Apchier, neveu de sa femme, de 600, moutons d'or qu'on lui avoit constitués pour ses habits.

Fille naturelle de B ER AUD, baron d'Apchier.

Jeanne, batarde d'Apchier, religieuse en l'abbaye de S. Benoît d'Aubenas en Vivarés.

(a) Hift, de l'E-

XIII.

DESTAIRSDE

A JACQUES have districted by

To see the see of the second party of the seco

AN I dated to latter to the

With the court is a particular

Montro, in & Low, Pour & part

drill sand on the product of the

ope a frait is my (b) il state ()

Vim to de Marco as Francis de m

I subjection of the super a

10 k 4 20 miles 40 & k + alies

ga la demodera las lass à care à the count book from a blance

Politica de l'éposition de Grande les les

1 Fox, EUNE & Chiero, To

practice, designate the

Ormania, bases de Toure, de la Tas

bet & Course, productic &

tele de Demonto, est es des 1400a

II. Femme, MARIE de Cafelran, m

Calichan & Rennon, & & Senna

Chart, dame it langue; for prefere au

40 1.

1. FRANÇOIS-MARTIN, Excon o

1. JACQUES CApcher, a fee la

4. Crappe d'Apchier, nee le 18. jui

4 Assa Chocher, ace le so od

g. Gartiette d'Apointr, ner le 10

les de Calant, baron de Missobaton

RANCON-MARTIN, benn d'A

de dim, geninorne colora

chargeparle ingress de Cormons, Server D fal, chehale feature, avec stapfied

termine to destriction of the tenter of

the employe is la delimente for emfant ce quils consecut a Marie in all pr

e Canone Quer pract de Local

र्र १६ हिन्दाकेट १९६० केंद्र राज्ये कुछा दशक

maide Derrick & du legress de Jon tienes fore points but pass de ou

mm m 1/62 mm 1 Com to 12 3

Aktometa hamad karber deser

an barbara is miss X 24

the special of the late part is part in

dr coot and as Italy

LAUDE baron d'Apchier, de Ceray, de Vabres, de S. Chely, Valon, Sala- A vas, Mirabel, &c. fut premier écuyer du roy Charles VII. avant 1450. donna quittance en qualité de Claude seigneur d'Apchier, écuyer, pour 30. liv. de sa part des especes, pour avoir assisté aux Etats de Languedoc assemblez au Puy au mois d'août 1468. Sur son sceau sont ses armes écartelées au 1. & 4. d'Apchier, au 2. & 3. échiqueté; fit rendre hommage en son nom par Raimond Odillon damoiseau, de la baronie de la Gorce à Aymar de Poitiers, baron de Chalençon, seigneur de S. Vallier en 1469. pardevant Gautier, notaire de Chalençon. Il testa le 12. novembre 1472. & ordonna par son testament que 400. prêtres de ses terres & non d'ailleurs, seroient appellez pour sa neuvaine, quarantaine & bout-de-l'an. Il sit heritier Jacques d'Apchier seigneur d'Arzens son neveu, avec substitution, & mourut sans enfans legitimes.

Femme, CLAUDE de Tourzel-d'Alegre, fille unique de Pierre de Tourzel, baron d'Alegre & de Pressy, & d'Isabeau de la Tremoille, née en 1410. mariée le 19. août 1428. morte sans enfans avant 1462.

Enfans naturel de CLAUDE, baron d'Apchier.

- 1. Pierre batard d'Apchier, legataire de 1000. écus d'or, des chevaux, des armes & des habits de son pere.
- 11. Audinet batard d'Apchier, legataire de 1000. écus.
- 111. Pierre le jeune, batard d'Apchier, eut aussi 1000. cens.
- IV. Bohet batard d'Apchier, mort avant le testament de son pere, ayant laisse Huguer son fils naturel legataire de son grand pere.
- v. Pierre batard d'Apchier, mort avant le testament de son pere, ayant laisse Florimond son fils naturel legataire de son grand pere.
- vi. Dauphine, batarde d'Apchier, femme d'André Barriere, en Languedoc.
- VII. Isabeau batarde d'Apchier, marice à Raimond Odillon.
- VIII. Jeanne batarde d'Apchier, épousa Jean seigneur de Monteil, fils de Guillot, seigneur de Monteil.
- 1x. Elip batarde d'Apchier, épousa le 13. may 1462. Jean Chastel, seigneur de Bonretrait, dit à present le Fort, diocese de Mande, fils de Guillaume, seigneur de Bonretrait, & d'Anseline d'Esparron sa femme; de ce mariage sortit Jean Chastel, qui obtint de Claude seigneur d'Apchier son ayeul, l'affranchissement de quelques metairies dans les mandemens de Vabres & de Vaseilles le 5. août 1467.

XIII.

TEAN d'Apchier, seigneur d'Arzens, de Recoux, de Villaret, de Montaleyrac & de Billieres, qualifié magnifique & puissant homme, & vaillant chevalier; fut en 1441. D par ordre du roy au siege de Louviers en Normandie, avec sa compagnie de gens d'armes; fut aussi lieutenant du comte de Clermont, & en cette qualité il servit à la conquête de Guyenne, & reçut 1200 écus pour les réparations de la ville de Libour-(a) Dupleix, hift, ne en 1453. (a) il testa le 28. juin 1466.

de Charles VII. p. 841,

Femme, ANNE de Ventadour, mariée le 1. novembre 1451. fille de Charles comte de Ventadour, & de Marie de Pierre-Buffiere, comtesse de Pardiac, Fezensac, Fezensac, faguer, &c. testa le 28. août 1473.

- 1. JACQUES baron d'Apchier, qui suit.
- 2. Antoine d'Apchier, chanoine de Mande, & protonotaire apostolique en 1502.
- 3. Guy d'Apchier, conseiller du roy, bailly & gouverneur de Marvejols, capitaine E de la vicomté de Greze le 31. decembre 1502, avoit 200, liv. de pension du roy en 1515. & 1520. & sur les sceaux qui sont au bas de ses quittances, sont les armes d'Apchier, avec un filet en bande; il fut capitaine d'une bande de 500. hommes, donna en 1530, une commission de capitaine de 100, hommes, & une de lieutenant
- de la bande de 500. hommes à Jacques d'Apchier, seigneur de Billiere son neveu. 4. MARGUERITE d'Apchier, reçut en 1472. 1000. écus d'or de son oncle Claude pour se marier, & épousa en 1476. Bertrand seigneur de S. Chamand, de Tourails, le Peschier, &c. sils & heritier de Guy, chevalier seigneur de S. Chamand.
- 3. PHILIPPE d'Apchier, mariée le 15. novembre 1507. à Louis de Gratejol, chevalier, leigneur de Crossiac en Limousin.

A TACQUE S baron d'Apchier, herita de cetre baronnie & de tous les autres biens J de sa maison en vertu du testament de Claude seigneur d'Apchier son oncle, du 17. novembre 1472. François d'Apchier seigneur de la Garde son oncle lui disputa cette succession, il y fut maintenu par arrest du parlement de Toulouse du 14. août 1476. (a) Il obtint des lettres du roy Louis XI. le 1. decembre 1481. qui casserent les (a) Greffe du Parpoursuites faites contre lui au parlement de Toulouse par Guerin d'Apchier, seigneur lement. de Montbrun, fils de Louis, pour le payement de 1080. liv. 18. s. 10. deniers qu'il lui devoit, attendu que ces poursuites avoient été faites en son absence pendant qu'il étoit occupé au service du roy (b); il vendit à Charles des Astar en 1484. les châteaux de (b) Greffe du Con-Valon & de Mirabel en Vivarés. Le roy Louis XI. le fit son chambellan ; il eut des Jeil. B emplois très - diftinguez sous ce prince & ses trois successeurs. Il obtint des lettres du roy le 24. novembre 1488. & le 3. octobre 1492. contre Jacques & Bertrand d'Alegre, qui lui demandoient 800. livres de rente promile à Marguerite d'Apchier leur mere; eut commission avec l'évêque de Mande le 1. may 1519, pour aliener les aydes & impositions de l'équivalent du Gevaudan sous faculté de rachat; testa le 9. Janvier 1523. & étoit mort en 1525.

I. Femme, JEANNE de Chabannes, mariée le 12. Fevrier 1485, veuve de Marquis de Canillac, chevalier comte d'Alais; fille d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, baron de Tourry & du Tour en Champagne, seigneur des pays de Puisave & de Courtenay, grand-maître de France; & de Marguerite de Nanteuil, comtesse de Dammartin; eut en dot 14000. écus d'or, & un plat d'argent de 4. marcs 6.

here the major to love to be the second to t

Transle, see to the new 2 is not

a kanalakina kaniki

का रहता है जिस्से हैं कि हता, कहा की स्थाप

confe for ince is stored, for is Guilat, for

of he stamps on Origin, forme in-

trefe to low fi to believe, our a

arms fo fee to a more fina to the

our dans hand legislens was a de Vancy à lecte à 5, aux 145,

de Rece, à Vien, à Menieux b à

and home o raise dends; fa a 141-2

m Norman, our iconque le gas de

Clemen I or on quite i ortiler

s pour a manuel à la le la lair-

ee le rooder 14th the de Clark contr

offices, and to factor, little, have

Mande & premin publican inch

hadre guernez à llego, anns.

क्राकेट हुन्द्र कार्य स्थान के के हिल्ला के व

to fee a be to person, he bear the commendate house de poor house,

orcer's na hour, hore about

a was no dra day to for said and

Mary Legate & Cantal & Tor

and a destrict in the second

LATTOE, how deplier,

かまかま かれた

and in all the car.

none i landian

II. Femme, MARIE de Castelnau, mariée le 7. août 1497. fille de Jean, seigneur de Castelnau de Bretenoux, & de S. Sentin de Caumont en Quercy, & de Marie de Cu-C lant, dame de Jaloigne; fut présente au contrat de mariage de son fils aîné en 1526.

1. FRANÇOIS-MARTIN, baron d'Apchier, qui suit.

2. JACQUES d'Apchier, a fait la branche des seigneurs de Vabres, rapportée cyaprès S. IV.

3. CLAUDE d'Apchier, née le 18. juin 1506. morte sans alliance. 4. Anne d'Apchier, née le 20. octobre 1508. morte jeune.

5. GABRIELLE d'Apchier, née le 20. may 1516. époula le 9. fevrier 1529. Charles de Culant, baron de Mirebaux & de S. Défiré, son cousin.

RANÇOIS-MARTIN, baron d'Apchier, vicomte de Vazeilles, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, né le 11. novembre 1509, sut chargé par le seigneur de Clermont, lieutenant de roy en Languedoc, & le sieur de Crus-D sol, sénéchal de Beaucaire, avec Mapfred, baron de Cenaret, comte de Montferrand, de recevoir le 10e des revenus d'une année des biens des nobles du diocese de Mande, pour être employé à la délivrance des enfans de France qui étoient en ôtage en Espagne: ce qu'ils executerent à Mande le 18. janvier 1529. Sa mere lui fit don de la baronnie de Caumont en Quercy par acte du 8. octobre 1531. il donna le dénombrement de ses biens le' 12. septembre 1540, fut établi pour commander dans le Gevaudan en l'absence du maréchal de Damville & du seigneur de Joyeuse durant les troubles de 1562. assiegea inutilement Florac pendant huit jours de cette année; fut déchargé de ce commandement en 1568. testa à S. Chely le 10. juin 1575, ne vivoit plus le 19. septembre sui-

Il se trouve un François d'Apchier, écuyer seigneur dudit lieu, porteur de guidon de 30. lances des ordonnances du roy sous M. de la Fayette, dans sa quittance de 100. liv. pour E le quartier d'avril, & 100. liv. pour sa place d'hommes d'armes en 1563. à Clermont le 4. fevrier. Son sceau est chargé des armes d'Apohier plaines.

Femme, CLAUDE de Chalençon, mariée le 26. juillet 1526. fille de Claude de Chalençon, chevalier baron de Rochebaron, & de Montauroux, seigneur du païs de Livradois; & de Susanne de la Tour-Montgalcon.

1. JEAN, baron d'Apchier, qui suit.

2. GASPARD d'Apchier, né le jeudy 30. mars 1532.

3. GABRIELLE d'Apchier, née le 6. novembre 1530. morte jeune.

4. FRANÇOISE d'Apchier, née le 10. septembre 1531. morte sans alliance.

5. FLORIE d'Apchier, dame de Pierrebesse, épousa le 9. janvier 1553. François ba- A ron de Montboissier, Sagnes, Aubusson, le Monteil, &c. ne vivoit plus en 1576

Enfans naturels de FRANCOIS, baron d'Apchier.

(a) Chamb. des comptes de Paris. 1. Jean, bâtard d'Apchier, né en 1544. d'Antoinette de Fabresse, non mariée. Son pere lui donna la seigneurie d'Auteville le 16. avril 1567. É le sit légataire de 1000. livres; il paya 28. écus d'or au solcil pour sa légitimation (a), dont il reçut quittance le 10. avril 1571. où il est qualisse d'ecuyer, avec pouvoir de porter les noms é les armes d'Apchier; sit bâtir en 1573, le château de Fournel en Gevaudan. Jean d'Apchier, vicomte de Vazeilles lui consirma la Gresserie de la ville de S. Chely, é des mandemens d'Apchier, par acte passe à S. Chely le 11. juillet 1575. Il sut capitaine de 100. arquebusiers.

I. Femme, Jeanne, bâtarde de Lastic, mariée le 5. novembre 1570. fille naturelle B de Louis de Lastic, grand-prieur d'Auvergne, morte sans ensans.

II. Femme, Anne de Maumont, mariée le 16. novembre 1594. fille d'Adrien de Maumont, seigneur de la Roche, paroisse de S. Firmin en Berry, & d'Huguette de Monteau.

1. GABRIELLE d'Apchier, femme de N. de Brezons-Jurlande.

- 2. MADELENE d'Apchier, mariée à Jacques batard de Lastie, seigneur de la Bastide.
- 11. Jean le Jeune, bâtard d'Apchier, fils de la même Antoinette Fabresse, mentionné au testament de son pere, qui lui laisse 1000. livres.
- v. Françoise, bâtarde d'Apchier, épousa avant 1575. Antoine Amargier, seigneur de C Beauregard, près la ville de Sauque.

XVI.

FEAN II. du nom, seigneur d'Apchier, de Thoras, de Ceray, la Gorce, Salavas J du Chailars, &c. vicomte de Vazeilles, né le 29. août 1539. capitaine de 50. hommes d'armes; fut établi en 1574. gouverneur & commandant de Gevaudan par le maréchal de Damville gouverneur du Languedoc; reprit peu aprés sur les protestans les chasteaux d'Allene, du Besset, & de Serveirette; signa une treve avec eux le 26. août 1574. recouvra le château de Chambon au commencement de 1576. Le roy ayant voulu joindre le gouvernement de Gevaudan avec celui du Velay, & donner les deux charges à Antoine de la Tour seigneur de S. Vidal, déchargea le seigneur d'Apchier de son gouvernement par brevet du 19. mars 1577. Ce prince lui donna commission le 19. juillet 1579. de chasser dans tout son royaume au loup pendant trois ans, & le droit de prendre sur chaque seu d'une lieuë à la ronde de l'endroit où le loup seroit pris deux deniers par loup & quatre par louve. Il promit le 29. juin 1581. de rendre ses places D de la Gorce & de Salavas au capitaine Merle, pour l'engager à rendre la ville de Mande au duc d'Anjou, & par-là faciliter la paix ; obtint du roy le 29. décembre suivant à Saint-Vidal deux canons pour reprendre les châteaux de Gorce & deQueras; il n'en eut pas besoin, ces châteaux s'étant rendus volontairement au mois de juin 1582. Il commandoit cette année-là & la précedente dans la ville de Mande; fut tué dans la terre de Vissac revenant de la cour, pour faire avancer les troupes contre les huguenots le 24. juin 1586, par Tristan de Taillac, baron de la Margeride, qu'il tua de sa main avant de mourir. Ses enfans firent l'inventaire de ses biens le 8. juillet suivant.

I. Femme, MARGUERITE de Chazeron, fille de François baron de Chazeron, Montfaucon & Volore, chevalier de l'ordre du roy, & d'Antoinette d'Urfé; elle ceda le 15. novembre 1559. à Gabriel, Antoine, & Philibert de Chazeron ses freres, une terre que son pere lui avoit donnée en la mariant, & elle testa le 22. avril 1580.

1. PHILBERT baron d'Apchier, qui suit.

2. Antoine d'Apchier, vicomte de Vazeilles, né le 30. juillet 1567. tué par le seigneur de Bains en 1604.

3. CHRISTOPHE comte d'Apchier, mentionné après son frere ainé.

4. François d'Apchier, né le 26. septembre 1574. prenoit la qualité de seigneur de Valette & du Chailar en 1586. sit ses preuves pour l'ordre de Malte le 8. mars 1589. étoit encore dans l'ordre le 27. janvier 1615. en sortit peu après; & par accommodement sait avec son frere Christophe, eut les seigneuries du Chailar, de Montauroux, de Villaret, de Champs, &c.

Femme,

Femme, Louis E de la Fayette, dame de Maubec, fille de Claude de la Fayette, feigneur de Hautefeüille, & de Marie d'Alegre; se remaria en 1621. avec Claude de Bourbon - Buffer, baron de Chaffus. Voyez tome 1. p. 376.

FRANÇOISE d'Apchier, vicomtesse du Chailar, Dance, Chanareille, S. Paul-le-Froid, &c. époula 1º. Charles de Louvet-Cauvisson, seigneur de Luc, avec lequel elle n'a pas eu la réputation d'avoir toujours vécu en bonne intelligence, il étoit 6° fils d'Aimar de Louvet, dit de Nogaret, baron de S. Auban, Montmaur & Boutonnet, & de Louise d'Auzon-Montrevel. 2º. par contrat du 9. avril 1643. Balihasar de Langlade, dont sont sortis Mrs du Chaila. Elle testa le 20.0ctobre 1659. & fon second mary qui la survécut, mourut avant l'an 1684.

5. JACQUES d'Apchier, a fait la branche des seigneurs de la Garde, mentionnée ey-

6. Françoise d'Apchier, née le mercredy 9. avril 1561. époula en 1580. Guyon, baron de Belvezer, Joncheres, Jalavoux, &c. chevalier de l'ordre du roy en 1581. veuf de Jeanne d'Arpajon, mort sans enfans le 8. juillet 1586.

7. GABRIELLE d'Apchier, née le 4. decembre 1565. épousa le 21. fevrier 1599. François-Antide de Garadour, écuyer seigneur de l'Ecluse & du Sollier; & eut en dot

II. Femme, Anne de Lestrange, dame de S. Privat, mariée en 1584.

XVII.

HILIBERT comte d'Apchier, fils aîné de Jean d'Apchier, né le 18. juin 1562. seigneur de Thoras, la Garde, &c. vicomte de Vazeilles, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50. hommes d'armes, lieutenant au gouvernement de S. Flour & de la haute Auvergne; parut au commencement du regne d'Henry IV. vouloir s'attacher à fon service; mais dans la suite il se déclara pour la ligue; reçut une commission du 19. juin 1591, de Guillaume de Joyeuse maréchal de France, pour commandez le parti de l'Union en Gevaudan; le duc de Nemours l'établit lieutenant au gouvernement de S. Flour & de la haute Auvergne le 18. août 1591. & le duc de Mayenne le fit sénéchal de Mande le 16. novembre 1593. Il avoit mené l'année précedente un secours au duc de Joyeuse qui assiegeoit Villemur, qui perdit un combat devant cette place, & fut noyé dans le Tar le 20. octobre 1592. Philibert d'Apchier fit sa paix avec le roy Henry IV. & en obtint des lettres de grace, avec ordre aux cours d'Auvergne de les enteriner le 16. juillet 1594. Il demanda le commandement de la haute Auvergne, & n'obtint qu'une gratification de 12000. écus. Ce prince lui écrivit le 14. novembre & le 8. fevrier suivant de se rendre avec sa compagnie de gendarmes en l'armée, où il vouloit se trouver en personne dans le Lyonnois; enfin entendant la messe dans la grande église de Mande le 19. janvier 1605, il y reçut plusieurs coups d'épée de la main d'Annet de Polignac seigneur de Villefort, avec lequel il avoit eu quelques disputes sur les honneurs: fit son testament le même jour en faveur de ses freres, & mourut le lendemain fans enfans.

Femme, GABRIELLE de Foix, dame de Mardogne, Lastic, &c. mariée le 28. juin 1592. veuve de François de Dienne, chevalier de l'ordre du roy, bailly de la haute Auvergne, & fille de Joseph de Foix, baron de Mardogne, chevalier de l'ordre; & de Françoise dame de Lastic, lors remariée à Jean de la Guiche, seigneur de Bournonde. Voyez cy-devant page 366.

X VII.

HRISTOPHE comte d'Apchier après son frere, vicomte de Vazeilles, baron de Ceray, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50. hommes d'armes, né le 30. août 1570. servit dans l'armée du duc de Guise en 1616, mourut à Paris en 1630.

Femme, MARGUERITE de Flageac, mariée par contrat du 5. octobre 1609. fille de Pierre baron de Flageac, capitaine de 50. hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roy, & de Marguerite de Rostaing. Elle se remaria en 1632. avec Emmanuel de Crussol duc d'Uzés, premier Pair de France, prince de Soyon, chevalier d'honneur de la reine. Voyez cy-devant page 771.

1. 2. & 3. Un fils & deux filles, morts jeunes.

4. MARGUERITE comtesse d'Apchier, vicomtesse de Vazeilles, baronne de Ceray, S. Romain, S. Chely, Sainssantin, Castelnau & de Mandatel, née en

Life , most k ; moder 170, for mode V

name & 16 nombre 194 led bloom to

a paralle de S. Francia Berry & Chapter

the same bearing west

e, been land, been a too be

w. qualitan 1979 Amer harps, fou h.

othler, & Time, & Cope, la Grove, Nova

es, his birits countries.

perneur i menden de Grada pri das

Language mi pa uni la se parter la

Servenze ign de die netenkalen

करत जा व्यावस्थात है हुई कि क्रांस

salan archia for Linne Islanda-

S. Van hingskiependheimiele

i 1577. Ce post la doca comisso le qu

TOWARDS IN POSET THE ES, E & COR.

la constituta e laplem pa lea

Il promitis us it is manifestand

Merle, per lagger i mir li vir le lig.

paix; me de m à 19, demin inve adre les cienes de Conz E de Conz, l'és

ndus tomanent a nis à par de l

edence last a elektrika fir talas a

at faire some is compound in beginn

c, harm is is layout, qui too is sen

according to the frage term in Character क्रिक के का कर के क्रिक्ट होती, तह तांव द

e. & February Charge to Inthis or time

本本年度以下,如何是

and, Edited has Indigita

cocest is in less to pile fires

m to K to Berry Spring.

1619. fut sous la tutelle du duc d'Uzés son beau-pere, & de Philibert d'Apchier, A baron de Vabres son grand-oncle; elle épousa le 28. decembre 1636. François comte de Crussol, duc d'Uzes, premier Pair de France, gouverneur de Xaintonge dont descendent les ducs d'Uzés. Il mourut au château d'Apchier en Quercy le 14. juillet 1680. âgé de 80. ans, & elle aux religieuses de Bon-Secours à Paris le 17. avril 1708. âgée de 91. ans. Voyez cy-devant page 772.

SEIGNEURS ET DE LA

LACQUES d'Aprèses de mai l'adria

apa fraga presente a construe

mpratiple wolles as Con

do know out in one min & in a

per le relare ado fore large de large de

pere dans lan demic refunerat, le barro

man pour référ es les ses en écus committee in the distriction in made

d'une compagne de 15te hommes, de de

polit tipe dest è desse de may 15

Per consister les dons de la ferrante

Kochaffe & Nines & its bens no donna la lequitate en l'egiste des Condelle

For. It lasts as polithums done in fermi

benefite; ordered our la femme for maint quele detrement en mante, nomina ;

his legante, known in nois d'apie.

Femme FRANÇOISE de Pente, man

mie Poyz: A de Margarite Louis de

Jean chate legan to Man

Ben mounds de Jac 20

1. Jan bened & Apriles de parte de la

mercia mad 1945 & 1110 W

chet, beard de milie de pursuant

for a price was de later De fo

Profesion o Mar Cabo

On margina a localism in our com

sins kan place, la & Mare la

एं का रेकेटर के के किया का कार्य

2 Megant, back Capier S

100 000 100 1 km, 1 1000 K 3 Corne, Marie Capier, for



S. III.

SEIGNEURS DE LA GARDE ET DE THOURAS.

XVII.

TACQUES d'Apchier IV. fils de JEAN II. du nom, baron d'Apchier, & de Mar- B J guerite de Chazeron sa premiere femme mentionné cy-devant, page 821. né le 15. janvier 1572. eut en partage les seigneuries de la Garde, de Thouras, &c. il prenoit la qualité de seigneur de Montaleyrac en 1586.

Femme, DAUPHINE de Taillac, dame de la Margeride, mariée en 1599. fille & heritiere de Tristan de Taillac, seigneur de la Margeride, & de Claude de Chalençon sa couline.

1. PHILIBERT-CHRISTOPHE d'Apchier seigneur de la Garde, qui suit.

2. PHILIPPE-FRANÇOIS d'Apchier, dit le vicomte de Vazeilles.

XVIII.

HILIBERT - CHRISTOPHE d'Apchier, seigneur de la Garde, de la Margeride, & de Thouras, à qui on ordonna un curateur le 23. juillet 1677.

Femme, MARGUERITE de la Rochefoucaud, mariée en 1638. fille de Louis-Antoine de la Rochefoucaud, seigneur de Chaumont & de Langeac; & de Louise de la Guiche.

- 1. HENRY-Louis d'Apchier, seigneur de la Garde, Thouras, Margeride & Clavieres, dit le comte d'Apchier, mort le 24. decembre 1711. sans avoir été marié; fit son heritier JEAN-MAURICE de la Tour de Murat son neveu, à condition de porter le nom & les armes d'Apchier.
- 2. N. d'Apchier, seigneur de Thouras, mort avant son aîné.
- 3. & 4. N. N. d'Apchier, fils.
- 5. MARIE d'Apchier, mariée par contrat du 30. may 1663. à Jean de la Tour, baron de Murat & de Quaires, dont entr'autres enfans Jean-Maurice de la Tour, de Murat, heritier de son oncle.
- 6. MARIE d'Apchier, femme de Frederic-Maurice de la Tour, seigneur de Planchas, de S. Exupery & de la Basse-terre de Murat, dont des enfans.
- 7. N... d'Apchier, mariée à N. seigneur de Chayagnac-Mayronne.
- 8. & 9. N. & N. d'Apchier, filles.



§. I V.

SEIGNEURS DE VABRES ET DE LA BAUME.

A TACQUES d'Apchier, second fils de JACQUES baron d'Apchier, & de Marie de Cas-J telnau sa seconde femme, mentionné cy-devant p. 819. née au château de Ceray en Auvergne le 23. juillet 1511. eut pour son partage les châteaux, terres & métairies de Billieres, de Bonnefon & de S. Martin dans le mandement d'Apchier, & la somme de 1200. livres par acte passé entre lui & François baron d'Apchier son frere le 2. janvier 1525. Le même François lui accorda les exemptions des centives pour toutes ses terres, & les confirma par acte passé au château de S. Chely d'Apchier le 25. juin 1530, en consideration des services qu'il lui avoit rendus & lui rendroit par la suite, & de ce qu'il lui cedoit par le même acte 800. livres du legs de 1200. liv. à lui fait par Jacques d'Apchier leur pere dans son dernier testament; le baron de Peyre son beau-pere lui donna une procuration pour affifter en son nom aux états generaux & particuliers de Languedoc; il eut committion de Guy d'Apchier son oncle commandant d'une bande de 500. hommes, B d'une compagnie de 100. hommes, & de lieutenant de cette bande le 17. juin & 12. juillet 1530. Obtint le dernier de may 1536. un arrêt contre Antoine de Cardaillac, dit de Peyre concernant les droits de sa femme; donna son dénombrement au roy (a) en la sénéchaussée de Nismes de ses biens nobles en 1540, testa le 14. decembre 1541, or- comptes de Montdonna sa sepulture en l'église des Cordeliers de S. Chely en sa chapelle de N. D. de Pitié. Il laisle au posthume dont sa femme étoit enceinte 300. liv. tournois pour toute heredité; ordonna que la femme fut maîtresse de ses enfans, & usufruitiere de se biens tant qu'elle demeureroit en viduité; nomma pour son heritier universel Jean d'Apchier son fils légitime, & mourut au mois d'août 1543.

(a) Chamb. des

Femme FRANÇOISE de Peyre, mariée par contrat du 7. juin 1526. fille d'Albert baron de Pevre; & de Marguerite Louet de Montauban. JEAN d'Apchier seigneur de Billiere, qui suit.

Enfants naturels de JAC QUES d'Apchier, seigneur de Vabres.

1. Jean batard d'Apchier legataire de son pere; pour la somme de 50. liv. passa plusieurs contrats ès années 1549. & 1550. dans lesquelles il est qualifié noble Jean d'Apcher, batard de noble & puissant seigneur Jacques d'Apchier de Billiere; dans la suite il prit le nom de Billiere. De sa femme, dont le nom est inconnu, il laissa deux filles Charlotte & Marie d'Achier.

On remarquera à l'occasion de ces enfans naturels, qu'il se trouve environ dans les mêmes temps plusieurs, Jean & Marie d'Apchier, tant legitimes que batards, & qu'il est tres-difficile de les demesser exactement sans les originaux des titres.

2. Margueritte, batarde d'Apchier, femme d'Antoine Grimaud. Son pere lui laissa par son testament outre sa dot, la somme de 10. liv.

3. Catherine, batarde d'Apchier, femme de Guillaume Sillac legataire de son pere, de 10. liv.

XVI.

TEAN d'Apchier, Seigneur de Billiere, des Bessons, & né en 1529. servoit en 1554. le 13. juillet 1562. il cut une commission pour commander 100. arquebusiers à cheval, & sut bientôt après pourvû d'un commandement en Gevaudan & à la haute Auvergne, dont il demanda a être déchargé, ce qu'il obtint à cause de ces infirmitez, comme le porte le brevet que le roy Henry III. luy en donna le 19. may 1577, il avoit testé le 2. janvier 1574. mourut la même année.

a leave be their state. 3

THE RESIDENCE OF THE PARTY OF

E d'Agric tom & la Cart, qu'ils

Aprile tow & Mar, & block,

Rochefuse sain a still Ethilies

= Charatelaga & & left & h

bynes to Gate, Tests, Maple t most takens painting

E de la lim de Mara insterna, domins

ooner के इ. का कि वे हैं कि से विकास

look and many large to live

readow Marie to Ton, Egypte Marie,

e de Mars, der de seix

great is Congress ligans.

es, merefrii

C

D

won come in this sign

dit i me i link

INA

Femme, CHARLOTTE de Sinzelle, mariée le 17. may 1545. fille de Pierre seigneur A de Sinzelle & de la Baume, qui sut nommé sindic de la noblesse en 1529. & de Claude de Prunet; testa le 23 janvier 1584. sit son heritier son fils Jacques d'Apchier, à condition de porter son nom & ses armes; sit un autre testament le 11. juillet 1604. & un codicille le 14 Septembre de la même année; vivoit encore en 1610.

1. Antoine d'Apchier, né le 17. fevrier 1555, tué par les huguenots, revenant des

Sevenes, à la tête de sa compagnie, en 1578.

2. JACQUES d'Apchier II. du nom, seigneur de Billiere, qui suit.
3. François d'Apchier, né le 8. sevrier 1558. reçu chevalier de Malthe en 1571. capitaine de 100. arquebusiers par commission du 13. août 1597. vivant en 1603. il passa un acte avec Jerome de Moterau, seigneur de S. Didie-Dalier.

4. JEAN d'Apchier, né le 17. avril 1560, tué au retour des Sevenes, par les hu-

guenots avec fon frere, en 1578.

5. Françoise d'Apchier, née le 19. août 1547. mariée le 19. avril 1563. à Jacques, de Jacquet, seigneur de Coppia-de-Cord & d'Alleret, qui étoit mort le 27. juin 1587. que sa veuve passa quittance de sa dot à son frere Jacques; elle sit encore un acte comme veuve le 1. septembre 1613.

6. FRANÇOISE d'Apchier, née le 2. avril 1550. mariée par contrat du 20. janvier 1572. à Louis de Vergesac fils d'André, seigneur de Vergesac & de Vabrette; eut en dot 2000. liv. étoit veuve le 22. decembre 1596. qu'elle donna quittance à Jacques d'Apchier son frere, tant du reste de sa dot, que du legs à elle sait par Jean d'Apchier leur pere.

7. Marie d'Apchier, née en octobre 1551. épousa le 28. Septembre 1572. Jus de Marclan, seigneur de Figoux, paroisse de Malvieres, diocese de Clermont, eut en dot 1800. liv. & étoit veuve le 7. Novembre 1589. qu'elle donna une quittance generale à son frere Jacques d'Apchier.

8. CLAUDE d'Apchier, née le penultième août 1553. mariée le 7. avril 1572. avec Jean de Basclet, seigneur dudit lieu. (4)

9. JEANNE d'Apchier, née le 8. août 1561. morte sans alliance.

10. MARGUERITE d'Apchier, née le 15. octobre 1563. morte fille.
11. CLAUDE d'Apchier, née le 12. septembre 1565. morte avant 1584.

12. CATHERINE d'Apchier, née le 23. septembre 1567. morte sans alliance.

Pruynes, seigneur Del-Puech en Rouergue; eut en dot 3300. liv. testa le 23. juin 1598. & mourut le 3. juillet de la même année.

XVII.

JACQUES d'Apchier II. du nom, seigneur de Billiere, des Bessons, & de la Baume; né le 20. aoust 1557 fut fait prisonnier en 1579 par le capitaine Mathieu Merle, qui brula le château de la Baume appartenant à sa mere, & luy sit payer une grosse rançon; sut commandant en Gevaudan & Auvergne; en 1581. & l'année suivante. Le 8. juillet 1586. il sut appellé & assista à une assemblée des proches parens de la maison aînée d'Apchier, pour nommer des tuteurs aux enfans de seu Jean baron d'Apchier vicomte de Vazeilles, & assister à l'inventaire de ses biens; eut une commission le 15. juillet 1594. d'une compagnie de 50. hommes d'armes, avec laquelle le roy Henry IV. luy commanda de l'aller joindre à Lyon, par sa lettre du 8. juillet 1595, sit renouveller ses siefs de la Baume; en 1600, vendit en 1604, la terre du Monteil, au seigneur de Coudre testa le 1. octobre 1616. élut sa sepulture dans l'église des Cordeliers de S. Chely; & mourut l'année suivante.

I. Femme JEANNE d'Amblard, mariée par contrat du 22. avril 1577, veuve de Guillaume Gueffier, seigneur de Bessette, qu'elle avoit épousé le 4. juin 1566. fille de Jacques Amblard, seigneur de Monteill, de Giraldet & de Fultin; & de Marie de la Font; testa le 4. novembre 1582. & mourut la même année.

1. CHARLOTTE d'Apchier, née le 30. may 1578. mariée par contrat du 20. Fevrier 1594. à Guy de Grifol leigneur du Champiol, & du Chassant: ils transigerent le 2. novembre 1618. avec Philibert d'Apchier pour la succession de seu Jacques d'Apchier leur pere, & vivoient ensemble le 9. sevrier 1628.

2. Anne d'Apchier née le 28. octobre 1579. morte sans alliance.

3. Françoise d'Apchier, née le 11. novembre 1581. mariée le 18. Septembre 1600. avec Antoine, seigneur de la Bastide & de Mazeyrac, fils de Maurice, seigneur des mêmes lieux; ils transigerent avec Philibert d'Apchier, pour la succession de leur pere, le 9. fevrier 1628.

II. Femme,

DES PAIRS DE II. Ferring, MARCUERTE & Lan de fração de la companya de la compa · Chattorn dataset, and but Gire, Lynn Clark, & & Yo A Paraclist CARCER, net le 17 mark, 10 1634 mont to 1679. Mint Chechet, att & 16. ferrin Japan de Laber, Egyptur de la Bala de too mysebulers a cherge, six sum Fortite da toy, de de Japan Viz. Line rices a lunce, par ferme de monde de 15 de Montes, le 14 france 162 Left bur fis, as must be my 1840 1619. Japan in Later with 2 or and 5. Gussieits dander, me e auf 1609. i Cay de March, ingrae de la Car mil 1614 2 1 1 1 ... de Gobern, beginn 6. François Clipater, at & 11, and 19 de la fatinda as consect de rabes o वं कारण कृति है १, शति १६६६ चया ment de lan trent.

toy Henry IV. echanges in pa. syrol 1 fins, arec Circipier contr. of Apolist . O Deux-Chienaret leur manisment, S. Ven même put pour 1774a. În la terre de Bil tin; il employa le port de ces ventes à des temodra Name, Venerand & Deux-Chie come d'Aprèses, en verta d'une accionnais ure affembles de parens pour la décharge hond Apphies, burn de la Margende, de al ne contelle d'Aprilet, depuis duche le d' per de cent contelle, de les curateur, van Philippe d'Applier donn la procuration le impre à la romanton des autre curatra lan le regenere de Server, level en lea a l raterie legice de la compagnica, à 90, mais net à Primer le 11 Epocation stat. Est ai to colera ktite belge i for mounder beonly not be constituted that he bear le Carmes de la province de Nationne, 2 the de la Rame, & 1000, liv. par le mpo in its and, it do for produced can it facing copy i fallow to the main is com Sales of the second of the Market and pade k took b and d Area

DHILIBERT d'Apriler, te le dimi

Fine College of the Manager of of the Manager

(a) Archives de

la Baume.

DES PAIRS DE FRANCE. JOTEUSE.

II. Femme, MARGUERITE de Laurie, mariée par contrat du 1. mars 1588. fille de François de Laurie, seigneur de la Vallette, & de Julienne de Bresson.

1. PHILIBERT d'Apchier, seigneur de la Baume, qui suit.

2. CHARLOTTE d'Apchier, née le 27. novembre 1588. épousa en 1613. Nicolas de Gibrat, seigneur d'Auzole, & de Villepré en Auvergne; & eut 8000 liv. de dot. 3. Perronelle d'Apchier, née le 27. octobre 1590. religieuse des Chases en Au-

vergne, en 1604. morte en 1673.

4. MARIE d'Apchier, née le 16. fevrier 1593. épousa par contrat du 7. janvier 1616. Jacques de Lastic, seigneur de la Bastide, de Chaucaille & de Fournel, capitaine de 100. arquebusiers à cheval, sils naturel de Thiband, baron de Lastic, chevalier de l'ordre du roy, & de Jeanne Var. Il fut légitimé & anobli en confideration de ses services à l'armée, par lettres du mois de may 1618. registrées à la chambre des comptes de Montpellier, le 14. fevrier 1620. & consirmées en faveur de Philibert de Lastic leur fils, au mois de may 1656. registrées à Montpellier le 17. septembre 1659. Jacques de Lastic; testa le 25. août 1628. à son retour du siege de la Rochelle.

5. GABRIELLE d'Apchier, née le 15. aoust 1595. marié 10. par contrat du 9. sevrier 1609. à Guy de Mazel, seigneur de sainte Colombe en Gevaudan, qui testa le 29.

avril 1624. 20. à N... de Gibalin, seigneur de Vialard.

6. Françoise d'Apchier, née le 23. aoust 1599. se fit religieuse en 1621. à N. D. du Puy, & fonda un couvent du même ordre à Aurillac, où elle mourut en odeur de sainteté après le 1. avril 1665, étant nommée comme vivante dans le testament de son frere.

XVIII.

HILIBE RT d'Apchier, né le dimanche 7. novembre 1589. fut élevé page du roy Henry IV. échangea le 30. avril 1627. les mandemens de Bessons & Bonnefons, avec Christophe comte d'Apchier, qui lui donna les baronies de Vabres & des Deux-Chiens avec leur mandement, S. Venerant & 3000. liv. de plus value; vendit le même jour pour 27740. liv. la terre de Billiere. Il s'étoit déja défait de celle de S. Martin; il employa le prix de ces ventes à des rentes constituées, ayant avant conservé les terres de la Baume, Venerand, & Deux-Chiens, fut assigné la même année à la requête du comte d'Apchier, en vertu d'une ordonnance du sénéchal de Riom, pour affister à une assemblée de parens pour la décharge de tutelle & nomination de curateur à Philibert d'Apchier, baron de la Margeride, & à son frere. L'an 1629. il fut tuteur de Marguerite comtesse d'Apchier, depuis duchesse d'Uses & comme Emmanuel duc d'Uses beaupere de cette comtesse, & son curateur, voulut rendre compte de son administration, Philibert d'Apchier donna sa procuration le 30. juillet 1634. pour cette reddition de D compte & la nomination d'un autre curateur. Il fut longtems capitaine de cavalerie dans le regiment de Serres; servit en Italie; fut mestre de camp d'un regiment de cavalerie legere de six compagnies, à 90. maîtres chacune par commission du roy donnée à Peronne le 11. septembre 1641. Est qualifié comte dans quelques expeditions & en conserva le titre lorsqu'il fit renouveller ses fiefs en 1663. Il fit son testament le 1. avril mil six cent soixante cinq par lequel il fonda une mission & un convent de Carmes de la province de Narbonne, ausquels il donna un fond pour le bâtir dans sa terre de la Baume, & 1000. liv. pour le repos de son ame, de celles de sa femme, de son fils ainé, & de ses predecesseurs & successeurs; nomma son petit-fils son heritier; auquel il substitue ses enfans mâles, à ceux-cy ceux de son second fils Jean, & à ces derniers les enfans mâles de sa fille Marguerite, & ainsi de ses autres filles; à condition de prendre le nom & les armes d'Apchier. Il avoit élu sa sepulture, & celle de sa famille à perpetuité dans la chapelle de N. D. du Puy, dès le 11. may 1649. & mourut le 23. mars 1666.

Femme CATHERINE de Moustoulac, mariée le 20. novembre 1612. fille de Jacques de Moustoulac, écuyer seigneur de Gagnac, gentilhomme du prince de Condé, gouverneur de la ville & château de S. Flour; & d'Anne de Giou-Cailus; elle étoit de la religion protestante, dont elle sit abjuration quelques années après, & mourut saintement avant 1656.

1. JACQUES d'Apchier, vicomte de Vabres, qui suit. 2. CHRISTOPHE d'Apchier, né le 5. aoust 1618. mort jeune.

3. JEAN d'Apchier, continua la posterité.

4. MARGUERITE d'Apchier, née le samedi 9. novembre 1619. mariée par contrat du 13. novembre 1633. à Claude de Grizol, seigneur de Vareilles, Charbonniere,

and the maje a translativity also

to Cost & Chica, on one none;

and the manus has come of a land

har legende Vegele & de Varia es

the dist our lates

manage water to the

a able to past to the species for July

The party of the p

are North plantered proper

医生物性性 明 医性 大利 对称

Butter

e a montan

m le 14, din 165 mar file.

I II. September 15; aver pur 1964

ele 13. lipane 107, mar in since

a mars till tænt til til til fade

so Robert materials this is

m, feigres à lier, is lein, t è le-

at prisonne a 179 pr le capacie Meles

more appeared to the Alba A popular

Gevander 1 Apopte, stroke & limit la

the affichers stone to principality

er des tem er obe à fu faire la m à l'anguair de le base; se au carafia

e de ja hann lans, na lanti in

midte a lun, per latte del jelet 197 di

1600 mit is 1814 is tracks Ment, 18

द 1616 देव दे दिल्लीया केम दिल्ली के क्रिके

कार्य क्षा दलाय के 11 को शत कर के

at quele par quelle + mayes the le La de Gentle & de Fate, & de Mare & 1

ache your histerism is in

And Marit, San Marit, Land

and higher Applied Party land to the land

was a size size

and the Estate No. 8.

वामानं क्षेत्र व्यक्तामा के का निर्माण

&c. comte de Montbrun, fils de Matthieu, seigneur de Vareilles, & de Gasparde A

DES PAIRS DE

Marie Chair and Care

America & Marke de Por

o Jan d'Archer, art & march

Manday Shering, are k

& Carmine Chaher, our be

Jenne bezole dipilier, meter et

Age it is more to Vales

PHILIPPAT MANAGEMENT

ablast Flat Steem

amin was for good port to laids you

from the a region to when , and

them took pay a barner square

lebac de Nowlessian tradeministra en 19

contre le legent de Gérette de les C

Pleison d'Aprèse come de Vières de

pullet 1686 tefts le 19, tonembre 1689

Fenne, CARRIELLE & Goefron

Herry de Centres, marquis de la Tou

C sat, & Cassasse de Luc ; le rema Inde, dealer ingerede Meribel, o

a dances d'Archer, ne le 13, m

1. JOSEPH-PHILIBERT d'Apches

\$ Jost-Hessa d'Applier, no le 12.

dupin atmenic, des befores o

4 CHRISH-HESET-ALEXANDRE

5. JEASSE-HISBERTH & Applier

6. Mari-Mariere d'Applici, o

7. LOSS-ASTRONETTE-THEREIS O

& Gasante Shacher, acc le 19

s. Asse d'Applier, née le 3. novem

Jahane, be ale a pole al

Towers is ness by december you in

के का के ही तहा एक के बाद्य के के

A victim to to minute

vement itoli

A Spoot.

File tantile de | Edit 24

Pullation of the state of the s

de Beauvoir du Roure, morte en 1694.

5. Jeanne d'Apchier, née le dimanche 28. mars 1621. mariée 10. à Jean de Leire, gentilhomme de la maison du roy. 2º. le 11. avril 1660. à Herail de Barjac seigneur de Vals, Brechignac & Bouquet, fils de Louis de Barjac, seigneur de Vals, & de Marie de la Gorce. Il donna quittance de la dot de la femme le 1. fevrier 1661. & le 19. decembre 1662. testa le 3. decembre 1681. & mourut le 30. avril 1684. Jeanne d'Apchier sit son testament le 3. avril 1690. & mourut en avril 1693. ayant fait heritier Philibert d'Apchier, comte de Vabres son neveu.

6. CHARLOTTE d'Apchier, née le mardy 18. octobre 1622. mariée le 29. novembre 1643. à Jacques de Chavignac, baron de Montiouloux, seigneur de S. Bozille, & en partie vicomte du Tournel, fils de Jacques de Chavignac, baron de Montiou-

loux, & de Marie de la Fare: elle mourut en 1650.

XIX.

ACQUES d'Apchier III. du nom, vicomte de Vabres, né le mardi 30. juin 1615. fat J envoyé à l'academie à Paris, au sortir de laquelle il voyagea dans plusieurs cours de l'Europe, servit en Italie à la tête d'une compagnie, puis d'un regiment de cavalerie; sut tué en duel le 13 avril 1649. (son pere dans son testament le dit assassiné) par Charles de

Gibertés, baron de Montrodat.

Femme DIANE de Crussy-Marcillac, née en 1608, mariée par contrat passé au château de saint Beaon près de Moissac le 5. juillet 1639. fille de Jean de Crussy, seigneur de Marcillac, de saint Beaon & de la Cardonnie, capitaine dans le regiment de Marestaing, & d'Anne de Montret, veuve d'Audouart de Falmon, Seigneur de sainte Cecile, capitaine de cavalerie. Silvestre de Crussy-Marcillac, évêque de Mande, son oncle, lui donna en faveur de son second mariage 18000. liv. en augmentation de dot: elle mourut en 1645.

1. SIL VESTRE d'Apchier, comte de Vabres, qui suit.

2. JEAN d'Apchier, né en 1645. mort avant 1652.

3. MARIE d'Apchier, née le 3. avril 1640. religieuse à la Visitation du Puy, fit pro- C fession en 1657.

4. MARIE d'Apchier la jeune, née le 6. avril 1641. prit l'habit de religieuse à la Visitation du Puy, le même jour que sa sœur sit profession en 1657. le 28. janvier.

XX.

SILVESTRE d'Apchier, comte de Vabres, baron des Deux-Chiens, la Baume-Saint-Venerand, &c. né au château du Tournel le 1. avril 1642, mourut le 17. septem-

bre 1667.

Femme FR ANCOISE de Flotte, mariée le 8. fevrier 1661. fille unique de Jean-Baptiste de Flotte, baron de la Roche - Montmaur, seigneur de Mirabel; & de Louise de Tolon, dame de la Lopie, se remaria en 1671. à Louis-Adhemar de Brunier, fils aîné d'Henry de Brunier, comte d'Aps, baron de Marsan & de Beaulieu, & de Marguerite de D Richard,

1. Isabeau d'Apchier, née le 23. Septembre 1664.

2. Louise d'Apchier, née en 1666.

3. CATHERINE d'Apchier, née en 1667. toutes trois étoient mortes avant 1670.

JEAN d'Apchier II. du nom, comte de Vabres, baron des Deux-Chiens, la Baume, & S. Venerand, après Silvestre d'Apchier son neveu, né le 1. juillet 1624. fit ouvrir la substitution des biens de sa maison en sa faveur au parlement de Toulouse le 28 mars 1668. fut capitaine d'une compagnie de cavalerie legere dans le regiment de son pere; obtint confirmation de noblesse par jugement de M. de Bezons intendant en Languedoc, le 14. janvier 1671, testa au château de la Baume le 19. janvier 1680, & mourut le 21. du même mois.

I. Femme, MARIE de Chateauneuf-de-Randon, accordée par contrat passé au E château de la Baume par Claude Bonet notaire royal de S. Prejet le 18, may 1649. fille d'Adam de Chareauneuf, de Randon, baron de S. Helene, & de Jacquette de Vinceneau dame du Tillon. Elle avoit été accordée le mois précédent avec Jacques d'Apchier frere de Jean: mais il étoit mort avant la confommation du mariage.

II. Femme, CATHERINE d'Hauvillar, fille d'Olivier seigneur d'Hauvillar, & d'Antoinette de Mailonseule; mariée par contrat du 3. janvier 1656.

DES PAIRS DE FRANCE. JOYEUSE. 827

I. PHILIBERT d'Apchier né le 15. octobre 1656. mort le 11. mars 1657.

2. PHILIBERT d'Apchier II. du nom, comte de Vabres, qui suit.

3. JEAN-PHILIBERT, dit le Chevalier de Vabres, lieutenant au regiment de Castres, né en septembre 1674.

4. MARGUERITE d'Apchier, née le famedy 13. decembre 1659. morte sans alliance-5. MARIE-JEANNE d'Apchier , née le mardy 20. decembre 1661. religieuse dans le monastere de S. Maurice du Puy, vivoit en 1709.

6. JEANNE d'Apchier, née le mardy 27. janvier 1665. religieuse avec sa sœur; vivoit en 1709.

7. MARIE-ANNE d'Apchier, née le 4. aoust 1667. morte en 1695.

8. CATHERINE d'Apchier, née le 5. janvier 1670. morte le 17. octobre 1671.

Fille naturelle de JEAN d'Apchier II. du nom, comte de Vabres.

Jeanne batarde d'Apchier, marice en 1681. à Antoine de Larbre, lieutenant du B juge de la terre de Vabres. XX.

HILIBERT d'Apchier II. du nom, comte de Vabres, baron des Deux-Chiens, de la Baume, le Villard, S. Venerand, Fraissiner, la Bastide, &c. né le 2. septembre 1662. son grand pere lui laissa par testament 3200. liv. Il sut capitaine d'infanterie dans le regiment des milices, commandé par le marquis de la Tourette le 24. mars 1689. fut le premier volontaire qui entra dans la ville de Chalençon lorsque le duc de Noailles s'en rendit maître en 1683. (a Il plaidoit la même année à Toulouse contre le seigneur de Gibertez & les Carmes du Puy, comme heritier substitué de natisme à Paris, Philibert d'Apchier comte de Vabres son ayeul. Il sut donné arrêt contre lui le 8. 159. juillet 1686. testa le 29. novembre 1689. & mourut le 9. decembre 1693.

Femme, GABRIELLE de Ginestoux, mariée le 24. decembre 1680. fille de Just-Henry de Ginestoux, marquis de la Tourette, baron de Durfort, Vernoux, S. Fortu-C nat, & d'Antoinette de Luc; se remaria le 10. decembre 1695. à Antoine d'Arlende, chevalier seigneur de Mirabel, capitaine dans le regiment de la reine.

1. ARMAND d'Apchier, né le 13. novembre 1681. mott âgé de 3. mois.

2. JOSEPH-PHILIBERT d'Apchier, comte de Vabres, qui suit.

3. Just-Henry d'Apchier, né le 22. septembre 1689. mort lieutenant au regiment dauphin infanterie, des blessures qu'il reçut au passage de l'Escaut le 28, novembre 1708.

4. CHARLES-HENRY-ALEXANDRE d'Apchier, né le 10. mars 1682. dit le Chevalier

5. JEANNE-HENRIETTE d'Apchier, née le 8. decembre 1682. 6. MARIE-MADELENE d'Apchier, née le 5. novembre 1683.

7. Louise-Antoinette-Therese d'Apchier, née le 12. may 1687. morte le 22.

8. GABRIELLE d'Apchier, née le 15. aoust 1688, morte en 1696.

9. Anne d'Apchier, née le 9. novembre 1690, morte âgée de 2. ans.

XXI.

D JOSEPH-PHILIBERT d'Apchier, comte & seigneur de Vabres, des Deux-Chiens, de la Baume, &c. né le 9. juillet 1686. transigea avec Gabrielle de Ginestoux de la Tourette sa mere le 7. decembre 1704. fut fait grand senéchal d'Arles par provision du roy du 28. may 1714. & acquit du duc d'Uzes une portion de la terre d'Apchier le 31. octobre de la même année.



ENTOCKLAS EL CHIONO

Salar Sa

The state of the s

A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR

A STATE OF THE STA

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR

wide Japan to Charles Jaman Marketing

skome de Valen, when the party let 1

क के विद्यार में स्पूर्व के व्यक्त करे

marie, per du report à marie

and an expectate desired per Original

of the state of th

the style was a fine tour

Cabril Sparket spending

art & ten, best and market

March State Makingtonia

Name to his named to will

and the deals a View to Parint

ez de Van era in les-thes, there-

m du Taraki ministranun kabup

ce, merel fra 181 france in.

- Moranz toper a Mend, the best

u en 15,1 las-lieu à lois, tiet

em deller tekna, kellepske

1667. DES DE CENTRALISME

mee de l'ans, bennis Des-Chica à lace When same well and had mad

to tons a percent Today bytes

A COURT AND A STORY TO PER stone de la la la la la

a chima is a himself post white

Managard de Shirt had and her to State to the last of or of scale is not printed by Jap

A land annie pu carrier u

nd kratningspielen

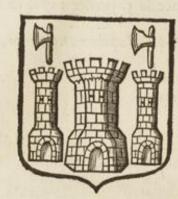
comera lica, quinz

BOR STEEL



J. V.

SEIGNEURS DE LA GARDE.



D'azur au château d'argent crenelé & maçonné de sable, acosté de deux autres tours de même, surmonté d'une hache d'argent au manche d'or.

XIII.

RANÇOIS d'Apchier, troisième fils de BERAUD seigneur d'Apchier, de A ceray, &c. & d'Ame baronne de la Gorce mentionné cy-devant p. 817. eut pour son que le second eût laissé des enfans; & prit le titre de seigneur & baron d'Apchier & de la Gorce. Il sut envoyé luy 6° à cheval aux états de Languedoc assemblez à Montpellier, & reçut pour cet esset du receveur du diocese de Mande 100. liv. dont il donna quittance scellée de ses armes le 13. mars 1446. Il étoit mort en 1487.

Femme, ANNE de la Fare, mariée le 10. octobre 1479. fille de Guillaume II. du nom, seigneur de la Fare, & d'Isabeau d'Aleirac; se remaria avant 1490. à Jean de Bozene seigneur d'Aubais & du Caila par sa premiere semme Marguerite de Bermond: elle vivoit encore en 1512. Voyez tome II. de cette hist. pag. 135.

CHARLES d'Apchier, baron de la Garde, qui suit.

XIV.

HARLES d'Apchier, baron de la Garde, étoit mineur & sous la tutelle de Guillaume de la Fare son grand-pere maternel le 1. may 1491. qu'il plaidoit contre B Jean baron d'Apchier & de la Gorce son cousin germain.

Femme, CATHERINE de Pavie - Fourquevaux.

- 1. GUYON d'Apchier, baron de la Garde, qui suit.
- 2. ANTOINE d'Apchier, tige de la Branche de Tibiron, mentionnné au S. VI.
- 3. Louis d'Apchier, qui transigea avec son frere Antoine le 29. decembre 1549.
- 4. CHARLES d'Apchier, dont l'alliance est ignorée.

XV

GUYON d'Apchier, baron de la Garde, de Carteron & d'un quart d'Apchier; C & testa le 24. novembre 1551. la terre de la Garde au seigneur de Montpeyroux, & testa le 24. may 1564.

Femme, PERRONNELLE de Jouvenroux, mariée par contrat du 24. novembre 1539. fille de Raimond de Jouvenronx, seigneur de Raissac & de la Tremouliere.

1. 2. CHARLES & GUYON d'Apchier, mentionnez dans le testament de leur pere en

3. FRANÇOIS. d'Apchier, qui fuit.

XVI.

DESPAIRS DE F

XVI.

A RANÇOIS d'Apchier, écuyer. Femme, ANTOINETTE Dancette, mariée par contrat du 30. avril 1580. fit donation de tous ses biens le 16. decembre 1630. à son fils aîné.

1. SEBASTIEN d'Apchier, seigneur de Mudasous, qui suit. 2. François d'Achier, seigneur de la Roussille, testa en faveur de ses neveux le 7. may 1591.

XVII.

EBASTIEN d'Apchier, seigneur de Mudasous; testa le 19. octobre 1652. Femme, JEANNE de Dienne, mariée le 16. decembre 1630.

1. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de Mudasous, qui suit. 2. François d'Apchier, seigneur du Bousquet. 3. François d'Apchier, seigneur de la Massie.

XVIII.

RANCOIS d'Apchier, seigneur de Mudasous, conseigneur de Vives, demeurant à Mudasous paroisse de Vives, élection de Rhodez; fut maintenu dans sa noblesse avec ses deux freres par jugement de M. Pellot intendant en Guienne le 4. may 1668.

鰶熈瘷 褦戁 氋鵙縂鯸躷뿂Ű鱵鱵鱵豑豑豑蠬鱵蠬鳒豑鞯牃ӂ艞繸艞舽艞艞艞艞艞舽艞舽樤樤

VI. 5.

SEIGNEURS DE TIBIRON.

X V.

NTOINE d'Apchier, second fils de CHARLES, baron de la Garde, & de Catherine de Pavie mentionné cy-devant p. 828. fut seigneur de Tibiron dans la terre de la Garde, par la transaction qu'il passa le 29. decembre 1541. avec Guyon d'Apchier fon frere aîné. Il étoit mort en 1587.

Femme, ANNE de Chamberedonde, mariée par contrat du 26. janvier 1544. fille Martin de Chamberedonde seigneur de la Fage-Montgrenat : étant veuve elle fit une donation à son fils le 21. mars 1587.

1. JEAN d'Apchier, seigneur de Tibiron, qui suit.

2. CATHERINE d'Apchier, qui fit une donation à son frere le 20. mars 1587.

XVI.

TEAN d'Apchier, seigneur de Tibiron, assista à l'assemblée des parens de la bran-I che aînée de la maison d'Apchier, convoquez pour nommer des tuteurs & curateurs aux enfans mineurs de Jean baron d'Apchier, & proceder à l'inventaire de ses biens le 8. juillet 1586. & mourut après l'an 1633.

Femme, LOUISE de la Gardelle (a) mariée le 5. août 1592. fille de Louis sei- (a) Alias Lucress de la Garde. gneur de la Gardelle ou la Garde, & de Marie de Sinzelles.

1. LOUIS d'Apchier, seigneur de Tibiron, qui suit.

2. Pierre d'Apchier, prieur d'Arcomie, mort le 6. aoust 1667.

XVII.

OUIS d'Apchier, seigneur de Tibiron & du grand Vialla où il demeuroit, paroisse d'Arcomie, diocese de Mande; mourut en 1668, peu de temps après avoir remis ses titres & sa production au greffe de M. de Bezons, intendant de Lan-

Femme, DELPHINE de Menut, mariée par contrat du 7. juillet 1633. Tome III.

RS DE LA GARDE

C. micros & & DELLOD deposit & Action & A ene de la Grezonni pienas, listornia

mint in an and printer are

in a per a con la report to beau d'hour t A they a to a proper depiction

a mercur de land de Made son in destidore

a write le 11 siste 103 fit de Gallon l'às

da Alexa e muo met 1490 a ju ie in par la pener best Mayorie de lessois

um de la Core, ent mora à bes la mile à

materiale i ma directalisme cons

k la Branche à Toire, actions à S.A.

to arrect from force desired is to december 1456.

and Garde, in Common & on Counted Apriles 6

one de la Carde de Espera de Mangeons

was the parametri

cm II. de mid pe, 135.

mir la Gre, min

at ion cost grants

E-Fourquist.

it la Garde, carine

1. PHILIBERT, seigneur de Tibiron, qui suit.

2. Louise d'Apchier, marice par contrat du 15. fevrier 1667. à Urbain Salles, sei- A gneur du Pujol, fils d'Estienne Salles, seigneur de la Vaissieres & de la Prade; & de Marie de Rez de Bressolles, dont les enfans beriterent de leur oncle.

DESPAIRS DE F

2. ANT dapoint, comi k 12 m Charter & mangalant in a

TANCOIS darder, barns

Anny water de Period Par

and lift that kenter do many

form & a Cont. des Topke de Co

1. FRANÇOIS d'Apphies II. du ma

2. Jean Shader, legente de las A

JEANS OARCHE, home run

LANDRE dander, her & Me 1. ADAM d'Aprilies france de france 10 Approcha A.3 fal as do more as

distinged it . diamin

TRANÇOIS & Aprilia 11 de 1

here has an became superior

de Jessee d'Aprillet la leur, à Françai

▲ NDRE d'Apolier, barro de

Frame, N., de Roquelaure de P

a Pretister d'Aprilier, baron de 1

palet might that maintener dates ha m

dant en Amergne le 4 legtembre zel, file Canne de Mazel, legne

Rez-Vilon, cont il a cut qu'un in

2 GARRIEL CApches, haron de B

3. Isasean d'Aprèse, femme avant

ABRIEL CApchier, Septem de

J de Tiete, Taple, Sic compete a tenentes por los des la parole de las

Forme, MARE de Protenchieres de

a PHERENT CAPITAL, de le mar

a fragos Ganga d'Archer, da 3 Just room diplor, com

vent went to 1727.

S Epitor

Date for first to 1667.

HILBERTAL

Pitter bree.

BOR, MIRATON

de laces sta

XVIII.

HILIBERT d'Apchier, dit l'Abbé de Tibiron, seigneur de Tibiron & du grand Vialla, prieur d'Arcomie, baptisé le 13. decembre 1638. maintenu en sa noblesse le 10. juillet 1660. par M. de Bezons intendant de Languedoc.



VII.

SEIGNEURS ET BARONS DE MONTBRUN.

XII.

MALLIC, dit auffi Louis d'Apchier, chevalier, septième fils de GUERIN de Chateauneuf VIII. du nom, & de Blanche dauphine d'Auvergne, mentionne ey devant p. 816. né après le 20. juillet 1383. fut substitué en 1400. par Guerin l'ainé de les freres, aux biens de la maison d'Apchier, & le 20. janvier 1452. par Beraud seigneur d'Apchier, frere & successeur de Guerin; donna quittance aux trésoriers des guerres de Languedoc & de Guyenne le 20. fevrier 1420. de huit vingt livres pour ses gages de chevalier & de cinq écuyers de sa compagnie, sous Charles de Bourbon capitaine general de Languedoc; & étoit mort avant 1472.

Femme, JEANNE de Lastic.

1. GUERIN d'Apchier, baron de Montbrun, qui suit. Plusieurs autres enfans dont les noms sont inconnus.

XIII.

UERIN d'Apchier, chevalier, baron de Montbrun, seigneur de Chateau-T neuf, substitué en son rang dans le testament de Claude baron d'Apchier du 12. novembre 1 47 2. qui lui confirma certaines rentes & cens que Beraud son pere (a) Registres du avoit cedées par transaction à Amalrie pere de Guerin. Il plaidoit en 1481. (a) contre Jacques baron d'Apchier, vicomte de Vazeilles pour une rente qu'il lui devoit sur la baronnie d'Apchier, pour l'appanage de feu son pere, & les interêts montans à 1080. liv. 18. f. 10. den. pour lesquels Jacques lui constitua 34. liv. de rente : mais ne la payant pas, Guerin d'Apchier le poursuivit au parlement de Toulouse; & Jacques qui étoit occupé aux affaires du roy, obtint un sursis aux poursuites par lettres du 1. decembre de la même année.

Femme, N. .

1. JEAN d'Apchier, baron de Montbrun, qui suit. Blanche d'Apchier, semme de Lionnet de Tier, seigneur d'Ombret.

XIV.

EAN d'Apchier, baron de Montbrun, seigneur de Veiriere & Challier, l'un des 100. gentilshommes de la maison du roy, transigea le 7. juin 1522. pour raison de la terre de S. Zuery avec Claude Aribert, comme mari de Marguerite Seuran, fille & heritiere de Pierre Seuran, sur ce que Pierre de Pradine chevalier, seigneur du Challier avoit vendu en 1502. la terre de S. Zuery à Pierre Seuran pour 3000. l. La transaction porte un suplément de prix de cette terre. Il étoit mort en 1539.

Femme, JEANNE de Mauriac, fille de Guillaume de Mauriac, seigneur de Saint Challier, & petite-fille de Pierre de Pradine seigneur de S. Challier mentionné dans la transaction cy-dessus; vivoit encore le 3. mars 1566.

1. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de Montbrun, qui suit.

parlement de Tou-

2. Anne d'Apchier, épousa le 12. novembre 1539. François de Puech seigneur de Chaveroche; & transigea avec son frere le 8. mars 1566.

RANÇOIS d'Apchier, baron de Montbrun, seigneur de Challier, Veiriere, &c. fut fait chevalier de l'ordre par lettres du roy Charles IX. données à Gaillon le 20. may 1571. reçut le collier des mains de Jean d'Apchier, chevalier du même ordre, seigneur de la Gorce, dans l'église de Chaudes-Aigues le 26. novembre suivant; servit le roy en 1594. 1597. 1601. & 1602. il testa le 31. octobre 1633

I. Femme, GILETTE de Gozon, avec laquelle il vivoit en 1582. 1. FRANÇOIS d'Apchier II. du nom, baron de Montbrun, qui suit.

2. JEAN d'Apchier, légataire de son pere en 1582.

3. JEANNE d'Apchier, femme avant 1570. de Jean du Mas.

II. Femme, JACQUELINE de Creste.

1. ANDRE' d'Apchier, baron de Montbrun, qui suivra.

2. Adam d'Apchier, seigneur de Faveirolles, qui transigea avec son frere André le 10. septembre 1629. fut l'un des tuteurs de Marguerite comtesse d'Apchier, duchesse d'Uzés. Il épousa N. . . de Cocural remanée a N. . de Chavagnac-d'Andredieu. Il mourut fans enfans.

XVI.

RANÇOIS d'Apchier II. du nom, baron de Montbrun, heritier de son pere par un premier testament du 23. may 1,82. fut substitué par le testament de Jeanne d'Apchier la sœur, à François du Mas son fils.

X V I.

NDRE' d'Apchier, baron de Montbrun, seigneur de Challier, Lecuze,

Femme, N. . . de Roquelaure de Pompignac.

1. PHILIBERT d'Apchier, baron de Montbrun, seigneur de la Valette, né le 18. juillet 1638. fut maintenu dans sa nobiesse par jugement de M. de Fortia, intendant en Auvergne le 4. septembre 1667, avoit épousé en 1664. Marie du Mazel, fille d'Antoine du Mazel, seigneur de sainte Colombe, & de Marguerite de Rez-Villeret, dont il n'eut qu'un fils mort jeune, auquel il survecut peu. Sa veuve vivoit en 1727.

2. GABRIEL d'Apchier, baron de Montbrun, qui suit.

3. Isabeau d'Apchier, femme avant 1657. de Christophe de Belvezé, seigneur de S. Etienne.

X VII.

A BRIEL d'Apchier, seigneur de Chateauneuf, baron de Montbrun, seigneur T du Trésen, l'Ecule, &c. transigea avec son frere & sa sœur le 6. avril 1657. demeurant pour lors dans la paroisse de sainte Igonie; & sut maintenu dans sa noblesse D avec fon frere en 1667.

Femme, MARIE de Provenchieres de Vares.

1. PHILBERT d'Apchier, dit le marquis de Montbrun, qui suit.

2. FRANÇOIS-GABRIEL d'Apchier, dit le Chevalier.

3. JEAN-FRANÇOIS d'Apchier, lieutenant dans la colonelle generale de la cavale-

4. Fleurie d'Apchier, religieuse à N. D. de S. Flour.

X VIII.

HILBERT d'Apchier, chevalier, dit le Marquis de Montbrun. Femme, MARIE-ANTOINETTE de Murat, fille de Nicolas comte de Murat & de Gilbertez, colonel d'infanterie; & de Marie de la Tour de Murat en Auvergne, sa premiere femme.

1. GABRIEL d'Apchier, âgé de 3. ans en 1718.

2. MARIE d'Apchier.

3. N. . d'Apchier.

Frought st chrose

RONS DE MONTERIN

the later special CONTE

San wheel large was view ?

and a plan mixture

and the language of the same

C manufacture of the same

And is but a big square pro clos distantes

barn è Union, liper de Comp

e cetara à Carine d'Aprim à 1

cetains ess à coi ce brain pe

ere de la late a the late

Variety one server qui la tourie de fri a per, à la serie anze :

James a contra to in de contra

purious principalization, i les

tint wind to be in the late of the

THE DE LANDING THE

Motor dis

F LOTE TIME

III

B

C

******************* 京京大学大学大学大学大学大学大学大学大学大学

S. VIII.

SEIGNEURS DE S. AUBAN.

XI.

AIMOND d'Apchier, troisième fils de GUERIN VII. du nom, baron A d'Apchier, & de Marie de Beaufort mentionné cy-devant p. 816. eut pour son partage la seigneurie de S. Auban. Sa mere lui sit en 1375, une donation de 10000. florins; & passa des articles de mariage le 3.may de la même année avec la fille de Jean de Beaux, chevalier, ce qui n'eut point d'effet. Raimond de Nogaret cousin germain de sa femme, lui donna les terres de Calvisson, Massiliargues, &c. Ce qui fut confirmé par le roy Charles V. le (a) Chamb. des 16. avril 1379. (a) Il fut un des témoins du traité fait entre le pape, le roy & la reine de Sicile, & Raimond de Turenne, concernant la ville de Baux en 1389. fut en Espagne faire la guerre contre les Maures de Grenade, les habitans de S. Auban se prévalans de son absence s'étoient faits affranchir des corvées & autres droits seigneuriaux qu'ils lui devoient, sous prétexte que Raimond d'Apchier son fils les avoit vexez. Il s'en fit relever par arrêts du parlement de Paris des 25. août & 5. septembre 1411. Il fut condamné le 9. mars de la même année de payer deux milles livres à Rainaud (b) Regist. du vicomte de Murat son gendre, pour la dot de sa fille; (b) & mourut le 11. juillet parlement de Paris. 1420.

comptes à Paris.

Femme, BOURGUINE de Narbonne, mariée le 10. avril 1377. fille d'Amalrie seigneur de Perignan & de Magalos; & d'Isabeau de Clermont-Lodeve.

1. RAIMOND d'Apchier II. du nom, qui suit.

2. MARIE d'Apchier, épousa le 7. avril 1391. Arnaud - Guilhem seigneur de Cler-

mont-Lodeve; & mourut avant l'an 1410.

3. BLANCHE d'Apchier, épousa avant 1410. Rainand vicomte de Murat; devint par la mort sans enfans de son frere & de sa sœur, dame de Calvisson, S. Auban, Massiliargues; & étoit morte le 19. decembre 1439. que Rainand de Murat son mari fit son testament.

X I.

AIMOND d'Apchier II. du nom, herita des seigneuries & autres biens de son pere; & mourut sans postérité.



9. IX.

S. I X.

I L se trouve encore les seigneurs de Lodieres du nom d'Apchier, qui ont fait les branches des seigneurs de Gironde en Languedoc, de Chazelles & de Saignes en Auvergne. Ils ont produit les armes d'Apchier devant MM. de Bezons intendant en Languedoc en 1670. & de Fortia intendant en Auvergne en 1667, qui les ont maintenus dans leur noblesse; & c'est sur les titres mentionnez dans ces jugemens, que ces branches vont être rapportées.

SEIGNEURS DE LODIERES.



Comme cy-devant page 812.

1.

ACQUES d'Apchier, mentionné dans le contrat de mariage de CHARLES son B J fils en 1504.

Noble HARLES d'Apchier, seigneur de Lodieres, passa un bail en 1512. & est nommé avec son fils dans un acte du 4. mars 1543. Femme, LOUISE de Lodieres, fille de Bernard de Lodieres, sut mariée par con-

trat du 18. janvier 1504. Leur fils fut

ACQUES d'Apchier, seigneur de Lodieres, présent le 18. novembre 1565, au contrat de mariage de son fils.

Femme, CATHERINE de Ferrieres, fille de Jean de Ferrieres, seigneur du Puyfrancon; mariée par contrat du 28. novembre 1529, fut mere de

OUIS d'Apchier, seigneur de Lodieres & de Chabrevioux. Femme, ANNE, de Rochefort, mariée par contrat du 17. novembre 1565.

1. ANTOINE d'Apchier, qui suit.

2. ETIENNE d'Apchier, seigneur de Gironde, sera rapporté cy-après. § X.

3. Louis d'Apchier, écuyer, mentionné dans des actes des 2. may 1606. & 12. de-

4. François d'Apchier, écuyer, fut déchargé du payement des tailles par sentence de l'élection de la basse-Auvergne du 14 may 1616, contre les habitans de Brioude.

3. JEAN d'Apchier, écuyer, seigneur de la Pinede, dont la posterité sera rapportée après celle de ses freres ainez.

6. MICHELLE d'Apchier, épousa par contrat du 6. sevrier 1603. Antoine du Pouget; elle étoit affiftée d'Antoine d'Apchier son frere.

NTOINE d'Apchier, seigneur de Lodieres & d'Abringhel, partagea avec ses freres la succession de ses pere & mere par transaction du 2. may 1606. passa le 3. decembre 1610. contrat avec Etienne son frere; fut maintenu dans sa noblesse par jugement des commissaires au tegallement des tailles du 17. mars 1635, sur la représentation de ses titres.

Femme, GABRIELLE de Pelamourgue de Couffour, affifta avec fon mary au con-

COR Side GUBIN VII de travitar à

account by out by or her a best of the same

No. of town & southern the and the finishment of the second per come german de la ferrore, industriale A no fee contract per le toy Charles V. a The same of the last the same of the same

本のででは、古地のでしたから the facts to come have been been been one or hand displaced in the protocol ement e कि केड केड की मांच के 5 क्वाकार करने. cine are per on als busined our la late falle; I d'appenden ple

bonne mir k to and top file dans

avril on Armi-Golden English in Clar-

ant to had done to Man, but pa

& de l'er, donc le Cavillio , S. Albie, 19. desir up, que lousi de llez in

non maintenstanting in

& dies a Cerem-Laire.

15, E00

1I

trat de mariage de Louisé leur fille, 13. novembre 1630. & lui firent donation de tous A leurs biens, à la réserve de 3000. l. pour la légitime de François leur fils. Elle transigea avec Anne d'Alegre sa petite-fille, au sujet de cette réserve de 3000. l. par contrat du 23. mars 1653.

1. François d'Apchier, écuyer, seigneur du Chailar, diocese de Mande, où il établit sa demeure; sut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons intendant en Languedoc du 14. mars 1670. Il avoit épouse par contrat du 15. janvier 1660. Antoinette Michel.

2. François d'Apchier de Lodieres, fut baptisé le 6. juillet 1646. On trouve un procès verbal fait par les commissaires députez du chapitre de Brioude, au sujet de la noblesse de François d'Apchier, pour être reçu chanoine & comte de saint Julien de Brioude du 20. juillet 1646.

3. Louise d'Apchier, époula par contrat du 13. novembre 1630. Antoine d'Alegre, lequel transigea avec son beau-pere par acte du 24. decembre 1640.

6 X.

SEIGNEURS DE GIRONDE.

IV.

TIENNE d'Apchier, écuyer, seigneur de Gironde & de Fonblane. Il transigea le 16. decembre 1616. avec Louis son frere, pour la succession d'Antoine d'Apchier prince d'Almont.

Femme, LOUISE de Gironde, mariée par contrat du 3. septembre 1604. Elle resta veuve, & sit son testament le 25. juin 1633, par lequel elle institua heritiers ses ensans.

- 1. Charles d'Apchier, écuyer, seigneur de Gironde, y demeurant paroisse d'Auriac, élection de Brioude; servit au siege de la Rochelle à Cazal; & sur ensuite
 maréchal des logis de la compagnie des chevaux-legers du seigneurs d'Auberque, suivant des certificats des années 1639. 1644. & 1646. Il épousa par contrat du 25. janvier 1641. Jeanne de Peyruse; transigea le 11. août suivant avec Huguette & Jacqueline ses sœurs pour les successions de leur pere & mere; & sut maintenu dans sa noblesse par jugemens des 1. may 1667. & 19. may 1668. Il étoit
 âgé d'environ 58. ans & sans enfans; & déclara reconnoître pour être de la samille, nom & armes autre François d'Apchier son cousin germain, qui demeuroit
 paroisse de Termes en Gevaudan; & un autre nommé le sieur de Fargues, demeurant paroisse d'Alberet-l'Eglise en Gevaudan.
- 2. Anne d'Apchier, nommé dans un acte du 25. juin 1633.
- 3. & 4. HUGUETTE & JACQUELINE d'Apchier, nommée dans des actes du 25. juin 1633. & du 11. août 1641.

· 查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查查

6. X I.

SEIGNEURS DE SAIGNES

JEAN d'Apchier, écuyer, seigneur de la Pinede.

Femme, ANTOINETTE d'Ouradour, mariée par contrat du 20. octobre 1614. Etant veuve elle assista le 18. octobre 1645, au contrat de mariage de François son fils.

1. François d'Apchier, écuyer, seigneur de Chazelles, demeuroit paroisse de S. Just près Brioude, lorsqu'il sut maintenu dans sa noblesse avec son frere & Charles leur cousin, par jugement de M. de Fortia intendant en Auvergne des 1. may 1667. & 19. may 1668. Il étoit alors âgé d'environ 40. ans, & sans enfans masles; & avoit épousé du consentement de sa mere par contrat du 18 octobre 1645. Jeanne de Pons de la Grange.

2. JULIEN d'Apchier, écuyer, seigneur de Saignes, demeuroit paroisse de Brassac, élection d'Issoire, lorsqu'il sur maintenu par les mêmes jugemens de 1667. & 1668. Femme, JACQUELINE de Pons, mariée par contrat du 27. decembre 1656

1. & 2. N. & N. d'Apchier fils.

DES PAIRS DE

DUCS DE

UY de Chareament, quarrente teaunent, it de Marquie la femm Femme, ASSUMENS, vivoit avec l

ANDON de Chateauneuf, leign Femme, VIERNE d'Andone, dame not lans enles de Loyannée de Roques date, leignour d'Aleis en paties, de de 1. DRAGONNET, leignour de Jov 2. Les avos de Joycue, promière testa lan 1151.

RAGONNET inguess de Josephin de Gordina de Gordina de Charmanesia France, HEATRIX de Roqueiral, de La BERNARD, hann de Josephin, qui la Dragonnet de Josephin, cheralier des Mandale de Josephin de Gordina de Go

DENAID, and it located and an analysis of the state of th



S. XII.

DUCS DE JOYEUSE, PAIRS DE FRANCE



Palle d'or & d'azur de 6. pieces, au chef de gueules, chargé de trois bydres d'or.

UY de Chateauneuf, quatrieme fils de GUILLAUME II. seigneur de Châ-I teauneuf, & de Marquise sa femme, mentionnée cy-devant page 808. Femme, ASSUMENS, vivoit avec son mary en 1198. de ce mariage naquit,

ANDON de Chateauneuf, seigneur de Joyeuse, à eause de sa femme. Femme, VIERNE d'Anduze, dame de Joyeuse, après Bernard d'Anduze son frere, mort sans enfans de Raymonde de Roqueseuil en 1238. elle étoit fille de Bernard d'Anduze, seigneur d'Alets en partie, & de Vierne du Luc, dame de Joyeuse.

1. DRAGONNET, seigneur de Joyeuse, qui suit.

2. IRLANDE de Joycuse, premiere semme de Guillaume, seigneur d'Estaing, qui testa l'an 1291.

VI.

RAGONNET seigneur de Joyeuse, dont il rendit hommage en 1268. à Randon, seigneur de Chateauneus. seigneur de Chateauneuf. Femme, BEATRIX de Roqueseuil, testa le 5. des ides de novembre 1283.

1. BERNARD, baron de Joyeuse, qui suit.

2. DRAGONNET de Joyeuse, chevalier de Rhodes, commandeur de Compeyronnat près Narbonne en 1345.

3. MIRALDE de Joyeuse, semme de Guillaume, seigneur de Laudun. On trouve Guarinus de Gaudissa, chanoine de Viviers en 1333.

ERNARD, baron de Joyeuse, dont la posterité prit le surnom, servoit aux guerres de Gascogne avec dix écuyers, & comme chevalier banneret en 1341. fit son testament à Aiguemortes le 17. septembre 1344.

Femme, ALEXANDRE de Peyre, mariée au château de Beauregard diocese de Mande le 17. novembre 1312. étoit fille d'Astorg, seigneur de Peyre, & de Marguerite dame de Peyre & de Chalano.

1. RANDON I. du nom seigneur de Joyeuse, qui suit. 2. 3. & 4. GUERIN, GUIGUES & ROSTAING de Joyeuse.

5. MARGUERITE de Joycuse

6. JEANNE de Joycuse, mariée en 1343. à Gerand Adhemar, seigneur de Monteil, Aymar & de Grignan.

DE GIRONDE

and the particular backs

a 16% Republic the beautie grant of made I describe product

n fep er keele (mi t fran

ne do constigo à logica étic

tees the seat that I good per to Perinant materials a fucción bio po à no, biom-

s des im milinaminilla

s; & and more per brain-

d'Apoir a con print, colores

A un am municipa a fapo, mo-

men in i address in fact

Market make on America

四四年四次四次

German

acte as miss d'Après, man les les les les les

HISTOIRE GENEALOGIQUE ET CHRONOL 836 7. RANDONNE de Joyeuse, épousa Raymond de Peyre, seigneur de Servieres,

VIII.

ANDON I. du nom, baron de Joyeuse, sit son testament l'an 1363. & institua fon fils unique fon heritier univerfel. Femme, FLORE de Quailus ou Cailus, fille de Dieudonné, seigneur de Quailus, marice en 1346.

I. LOUIS I. du nom , baron de Joyeuse , qui suit.

IX.

OUIS I. du nom, baron de Joyeuse. Il donna quittance sous son scel & sous le nom de Loys de Jaucoze, chevalier, à Guillaume d'Enfernet trésorier des guerres du roy, de plusieurs sommes sur ses gages, d'un autre chevalier & de 31. écuyers de B sa compagnie desservis & à desservir en la campagne de M. de Bourbon, & sous le gouvernement de M. le duc de Berry dans la chévanchée qu'il prétendoit faire en Flandres contre les Anglois pour le fait de Bourbourg les 25. août, 10. septembre, 28. octobre & dernier novembre 1383. Son sceau en cire rouge, chargé d'un écusson à 3. pals & un chef chargé de 3. hydres. Cimier, deux longues oreilles, & pour legende S. Lo. . . de Jau-(a) Cabines de M. joze. v. 15. fo. 6933. des chartres des ordres (a). Jean de France duc de Berry lui donna commission par lettres expediées à Avignon l'an 1384, de faire des levées de plusieurs compagnies de gentilshommes pour courir sus & chasser de Languedoc la secte & heresie des Tuchins lesquels opprimoient cette province; ce qu'il executa courageusem nt; puis désirant saire le voyage de la Terre-Sainte, il sit son testament à Aiguemortes le 27. octobre 1390.

I. Femme, MARGUERITE de Chalençon, fille de Guillaume de Chalençon, & de Walpurge, dame de Polignac; fut mariée le 8. octobre 1367. CATHERINE de Joyeuse, semme de Guillaume, seigneur de Laudun.

II. Femme, TIBURGE, dame de S. Didier, la Mastre, Lapté & autres terres qu'elle apporta en dot à son mary, à condition que lui & ses successeurs écartelleroient leurs armes de celles de S. Didier. Elle fut mariée le 26. may 1379.

1. RANDON II. du nom, baron de Joyeuse, qui suit. 2. CLAIRE de Joyeuse, mariée le 8. sevrier 1399. à Robert vicomte d'Uzés, seigneur de Remoulins, fils d'Alzias, vicomte d'Uzés, & de Dauphine de la Roche; testa le 16. juin 1401.



Ecartelé. Au 1. & 4. de Joyeuse. Au 2.8c 3. d'azur au lyon d'argent à la bordure de gueules, charge de 8. fleurs de lys d'or, qui est S. Didier.

X.

ANDON II du nom, baron de Joycuse & de S. Didier, chevalier banneret, confeiller & chambellan de Charles dauphin de Viennois, regent du royaume, depuis roy; étoit gouverneur de Dauphiné en 1424. suivant un acte du 10. septembre de la même année. Il donna plusieurs quittances sous le nom de Randon, seigneur de Joyeuse & de S. Didier à Jean de la Barre tresorier de Dauphiné, sur ses gages de chevalier banneret, du fire de Beaumont chevalier bachelier, & de 18. écuyers de sa compagnie sous le gouvernement de très R. P. en Dieu M. l'archeveque duc de Reims, premier Pair de France, lieutenant du roy es pays de Languedoc & Dauphiné, pour la recouvrance & garde desdits pays des 21. octobre, 16. decembre 1418. 24. janvier, 6. mars 1419. & 30. de cembre 1421. scellées en cire rouge, avec ses armes écartelées de Joyeuse & de S. Dizier. Cimier, une tête de loup dans un vol. v. 15. fo. 6926. 6935. 6941. (b)

I. Femme, CATHERINE Aubert de Monteil de Gelat, dite de Chassus, dame de Botheon

/5 Hdem.

Ghirambault.

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

C

tale that Gina chair rate or Grante & September de Very 4 Jeans La Joseph, France de

DESTAIRS DEFE

Arthur to forth See of Filmer Auton

difate is not bed as change det to

OUIS II do com , barrer, par

Asphi la t guerracia

callerma & deman and 1424 a Mari

chruist bachist & 16 cours a 4-

prote & its freet at le not mile

chiama del para para te da m

Special service of Interest

Penne, TEANNE Loren, marker

Marte d'Argon, fermet de tor Charles

finne de fin bried à Others corne

de Thus, de Sainers & de Morado

L. TANNEGLY, women de Joseph

: L Mantent & Jack, Son

4 Loose de Joseph, marice 1º 1

4 Jeans & Joede, coma Lour

T'ANNEGUY, vicanze de Jose post-spec par le rise d'Orleans e & capitate de Lein en 1460, commo

tite pour le recommencent de la ville .

10-mas 1446, pour les châteaux de G

fe los referencia Joseph le 11. mars

France, Barche de Tomon, file may de la Rose du marie par comma A GUILLAUME I do non, nom 1. CHARLES de Joseph, sien de C Sup IV to September 141;

Low de S. Poet, de Mere hal, h

Vitarak

W WINDS & 17: EMS 1441.

A

DESPAIRS DEFRANCE, JOYEUSEII 8378 A Botheon en Forest, fille d'Estienne Aubert, seigneur de la Roche-Dagu, & de Monteil-Gelat, & de Marie de Chaslus. 1. LOUIS II. du nom, baron de Joyeuse, qui suit-2. JEAN de Joyeuse, chevalier de Rhodes. 3. JEANNE de Joycuse, épousa le 15. janvier 1423, au château de Botheon Gilbert Motier, seigneur de la Fayette, maréchal de France, fils de Guillaume Motier, & Maria Caraller Maria de Marguerite le Brun du Peschin, dame de Pontgibaut. Elle vivoit veuve le 5. Selection of the select decembre 1466, qu'elle transigea avec son fils ainé. Leur posterité sera rapportée dans la suite de cette hist, au chapitre des maréchaux de France. possible for the source of the party of states OUIS II. du nom, baron, puis vicomte de Joyeuse, servoit le roy contre les a or one, don in which the Anglois sous le gouvernement de M. le Regent du royaume, dauphin de Viennois an males, & pour legale Line a pr du vivant de son pere, & ne prenoit alors que la qualité d'écuyer, suivant la quittance qu'il donna le dernier avril 1429, à Macé Heron tresorier des guerres, pour ses gages d'un a lea de France doc de Berr in docum B chevalier - bachelier, & 26. écuyers de sa compagnie, à railon de 100. livres par mois, ा के प्रोद्धित किए के लिए के लिए के लिए के demeura prisonnier à la journée de Crevant l'an 1423. Le roy pour le récompenser de les and the same of the same of the pertes & des services qu'il lui avoit rendus, lui donna 2000. livres de pension & le château de Solfet, pour en jouir sa vie durant & celle de sa femme ; le même prince érigea ensuite sa baronnie de Joyeuse en vicomté par lettres du mois de juillet 1432. Il fit son testament le 25. mars 1441. Femme, JEANNE Louvet, mariée à Bourges le 29. mars 1419. fille d'honneur de Marie d'Anjou, femme du roy Charles VII. elle étoit sœur puince de Marie Louvet femme de Jean batard d'Orleans comte de Dunois, & fille de Jean Louvet, seigneur de Thays, de Saliniere & de Mirandol, prétident de Provence. 1. TANNEGUY, vicomte de Joyeuse, qui suit. 2. MARGUERITE de Joycuse, semme de Jean le Forestier, seigneur de Vauvert en manda si mara-- Vivarais. 3. Louise de Joyeuse, mariée 1º. à Ecraud de la Tour, seigneur de S. Vidal; 2º. à Louis de S. Priest, dit Marechal, seigneur d'Espinac. tree mande name discour C. 4. JEANNE de Joyeuse, épousa Louis, leigneur de Lestrange. ances a selection of a second ANNEGUY, vicomte de Joyeuse, fut fait chevalier de l'ordre du camail ou porc-épic par le duc d'Orleans en 1438. étoit bailly de Mascon, sénéchal, bailly & capitaine de Lyon en 1460. commandoit 20. hommes d'armes & 60. hommes de trait pour le recouvrement de la ville & seigneurie de Gennes en 1461, transigea le ber he bad bed 20. mars 1446, pour les châteaux de Gropieres & de Becdejou qui lui demeuretent; & all igramines fit son testament à Joyeuse le 12. may 1486. want is past, nevel, Femme, Blanche de Tournon, fille de Guillaume seigneur de Tournon, & d'Antoimaker ad Sin nette de la Roue; fut mariée par contrat du 20. juin 1448. 1. GUILLAUME I. du nom, vicomte de Joyeuse, qui suit. 2. CHARLES de Joyeuse, abbé de Chambon; nommé évêque de S. Flour par le pape Sixte IV. le 10. septembre 1483, est enterré dans le chœur de son église carhedrale. Voyez Gallia christ. edit. de 1656. tome II. p. 586. 3. LOUIS de Joyeuse, seigneur de Botheon, a fait la branche des comtes de Grandpré & seigneurs de Verpei, rapportez cy après §. XIII. 4. JEANNE de Joycuse, femme de Guy de la Baume, counte de Montreyel en 5. Anne de Joyeuse, épousa Thibaut de Budos, seigneur de Portes. XIII. UILLAUME I. du nom, vicomte de Joyeuse, seigneur de S. Didier, conseiller T & chambellan du duc de Bourbon; fit son testament le 19. mars 1493. Femme, ANNE de Balíac, fille aînée de Roffee de Balfac II. du nom, chevalier seigneur de Glisenove, Bonsac, &c. sénéchal de Nismes & de Beaucaire, gouverneur du Pont-Saint-Esprit, & de Jeanne d'Albon, dame de Châtillon d'Azargues; fut marice en 1472. Voyez tome II. de cette histoire, page 437. 1. CHARLES, vicomte de Joyeuse, qui suit. 2. Louis de Joyeuse, évêque de S. Flour. 3. GUILLAUME de Joyeuse, évêque d'Aleth, & abbé de Chambon en 1540. C 10

4. JACQUES de Joyeuse, abbé de S. Antoine de Viennois doyen de Notre-Dame du A Puv en Velay; mort le 27. juin 1542.

5. THIBAULT de Joyeuse, chevalier de Rhodes.

6. JEAN de Joyeuse, seigneur de S. Sauveur & d'Arques, sera rapporté après sons frere aine.

7. Anne de Joycuse, mariée au seigneur d'Orlac en Auvergne. 8. Françoise de Joyeuse, épousa le baron de la Tourette.

XIV.

HARLES, vicomte de Joyeuse, étoit enfant d'honneur du roy Charles VIII. avant 1497. & testa le 23. juin 1532. Femme, FRANÇOISE de Meuillon, fille d'Antoine de Meuillon baron de Breffieux &

de Ribieres, lieutenant general en Dauphiné, & d'Isabeau de Peyre; fut mariée le 9. de- B

cembre 1503.

1. Louis de Joyeuse, tué à la bataille de Pavie l'an 1524.

2. JACQUES vicomte de Joyeuse, sit son testament le 21. juillet 1540. & mourut la même année âgé de 20. aus, fans avoir été mariée, ayant institué ses oncles he-

3. HELENE de Joyeuse, mariée au seigneur de Brezons & de Montreal en Au-

4. JEANNE de Joyeuse; épousa Gaspard d'Urfe, seigneur d'Aurose, 2º fils de JEAN d'Urfé, dit Paillart, baron d'Aurole; & d'Isabeau de Langheac.

TEAN de Joyeuse, seigneur de S. Sauveur & d'Arques, sixième fils de GUILLAUME I. C J vicomte de Joyeuse, & d'Anne de Balsac; succeda à Jaques de Joyeuse son neveu au vicomté de Joyeuse; fut lieutenant general pour le roy en Languedoc sous le connêtable de Montmorency, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur & capitaine de la ville de Narbonne, suivant un don que le roy lui fit le 11. avril 1553. (a) Il fit son testacomptes Alens, cotté ment le 3. fevrier 1555.

Q. Q. fol. 231.

Femme, FRANÇOISE de Voisins, baronne d'Arques, dame de Puyvert & de la Tour de Fenouillet, mariée le 22. novembre 1518. étoit fille unique & heritiere de Jean de Voisins, baron d'Arques, & de Paule de Foix-Rabat.

1. JEAN-PAUL vicomte de Joyeuse, testa le 18. janvier 1557. & mourut sans alliance.

2. GUILLAUME II. du nom, vicomte de Joyeuse, qui suit.

3. Anne de Joyeuse, mariée avec François de Bruyeres, baron de Chalabre.

4. PAULE de Joyeuse, épousa par contrat du 3. fevrier 1544. François de Chaste, bailly de Velay, lequel testa le 4. août 1554. & fit un codicille le 14. janvier 1555. Paule de Joyeuse sit son testament le 16. juillet 1586.

5. Françoise de Joycuse, mariée 1º. à Aymery de Narbonne, baron de Campendu; D

2º. à Antoine de Gaste, seigneur de Lupé. 6. CATHERINE de Joyeuse, semme par contrat du 18. janvier 1553. d'Enemond de Brancas, baron d'Oife & de Maubec en Provence, troisième fils de GAUCHER de Brancas II. du nom, seigneur d'Oise, & d'Isabeau de Montauban. Leur posterité sera rapportée dans la suite de cette histoire, au chapitre des ducs de Villars-Brancas, Pairs de France.

Enfans naturels de JEAN, vicomte de Joyeuse, & de CATHERINE de Montreal. 1. François, batard de Joyeuse, légitime par lettres du 14. juillet 1582. 11. Jean, batard de Joyeuse, légitime au mois de sevrier 1587.

UILLAUME H. du nom, vicomte de Joyense, seigneur de S. Didier, de Lau-I dun, Puyvert, Arques, & Covissac, conseiller au conseil d'estat & privé, capi- E taine de 50. hommes d'armes, chevalier de l'ordre de S. Michel, & nommé chevalier du S. Esprit lors de l'institution en 1578, maréchal de France, & lieutenant general au gouvernement de Languedoc en 1575, fut deltiné à l'églife, & posseda du vivant de son frere aîné l'évêché d'Alet; & n'étant pas encore engagé dans les ordres sacrés, il le quitta pour succeder à son frere & suivre la profession des armes. Il déceda fort âge, dans son château de Covissac diocese d'Aleth au mois de janvier 1592. Voyez son article dans la suite de cet ouvrage, au chapitre des maréchaux de France.

l'égite des Conteiens, le 12 aoust HENRIETS-CATHERINE duche Pais in Loone le & pamer duc de Montpenier, comme il 1º. m 1611.2 Chris de Lorra openie linie ir mine tame III. 1646 of the extended an observation 4 ASTOISE SCIPIOS de Joseph, fe, pais des de Joseph après la la को समार कुछ दे राजांद के है) Vikras konk licin. 5. Georges nombre de S. Dider , to k 16. and 1714 arangle conferen Ferne, Carres de Mon, marche pe Marga le Nov. cheract des ord naveral is Preside decision & de Carrell & de Calvane de the form & begann to By . I A source de trant à prendre la l' Relation to Remark to nent beliefer to a const one of the desire to e No. Who pe can Salar Angle Size

Fernanc, MARIE as Reput Say, and as or Burning, Country of Burning, Country of the State of t

le 14 parte 1991.

1. dl. N.E., see de Joseph James au

2. Fully the factor of forther the

of his control is the second

drawn bart our de N

one is pour ferricast Amus d'O

Interched Toubet acres

emint a party de la ligne en La

W. dan i John Jakonan, U. a V. & 24 miner int for its finding

ne archedor et Rom en 1624

mis trian kny Loss XIII. i Bra

रोर्ट वे तेरांज्याता, देख्या केल्ट के द्वा

and Sun corps for comme days and

Topet le Calle chritist aus, Su un.

3. Hexar & Joseph come & Bandage

defeat, cleate to other term

A parenta South on bases y prior

funda products lague, assess a To de la france la 4 laprambas (187.)

facts après la most de les facts

la ligne, y minuten 1989, mount 1 作的图 200 年 年 日 · 安

de la ne S. House à Pars, bus t

pre Malan, o feteriorie par M. d

Fernos, Carneaus de Nogaret-la-V

lem, mint de compie la caralem

Governo & de Jesme de S. Lary-de-

DES PAIRS DE FRANCE. FOTEUSE.

Femme, MARIE de Batarnay, née le 27. aoust 1539. mariée vers 1560. fille de René A de Bartanay, comte du Bouchage, & d'Isabelle de Savoye - Villars; mourut à Thoulouse le 24. juillet 1595.

1. ANNE, duc de Joyeuse, Pair de France, qui suit.

- 2. François, cardinal duc de Joyeuse, né le 24 juin 1562. archevêque de Narbonne en 1582. créé cardinal le 12. decembre 1583. le roy Henry III.le fit protecteur des affaires de France en cour de Rome, où il fut obligé de se rendre, ayant pris avec lui pour sécrétaire Arnaud d'Ossat, depuis cardinal; ensuite il sut pourvu de l'archevêché de Thoulouse; nommé commandeur de l'ordre du S. Esprit en 1589. & maintint le party de la ligue en Languedoc jusqu'à la conversion du roy Henry IV. dont il follicita l'absolution. Il assista à l'election des Papes Leon XI. & Paul V. & au retour tint sur les fonds au nom de ce Pape, le roy Louis XIII. fut nommé archevêque de Rouen en 1604. couronna la reine Marie de Medicis à S. Denys; & facra le roy Louis XIII. à Reims le 17. octobre 1610. & mourut d'une diarrhée à Avignon, étant doyen des cardinaux, le 23. aoust 1615. étant âgé de 53ans. Son corps fut enterré dans l'église des Jésuites de Pontoise qu'il avoit fondée. Voyez le Gallia christiana vetus, & sa vie écrite par Antoine Auberv.
- 3. HENRY de Joyeuse, comte du Bouchage, puis duc de Joyeuse, Pair & marêchal de France, chevalier des ordres du roy, maître de la garde-robe, gouverneur & lieutenant general des pays d'Anjou, du Maine & du Perche, ensuite de Languedoc pendant la ligue; naquit à Toulouse en 1567, se sit capucin après la mort de sa femme le 4. septembre 1587. y sit profession sous le nom de perc Ange, en sortit après la mort de son frere le grand prieur pour se mettre à la tête de la ligue, y rentra en 1599. mourut à Rivoli en réputation d'une grande vertu le 28. septembre 1608, agé de 41, ans, & fut enterré devant le grand autel des Capucins de la rue S. Honoré à Paris, sous un tombeau de marbre noir. Voyez son éloge par Papire Masson, & sa vie ecrite par M. de Cailleres.
- Femme, CATHERINE de Nogaret-la-Vallette, fille de Jean Nogaret seigneur de la Vallette, mestre de camp de la cavalerie legere, lieutenant general au gouvernement de Guyenne & de Jeanne de S. Lary-de-Bellegarde; mourut à Paris, & y fut enterré dans l'église des Cordeliers, , le 12. aoust 1587, ou se voit son tombeau derriere le chœura HENRIETTE-CATHERINE duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, nec à Paris au Louvre le 8. janvier 1585. mariée en 1599. à Henry de Bourbon, duc de Montpensier, comme il a été dit au tome I. de cette hist. pag. 318. & 2º. en 1611, à Charles de Lorraine duc de Guise, auquel elle porta le duche de Joyeuse. Voyez ce même tome III. pag. 488. Elle mourut à Paris le 25. tevrier 1656. & fut enterrée au couvent des Capucines.
- 4. Antoine-Scipion de Joycuse, chevalier de Malthe, grand-prieur de Toulouse, puis duc de Joyeuse après son frere aîné; se noya dans la riviere du Tarn, en sa retraite après le combat de Villemur, le 20. octobre 1592. & est enterré à Villemur felon le Grain.
- 5. GEORGES vicomte de S. Didier, mort d'apoplexie à Paris, âgé de 16. à 17. ans, le 16. avril 1584, avant la conformation de son mariage.
- Femme, CLAUDE de Moy, mariée par contrat du 16. fevrier 1583. fille de Charles Marquis de Moy, chevalier des ordres du roy, capitaine de 50. hommes d'armes, vice-amiral de Picardie, chatelain héréditaire des chatellenies de Bellencombre & de Charmeul; & de Catherine de Susanne. Le marquis de Moy donna à sa fille les terres & seigneuries de Ry, S. Denys le Thibourt, Gainville & Vacqueil; & 6000 écus de rente à prendre sur tous ses biens, & specialement sur la chatellerie héréditaire de Beauvais en Beauvoisis, les seigneuries de Bussigny, de Boismellet & d'Anfreville, à condition que lorsqu'ils jouiroient de cette terre, elle & son mary se desisteroient de celles du Ry, &c. Jean-Jacques de Susanne, comte de Cerny, chevalier des ordres du roy, ayeul maternel de Claude de Moy, luy donna par ce contrat les terres & seigneuries de Rubigny & de Wadimont, excepté la part de son frere François de Susanne sur ces terres, dont le comte de Cerny se reserva l'usufruit sa vie durant. Elle eut en douaire de son mary 2000. écus de rente. Il fut dit que le fils aîné qui naîtroit de ce mariage, porteroit le nom de marquis de Moy, & les armes écartelées de Moy & de Sulanne, & sur le tout de Joyeuse. Elle se remaria à Henry de Lorraine, comte de Chaligny, comme il a été dit dans ce même tome III. pag. 795.

Post of Marie Park Park

de, h debu de los ja santes high

tributed & 11, pilet the & totals

THE PERSON NAMED IN PORT OF TH

on a house of Manual of the

out deminate Ground

Mar hand a Trace of proceed from a

end part or a large for her land

dre du proper à constraire

my left this life is life is

barone flow, due à locat à la

bee till at hence k interior

e ita kaliper in Amerikaken.

ontre a con 114 have à Cab,

out sakinmickipung

a Anna Navar, and Carety,

r contin of out my diends

c calour, take ba GILA

Me, Elipsat Konta La vice an, a more in a Victoria.

Township & CATTERINE & More

m pr less & 14 met 1742

DEC 企画区,但是 eague then we'd faire

16.验底

A PERSONAL PROPERTY AND PERSONAL PROPERTY AN

B

C

D

E

6. Honorat de Joycuse, mort jeune.

7. CLAUDE de Joyouse, seigneur de S. Sauveur, sut tué avec le duc de Joyeuse son frere aîne, à la bataille de Courtras en 1587. & gift à Montresor.

XVI.

NNE duc de Joyeuse, Pair & amiral de France, chevalier des ordres du roy, Premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Normandie; dont il sera parlé plus amplement au chapitre des amiraux de France; fut tué de sang froid à Coutras le 20. octobre 1587. la pompe funebre fut faite avec grande magnificence dans l'église des grands Augustins de Paris, & son corps sut porté dans l'église collegiale de Montresor.

I Fermer, CATERLINE & Harriston

A France, ALDE Playing, alle union Add from the Derivate for many or one

L JEAN OF JOSEP WHI I SHEET OF ME

: Roser à Jerrem & Garles, m

in this part and the last a CARR & locat, come & Constant.

ANTONE & Jacob, & for la brain

Chargest & Jacob, and I have

6 States & locate, mark P. a fran Rosert a Primpe & Amber, September

7. MALGEBUTE & Specie brance de

8. Pausus ir Joek, ale i Chele

9. CLATOL & Jorde , mariet 1'.

Tour, desert de des de Lorence; :

Indicate large; 5. a Land

to Logie de logiese, tentre de Jew

12. Assi di lucule, mande a Fem la

nem it haven, & grand-gravet and

"LAUDE de Joseph comme de Gran

France, PHLISERTE & Seat, mar

de Sarr, base de Torpes, governous de

(100 Pix 14 min)

1 Person de Jorde come de Grand

L CATHERE de Joseph, respecté de

3 Hessierre de Joseph, femme star

expert Parties II be once before

Maistan de Jacob, comede

have a Mendence, bean de he i

दे जिन्दी के उन्होंने, बदारों ती है कि है

nonné i l'arte de 2. Espois en 1844-

differ, finished to larger, captainty

Femme, MARGUERITE de Lorraine, sœur puinée de Louise de Lorraine reine de France, femme du roy Henry III. mariée dans l'église de S. Germain de l'Auxerrois le 24. septembre 1581. se remaria le 31. mars 1599. à François de Luxembourg B duc de Piney; & mourut en 1625. Voyez cy-devant p. 732.



S. XIII.

COMTES DE GRANDPRE

XIII.

OUIS de Joyeuse, II fils de TANNEGUY vicomte de Joyeuse, & de Blanche de Tournon, mentionnez cy-devant, page 837. fut seigeur de Botheon en Forets, de Bansac, de S. Geniez, de Rochefort, de la Roche-sur-Yon & de Champigny, comte de Chartres, conseiller & chambellan des rois Louis XI. Charles VIII. & Louis XII avoit le bail & gouvernement de François de Bourbon comte de Vendôme, & autres enfans de seu Jean de Bourbon comte de Vendôme le 24. juillet 1479. à cause de Jeanne de Bourbon sa femme, sut lieutenant au gouvernement de Paris, sse de France, Senlis, Beauvoisis, Vermandois, Champagne & Brie, gouverneur de Mouzon & de Beaumont en Argonne. Le roy Louis XI, lui donna la leigneurie de Marvejou en Languedoc, & celle (a) Mem. cotté de la Roche-sur-Yon en decembre 1481. (a) Il mourut au château de S. Lambert en Rethelois le 4, mars 1498.

R. fol. 144.

I. Femme, JEANNE de Bourbon, dame de Rochefort & de S. Geniez, que le roy Louis XI. lui fit épouler le 3. fevrier 1477. elle étoit fille aînée de Jean de Bourbon comte de Vendôme II. du nom, & d'Isabel de Beauvau; & étoit morte en 1487. Voyez tome I. de cette histoire, p. 324.

1. François de Joyeuse, seigneur de Botheon & de Preaux.

Femme, Anne de Gaste, dame de la Barge, mariée le 5. novembre 1504.

JEANNE de Joyeuse, dame de Botheon, mariée 1°. à Claude seigneur de S. Chaumont; 2º. à François de Montmorin, seigneur de S. Herem, gouverneur d'Auvergne.

2. Anne de Joyeuse, mariée le 3. octobre 1497. à Gabriel de Levis baron de Coufan, bailly de Foretz.

II. Femme, ISABEAU de Hallwin comtesse de Grandpré, fille de Jean seigneur E de Hallwin, & de Jeanne de la Clite, dame de Commines.

1. ROBERT de Joyeuse, comte de Grandpré, qui suit. 2. JEAN de Joyeuse, abbé de la Honce & de Belleval.

3. MADELENE de Joyeuse, semme de Jean d'Iliers, baron des Adrets, gouverneur de Vendôme.

XIV.

OBERT de Joyeuse, comte de Grandpré, vivant en 1556. Femme, MARGUERITE de Barbançon, dame de Montgobert, mariée le 15. juillet 15 19. fille de François de Barbançon, seigneur de la Ferté, & de Françoise DES PAIRS DE FRANCE. FOTEUSE. 841

A de Villers, dame de Montgobert, issue des anciens comtes de Grandpré.

1. FOUCAULT de Joyeuse, comte de Grandpré, qui suit.

2. ANTOINE de Joyeuse, seigneur de Montgobert, duquel sont descendus les seigneurs de Verpeil, mentionnez au S. XVI.

3. NICOLAS de Joycuse, abbé de Belleval en 1556.

4. Isabeau de Joyeuse, mariée 1º. à Robert d'Averoult, seigneur de Guillancourt; 2º. à Claude d'Anglure, seigneur de Jours.

X V.

OUCAUT de Joyeuse comte de Grandpré, guidon de la compagnie d'ordonnances du seigneur de Jamets, & enseigne de celle du duc d'Anjou.

I. Femme, CATHERINE de Harenge, (a) veuve de Claude de Riviere, seigneur 1 d'Essey, sénéchal de Lorraine, capitaine-prévôt de Dun.

dans sa geneal. de Salles en 17:0. page XLII. des Prenver.

II. Femme, ANNE d'Anglure, fille unique de Claude d'Anglure seigneur de Jours, & de Françoise de Dinteville ; sut mariée par contrat du 24. août 1547.

1. JEAN de Joyeuse; tué à la bataille de Montcontour en 1569.

2. Robert de Joyeuse comte de Grandpré, mestre de camp des regimens de Poitou & de Champagne, mort en 1589, sans avoir été marié.

3. CLAUDE de Joyense, comte de Grandpré, qui suit.

4. ANTOINE de Joyeuse, a fait la branche des seigneurs de S. Lambert, mentionnez au S. XIV.

5. Françoise de Joycuse, mariée à Robert d'Alaumont, baron de Cernay.

6. Susanne de Joyeuse, mariée 1º. à François des Marins, seigneur de la Queuë-aux-Bois: 2º. à Philippes d'Ambly, seigneur de Malmy.

7. MARGUERITE de Joycuse, semme de Valentin, seigneur de Sugny, bailly de Rethelois.

8. Philippes de Joyeuse, allié à Charles de Roucy seigneur de Manre.

9. CLAUDE de Joyeuse, mariée 1º. à Jean de Ficquelmont seigneur de Mars-la-Tour, écuyer du duc de Lorraine; 2º. à Humbert leigneur de Bilostein, chambellan du duc de Lorraine; 3°. à Louis de Vigneul, seigneur du Mesnil.

10. Louise de Joycuse, semme de René d'Aspremont, seigneur de Vendy.

11. Anne de Joyeuse, mariée à Jean Thomassin baron de Montbaillon, gouverneur de Blamont, & grand-gruyer de Lorraine.

XVI.

D LAUDE de Joyeuse comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon & de Beaumont en Argonne, capitaine de 50. hommes d'armes des ordonnances du roy, nommé à l'ordre du S. Esprit en 1614.

Femme, PHILIBERTE de Saux, mariée le 15. fevrier 1588. fille unique de Simon de Saux, baron de Torpes, gouverneur d'Auxonne, & de Françoise d'Anglure.

1. Pierre de Joyeuse comte de Grandpré, tué au siège de Montauban en 1621. fans avoir été marié.

2. CATHERINE de Joycuse, religieuse à Avenay. 3. HENRIETTE de Joyeuse, femme de Charles de Lenoncourt, seigneur de Gondrecourt. Voyez tome II. de cette histoire, page 63.

4. MARGUERITE de Joyeuse, comtesse de Grandpré, matiée 1°. en 1612. à Jean-Pancrace de Mylendonck, baron de Peth & de Bruyeres; 20. à Antoine - François de Joyeuse son cousin, auquel elle porta le comté de Grandpré.



Tome III.

E

D 10

The second secon

e p. to lip i hop a lating

MNEG me d make the fine

rage In is bound thin a fam a

e la Repo lata Cappo, con a

ros Lell Charles Liberton

ie Boule come Federal America

me kunk in make Jareho tenencialm, ikaima, kisha-

ic . some a long & a larger

le grand from a Lugare fair

481. s linux a dien di labe.

larme allastic to del Contrat en

77, the see the rich for a law

abel a lawn, the mer a ul- he

Bother & & Part

12 Buy mand 2 (Mathew 174 con, neer 1, a Clash executed Con-

one, where is I there, successful

les Adress, process



S. XIV.

SEIGNEURS DE S. LAMBERT.

X VI.

NTOINE de Joyeuse, quatrième fils de FOUCAULT de Joyeuse comte de A Grandpré, & d'Anne d'Anglure, mentionné cy-devant page 841. fut premierement abbe de Belleval, puis seigneur de saint Lambert, gouverneur de Mezieres; & mourut le 26. octobre 1611.

Femme, HENRIETTE de la Viefville, mariée par contrat du 15. may 1594. fille de Robert marquis de la Viefville, baron de Rugles, chevalier des ordres du roy, lieutenant general au gouvernement de Champagne, grand-fauconnier de France; & de Guillemette de Bossut.

1. ROBERT de Joyeuse, seigneur de S. Lambert, qui suit.

2. ANTOINE-FRANÇOIS de Joyeuse, qui a fait la branche des derniers comtes de Grandpré, rapportez S. XV.

3. Anne de Joyeuse, née en 1598. mariée à Henry de Haraucourt, seigneur d'Escraigne, gouverneur de Nancy.

4. CATHERINE de Joycuse, née en 1599. religieuse à S. Pierre de Reims.

XVII.

OBERT de Joyeuse, seigneur de S. Lambert, lieutenant de roy au gouvernement de Champagne; étoit mort en 1660.

I. Femme, ANNE Cauchon, mariée le 2. juillet 1619. fille de Charles Cauchon, baron du Tour & de Maupas, & d'Anne de Gondy.

1. HENRIETTE-CHARLOTTE de Joycule, mariée à Adrien-Pierre Tiercelin marquis de Brofle.

2. Anne-Louise de Joyeuse.

3. MARGUERITE de Joyeuse, chanoinesse à Poussay en 1654.

II. Femme, NICOLE de Villiers, sa cousine au v1. degré comme descendans tous deux de Jacques de Grandpré, seigneur de Hans; mariée par contrat du 6. janvier 1650. fille de Jean de Villiers, seigneur de Barbaise; & de Lucie de Bohan. Etant veuve en 1660. & tutrice de son fils, elle se porta heritiere beneficiaire de son

JULES-CHARLES de Joyeuse, baron de S. Lambert, qui suit.

XVIII.

ULES-CHARLES de Joyeuse, baron de S. Lambert, seigneur de Ville-sur-J Tourbe, vicomte de Warmereville; avoit été page de la chambre du roy en avril

Femme, ANNE de Sahuguet, fille de Daniel de Sahuguet, seigneur de Termes, lieutenant de roy à Sedan; & de Gabrielle de Pouilly.

1. DANIEL de Joyeuse, qui suit.

2. Louis de Joyeuse, vicomte de Verpel.

3. JEAN-GEDEON-ANDRE' de Joyeuse, mentionné après son frere.

XIX.

ANIEL de Joyeuse, seigneur de Montgobert, mestre de camp d'un regiment

remme, MARIE de S. André, mariée le 7. fevrier 1707. veuve de Charles-Albert de Fussemberg, grand-maître des eaux & forêts au département de Mets, & fille de Jean de S. André, secretaire du roy; & de Marie Coursin sa seconde semme.

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

distributed to the state of the d he'd lottle in parts, ordered forme, ANTOINETTE de Ville is & Villey, lagrant & Route lie & de Corge. de Joseph, de la Marque de 2 Nicolas de Josek, me : 1 mm F. JEAN-ARMAND & JORGE, and de 4 Hovolie de Jacob, act à 4 m

DES PAIRS DE EN

. de Joseph de la Marque de

Authority for Contract to man 17

NTOINE-FRANCOIS A legreur de S. Lambort, montante to 1602, by principlett and or 14 is semis; for neithe de camp d'un regi le Beaumont en Argonne, & comme de barrier mer jur part en barrarce de p Franc, MARGUERITE & Joseph de Clade de Josephe, contre de Caracte 1. CHARLES FRANÇOIS & Jose 1. CLAIDE & Joycob, 1500 & Mon MEAN-ARMAND & Jacob, bu da to, marchal de France, don a chars de France; most de la pun coinc, lit de Milel le fricale

at, get and spoke pe come

4 Aver-Roberts & Jacobs, San CATHERINE-PRILITERED & John

XIX.

JEAN-GEDEON-ANDRE' seigneur de Joyeuse de Chouvoy, comte de Grandpré par la donation de Jules de Joyeuse comte de Grandpré, & par la transaction qu'il fit avec ses freres aînez le 31. mars 1712. ratifié le 8. fevrier 1718. lieutenant general au gouvernement de Champagne bailliage de Reims, sur la démission de Jules de Joyeuse son parent, cy-devant mestre de camp du regiment royal des

Femme, ANTOINETTE de Villiers, mariée le 1. decembre 1712. fille de Nicolas de Villiers, seigneur de Rousseville & de Famechon; & de Marguerite du Fresne-

1. N. . . de Joyeuse, dit le Marquis de Joyeuse, qui suit.

2. NICOLAS de Joyeuse, né le 3. juin 1715. destiné à l'ordre de Malte.

3. JEAN-ARMAND de Joyeuse, aussi destiné chevalier de Malte, né le 24. avril

4. Honore's de Joycuse, née le 9. may 1719.

X X.

. . . de Joyeuse, dit le Marquis de Joyeuse, né le 6. mars 1714. lieutenant au regiment des Cravates en may 1724.



6. X V.

DERNIERS COMTES DE GRANDPRÉ

X VII.

NTOINE-FRANÇOIS de Joyeuse, second fils d'ANTOINE de Joyeuse leigneur de S. Lambert, mentionne cy-devant p. 842. & d'Henriette de la Viefville, né en 1602. fut premierement abbé de Thenailles & de Belleval, qu'il quitta pour suivre les armes; fut mestre de camp d'un regiment d'infanterie, gouverneur de Mouzon & de Beaumont en Argonne, & comte de Grandpré par sa semme ; transigea sur son partage avec son frere en présence de sa mere le 4. may 1629.

Femme, MARGUERITE de Joyeuse, mariée le 24. juin 1623. fille & heritiere

de Claude de Joyeuse, comte de Grandpré; & de Philiberte de Saux.

1. CHARLES-FRANÇOIS de Joyeuse, comte de Grandpré, qui suit.

2. CLAUDE de Joyeuse, abbé de Mouzon & d'Eslan en 1655. mort en 1710. 3. JEAN-ARMAND de Joyeuse, baron de S. Jean sur Tourbe, chevalier des ordres

du roy, maréchal de France, dont il sera parlé plus amplement au chapitre des maréchaux de France; mort le 1. juin 1710. sans enfans de Marquerite de Joveuse sa cousine, fille de Michel de Joyeuse seigneur de Verpeil, & de Marie de Trumelet, qu'il avoit épousée par contrat du 4. juin 1658. & qui mourut le 22. juin 1694.

4. Anne-Roberte de Joycuse, semme de Charles de Rouvre, baron de Cernay. 5. CATHERINE-PHILIBERTE de Joyeule, mariée à Claude de Saint Vincent, baron

6. HENRIETTE de Joyeuse, religieuse.

D

7. MARIE-CATHERINE de Joyeuse, née posthume; morte jeune.

XVIII.

HARLES-FRANCOIS de Joyeuse, comte de Grandpré, chevalier des ordres du roy en 1661, gouverneur de Mouzon & de Beaumont en Argonne, mestre de camp de cavalerie, & lieutenant general des armées du roy; mort le 8. mars 1680. I. Femme, CHARLOTTE de Coucy, fille de Louis de Mailly, dit de Coucy, seigneur de Chemery & de Croy, & d'Elizabeth-Claire-Eugenie de Croy.

1. CLAUDE de Joyeule, mort religieux de Premontré. 2. JULES de Joyen, comte de Grandpré, qui suit.

Mary Sales Age Control Colors of March & March

manife per contra da 11, tata (in the

laga, certain de massara, de

competition of history

Designation of the last of the

199 took i Stook kin

de Slains, leanne de 19 a part

ce le i sie sin Benton (sin le

cult, me i dens-ben Tools us-

for code a ru top over stories

mess affin, and promot be pr

new although the law or blas for

che i para lucrate de la constante de la

ham à l'Indet, lipen à l'été

not of the backer and an

inefel his a 184

m de laba, nie

(El 12 130)

de Gm

William Side

844 II. Femme, HENRIETTE-LOUISE de Cominges, fille de Louis de Cominges, marquis de Vervins, & de Gabrielle de Prouilly, morte en 1678. Voyez tome II. de cette histoire, page 662.

1. ABRAHAM de Joyeuse, mort par accident.

2. JEAN, dit le comte de Joyeuse, capitaine de cavalerie, mort à Paris le 25. avril 1725. enterré à S. André des Arcs.

Femme, MARIE-VICTOIRE de Merode, mariée le 19. mars 1689.

1. JULES-ARMAND de Joyeuse, né au mois d'octobre 1694, mort avant son pere. 11. CLAUDE de Joyeuse, née le 3. septembre 1692, morte avant son pere.

3. MICHEL de Joyeuse, mort jeune sans alliance.

4. Joseph de Joyeuse, prieur des SS. Geosmes ou Gemeaux près de Langres, mort hors de France.

5. HENRIETTE-MARIE-BENEDICTINE de Joycuse, religieuse.

6. MARIE de Joyeuse, décedée jeune. 7. Anne-Ferdinandine de Joyeuse, marquise de Vervins, demoiselle de Grandpré, heritiere en partie de Jean son frere.

XIX.

TULES de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Stenay, colonel d'infante-J rie, né le 29. mars 1655, traita au mois de may 1698. de la charge de lieutenant de roy de Champagne, dont il prêta serment entre les mains de sa majesté le 21. du même mois; & se voyant sans enfans il se détermina à donner le comté de Grandpré à l'un de fes cousins, fils de Jules-Charles de Joyeuse, baron de S. Lambert. Cetre terre échut à Jean-Gedeon-André le puiné des trois, comme il a été dit cy-dessus. page 843.

Femme GUILLEMETTE-ANGELIQUE des Reaux, fille de René, seigneur des Reaux, lieutenant des gardes du corps, lieutenant general des armées du roy; & d'Anne Rochereau.



XVI.

VERPEL SEIGNEURS DE

XV.

NTOINE de Joycuse, II. fils de ROBERT de Joycuse, comte de Grandpré, & C de Marguerite de Barbançon, mentionnez cy-devant p. 841. fut seigneur de Montgobert & de Verpel.

Femme, MADELENE des Lyons, mariée par contrat du 14. octobre 1572. fille d'Adolphe des Lyons seigneur d'Espaux, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur de Stenay, lieutenant au gouvernement de Champagne & de Brie; & de Guillemette de la Taste, dame de Sy.

1. ADOLPHE de Joyeuse, seigneur de Sy, mort sans alliance. 2. NICOLAS de Joyeuse, baron de Verpel, mort en 1586.

3. RENE' de Joycuse, baron de Verpel, tue devant Neuschatel en Lorraine en 1589.

4. ROBERT de Joyeuse, seigneur de Verpel, qui suit.

5. CHARLES de Joyeuse seigneur d'Espaux, grand-louvetier de France, mort en 1614. sans enfans de Louise Prud'homme, & de Marguerite d'Audenfert ses deux D femmes: il sera parle de lui plus amplement au chapitre des grands-louvetiers de France.

X V I.

OBERT de Joyeuse, baron de Verpel & de Montgobert; obtint avec ses freres en 1588. mainlevée de la saisse des biens de son pere; succeda au seigneur d'Espaux son frere, & sit hommage le 20. may 1614. de ce qui lui étoit échu.

Femme,

ATELIEB-LANE de Joseph , maria

LAMERICA STATE STATE OF THE STA

Per contra da 4 pin 169 E i Jean

gran de Ville in Toute, march

pun 1694 lass lailer deches , elle

de como de Grandiga. 2 MARCHAITE de Joseph, tore

Femme, JUDITH Hennequin, dame de Mathau, fille d'Alexandre Hennequin seigneur de Mathau & de Clichy; & d'Anne du Breüil.

1. MICHEL de joyeuse, baron de Verpel, qui suit.

2. EDMOND de Joyeuse, Jesuite.

3. ALEXANDRE de Joyeuse seigneur de Montgobert, lieutenant au gouvernement de Bethune, bailly de Lens, mort sans enfans de Marie de Fontaines, qu'il avoit épousée le 6. fevrier 1639. & qui mourut le 4. du même mois 1709. âgée de 82. ans.

4. Robert de Joyeuse, lieutenant de la compagnie du comte de Grandpré, tué à la bataille de Sedan en 1642.

5. JUDITH-ANNE de Joyeuse, mariée en 1639, à François de Riencourt, seigneur de Parfondruë.

6. AYME'E de Joyeuse, morte jeune.

XVII.

ICHEL de Joyeuse, baron de Verpel, seigneur de Montgobert; sit la foy & hommage au duc d'Orleans, de sa terre de Montgobert le 3. decembre 1646. Femme, MARIE de Trumeler, mariée en 1630, veuve de François de Cussigny, baron de Vianges, & fille de Robert de Trumelet seigneur des Gommeris, gouverneur de Villefranche; & de Jeronime de Ranipont.

1. Robert de Joyeuse baron de Verpel, tué à Valencienes, commandant le regiment

du comte de Grandpré.

2. MARGUERITE de Joyeuse, dame de Verpel par le decès de son frere; mariée par contrat du 4. juin 1658. à Jean-Armand de Joyeuse, baron de S. sean, seigneur de Ville sur Tourbe, maréchal de France; morte à Paris d'un cancer le 22, juin 1694, sans laisser d'enfans; elle a été enterrée à S. Sulpice.



Tome III.

E 10

come la mistro-min per la

ELIQUE Lan, 经企業, 声音